

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023

— — — o O o — — —

Le Conseil Municipal dûment convoqué le s'est réuni le jeudi 15 juin 2023, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier (jusqu'au point n° 16), Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet, **Adjoints** Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Olivier Pelletier, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Angélique Dehimi, Madame Céline Gillier, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon, Monsieur Jason Devoghelaere (du point n° 3 au point n° 32), Madame Cécile Prim, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Khalid Obeidi, Madame Bénédicte Monville (jusqu'au point n° 2), Monsieur Jason Devoghelaere (jusqu'au point n° 2).

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Henri Mellier a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek (à partir du point n° 17), Madame Andrianasolo Rakotomanana a donné pouvoir à Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot, Monsieur Giovanni Recchia a donné pouvoir à Madame Sylvie Bordeaux, Madame Hélène Pajot a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Bénédicte Monville a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere (du point n° 3 au point n° 32) puis à Monsieur Eric Tortillon (à partir du point n° 33), Monsieur Jason Devoghelaere a donné pouvoir à Madame Céline Gillier (à partir du point n° 33), Madame Catherine Asdrubal a donné pouvoir à Monsieur Michaël Guion.

SECRETAIRE : Christopher DOMBA

Intervention du Porte-parole APF FRANCE HANDICAP

Monsieur Vogel : Je vais suspendre la séance pour que le représentant des personnes en situation de handicap, qui sont plusieurs au fond de la salle, dans le public, puisse prendre la parole, donc puisse avancer. Baptiste, s'il est là, vous avancez, vous avez un micro ? Voilà, donnez-le au monsieur en bleu, là, qui est le porte-parole des personnes qui sont là. On va voir ça, bah voilà, très bien, juste en face.

Porte parole APF : Bonjour à vous.

Monsieur Vogel : Monsieur, vous avez la parole.

Porte parole APF - Simon Schmit: Bonjour donc, je m'appelle Simon Schmit, je suis de APF FRANCE Handicap, donc notre représentant, Damien Guer n'est pas là aujourd'hui, on fait une action, une action pour, pour pousser les Ad'AP, pour que ça avance plus vite. On est là en nombre, je pense que vous avez dû nous va voir aujourd'hui pour, justement, que ça avance plus vite, pour que les discussions soient plus constructives, c'est ce qu'on demande à Monsieur le Maire, d'aller plus vite, d'aller plus loin et d'avancer parce qu'on le rappelle, les personnes en situation de handicap, c'est plus de 10 %, on est 10 % des citoyens, plus les personnes âgées, les personnes en poussette, ça fait du monde, il faut vraiment que l'accessibilité avance c'est vraiment le message du jour: on est calme, on est serein, mais on est présent, on est là et on reviendra s'il faut. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci merci. Monsieur je vais peut-être, je vais donner la parole à Pascale Gomes, qui est en charge du Handicap dans notre majorité municipale et à Monique Cellier, si elle veut dire, un mot aussi pour vous dire où nous en sommes.

Porte parole APF - Simon Schmit : Très bien.

Monsieur Vogel : Pascale.

Monsieur Gomez : Bonjour Monsieur, bonjour à tous. Nous sommes bien évidemment attentifs à vos besoins et nous en sommes tout à fait conscients. Je tiens simplement à vous dire que la mise en accessibilité est en cours, qu'un nombre significatif de bâtiments de l'important patrimoine municipal est désormais accessible, ou le sera, tel qu'il est déjà défini dans le plan de finance. D'autres travaux sont bien évidemment prévus lors de rénovation, de restructuration à venir. Je pense au cinéma, je pense encore à des équipements sportifs, à des groupes scolaires, aux crèches. Tout ça est en cours. C'est long, trop long. Certes, ça prend du temps, c'est extrêmement coûteux, mais nous y sommes attentifs et nous serons attentifs à ce que le plan se déroule le plus rapidement possible, dans la limite des finances aussi de la Ville.

Monsieur Vogel : Monique ?

Madame Cellier : Je pense que Pascale a évoqué le maximum de choses. Il est vrai que donc, il y a un plan très précis qui a été défini, avec tous les bâtiments municipaux qui doivent tous être accessibles, il est vrai. La grande majorité l'est déjà mais, comme l'a évoqué Pascale, les bâtiments les plus importants le sont et on a demandé simplement une prolongation, il va y

avoir une réunion en préfecture au mois de juillet qui va réexaminer tout ça et on peut y croire.

Porte parole APF-Simon Schmit : Je crois que ce sont ces prolongations qui nous mettent un petit peu en colère Madame. Je crois, ici comme ailleurs, qu'il y en a beaucoup, qu'elles sont difficiles à entendre en fait pour nous qui le vivons très quotidiennement. Et, encore une fois, je veux renouveler un message d'encouragement mais il faut vraiment avancer, parce que Monsieur le Maire nous a dit qu'il y a trop de freins ici, et c'est aussi en partie la raison de notre présence aujourd'hui.

Madame Cellierier : Je voudrais rajouter, peut-être que tous les bâtiments importants le sont déjà et que bon une prolongation de très courte durée, peut-être même que la préfecture nous demandera de raccourcir ce temps puisqu'il y a une commission au mois de juillet mais croyez bien qu'on fait tout ce qui est en notre pouvoir pour raccourcir et pour faire le maximum de travaux le plus rapidement possible.

Monsieur Vogel : Moi, je voudrais juste, pour conclure.

Porte Parole APF-Samuel Schmit : Oui.

Monsieur Vogel : Vous dire que la volonté politique d'agir, elle est vraiment présente ici à Melun, il n'y a aucun frein.

Porte Parole APF-Samuel Schmit : D'accord.

Monsieur Vogel : La seule limite qu'il peut y avoir, c'est les limites des finances publiques de la Ville il y en a pas d'autres et je pense qu'on est une des rares villes à avoir quelqu'un qui est vraiment en charge du Handicap et très active sur ce terrain et pour une nouvelle concrète et très positive, qui va tout à fait dans le sens de ce que vous demandez, comme l'a dit Monique, le Préfet va convoquer une réunion en préfecture avec toutes les parties prenantes pour raccourcir les délais, de façon générale, dans le département.

Porte Parole APF-Samuel Schmit : D'accord.

Monsieur Vogel: Et cette réunion, je n'ai pas la date en tête.

Porte parole APF : C'est une avancée, c'est certain.

Monsieur Vogel : Oui, je crois que c'est pas mal.

Porte Parole APF-Samuel Schmit : Mais il ne faut pas perdre de temps, parce que nos handicaps n'attendent pas. On n'en peut plus d'attendre et voilà on a besoin que ça avance. Merci à vous.

Monsieur Vogel : Je comprends. Merci, Monsieur. Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, merci. Suite aux interventions, il me semblerait judicieux de mettre aux voix et d'expliquer notre vœu en début de séance et non en fin de séance, ne serait-ce que par respect pour le collectif handicap présent ce soir.

Monsieur Vogel : Je vous donne la parole pour exposer votre vœu et je vous répondrais une fois que vous l'aurez exposé.

Madame Durand : Donc, je vais vous lire le vœu.

Monsieur Vogel : Attendez, il faut que j'ouvre la séance. D'abord, je déclare la séance ouverte et on va tout de suite examiner le vœu, voilà.

Madame Durand : Je vous remercie.

Monsieur Vogel : Je vous donne la parole.

Madame Durand : Donc, je vais vous lire le vœu que le groupe “Réinventons Melun” a envoyé à l'équipe majoritaire. La loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées prévoyait la mise en accessibilité de la société. Face à l'absence d'effectivité depuis 30 ans de cette obligation, la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a réaffirmé la mise en accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public, en garantissant une mise en application au plus tard dans un délai de dix ans à compter de la promulgation de la loi, soit 2015. En 2014, à nouveau, face au retard pris par les établissements recevant du public à se mettre aux normes, une ordonnance du 26 septembre 2014, ratifiée par la loi n°2015-988 du 5 août 2015, a créé l'agenda d'accessibilité programmée afin de repousser encore les délais de la mise en accessibilité inscrits dans la loi du 11 février 2005. La prorogation des délais pour la mise en accessibilité aux personnes handicapées en fonction des types d'ERP fixés par les textes, permet de planifier les travaux pouvant aller jusqu'à neuf ans maximum sous réserve de s'engager auprès de l'administration sur un calendrier précis et de rendre compte de l'avancée de ces travaux. Le délai maximum de fin de travaux étant donc porté à 2024. Le conseil municipal de la ville de Melun du 19 novembre 2015 a approuvé le projet “Melun Accessible à Tous”, agenda d'accessibilité programmée pour les bâtiments communaux. Le conseil municipal de la ville de Melun du 15 décembre 2016 a approuvé le calendrier modificatif de l'agenda d'accessibilité programmée afin de reporter sur la deuxième et la troisième année des travaux initialement programmés la première année. Le conseil municipal de la ville de Melun du 9 mars 2023 a adopté, par cinq voix contre, 30 voix pour et six abstentions, une nouvelle prolongation, pardon, de l'agenda d'accessibilité programmée à 2027. Par conséquent, le conseil municipal émet le vœu d'annuler la délibération n° 23.03.19.47 du conseil municipal de la ville de Melun réuni le 9 mars 2023, portant demande de prolongation de l'agenda d'accessibilité programmée du patrimoine bâti de la ville de Melun et d'organiser une réunion en présence du Préfet de Seine-et-Marne afin d'établir une nouvelle délibération permettant de prolonger la date à une échéance moins éloignée que 2027.

Monsieur Vogel: Bien donc comme je vous l'ai dit, je ne mettrai pas votre vœu aux voix. D'abord pour une raison juridique, on ne remet pas en cause une délibération qui a été votée par un vœu. C'est le parallélisme des formes, il faudrait voter une délibération contraire, donc ça n'a pas d'objet mais aussi parce que votre demande est d'ores et déjà satisfaite, du fait de ce que j'ai dit tout à l'heure aux représentants des personnes en situation de handicap, puisque le Préfet a précisément décidé d'organiser une réunion afin d'établir un calendrier, en commun accord avec les différentes collectivités de Seine-et-Marne, pour essayer d'accélérer le dispositif

en fonction, bien sûr, de l'état des finances publiques de l'ensemble de ces collectivités. Je voudrais quand même profiter de ma réponse, pour vous dire que, pour clarifier un peu les choses, je répète ce que Pascale a dit tout à l'heure. D'abord sur le fond, trois des quatre associations qui étaient présentes à la Commission d'accessibilité ont voté favorablement pour le report donc ce n'est pas une décision comme ça qui tombe du ciel, et que notre municipalité, grâce à Pascal et à Monique, a fait des efforts très importants dans ce domaine, et que je voudrais quand même rappeler. Le report, il porte sur les écoles Montaigu et Pasteur, la maternelle Capucin, le centre social Picot, le gymnase Joannes Raymond, la crèche Les dauphins, l'UIA. Les autres opérations seront prévues dans le cadre du NPRU. Alors, depuis le début de ce mandat, nous avons réalisé ou entamé des investissements très importants en faveur de l'accessibilité avec notamment près de 10 millions d'euros qui sont investis dans un cinéma entièrement accessible et dans tous nos services publics. Les travaux de la mairie sont en cours, nous avons créé "Mairie +" et, dans tous ces cas, des travaux de mise en accessibilité très importants vont permettre à nos concitoyens d'accéder aux services publics de base. En termes de voirie, de trottoir, de transport, près de 200 millions d'euros sont investis, dans le cadre du programme T-ZEN, dans des travaux qui permettront justement aux personnes en situation de handicap, de traverser la Ville, ce qui est impossible aujourd'hui du fait de l'état de nos trottoirs. Donc, nous ne cherchons pas à échapper à nos responsabilités, au contraire, nous investissons massivement, mais, bien sûr, dans la limite de nos moyens financiers. On participera évidemment à la réunion en préfecture et on verra dans quelle mesure nous pouvons intervenir sur tel ou tel point qui se révélerait plus urgent qu'un autre dans la mesure de nos moyens, voilà. Donc, je propose qu'on reprenne notre ordre du jour.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : Alors, il faut que l'on désigne un secrétaire de séance. C'est Christopher. Il est d'accord ? La délibération 2, c'est l'approbation des comptes. C'est très, très fort. Vous trouvez le micro là ? Il faut peut-être baisser un peu. J'ai l'impression de parler dans un entonnoir. Ils ont une tête comme ça déjà, il fait chaud.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Christopher Domba en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Monsieur Vogel: La délibération 2 c'est l'approbation des comptes, du compte-rendu de la séance du 6 avril 2023. Alors il y a deux comptes rendus, est ce qu'il y a des questions sur ces comptes-rendus? C'est bon. Non. Pardon, je n'ai pas vu. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, bonjour, c'est c'est très fort.

Monsieur Vogel : Je vais essayer de faire baisser le micro. Il y a un écho.

Monsieur Saint-Martin : Oui, j'y vais, oui. Oula il faut parler à 50 cm du micro, je voulais savoir la question que j'ai posé sur les polluants éternels est-ce qu'elle est instruite ou est-ce que .. ?

Monsieur Vogel : Non mais ça, c'est reporté en fin de séance.

Monsieur Saint-Martin : Ça sera éternellement reporté.

Monsieur Vogel : Oui? Ça c'est voilà.

Monsieur Saint-Martin : Donc j'aurai une réponse tout à l'heure.

Monsieur Vogel : Vous aurez une réponse tout à l'heure.

Monsieur Saint-Martin : Ah super.

Monsieur Vogel : C'est ça la question sur le compte-rendu? Bon ok. Ok, voilà d'accord s'il n'y a pas d'autres questions, il n'y a pas de vote, on passe au point suivant la délibération 3, c'est le compte rendu des décisions du Maire et des Marchés.

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 6 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

3 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE ET DES MARCHÉS

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : J'ai une question.

Monsieur Vogel : Allez-y, Allez-y.

Monsieur Saint-Martin : Une observation sur la décision 4 n°2023-24.

Monsieur Vogel : Attendez pas si vite. Décision 4.

Monsieur Saint-Martin : 4 - n°2023-24 c'est une convention temporaire d'occupation du domaine public pour l'installation de la supérette connectée BOXY qui inclut donc une redevance annuelle de 1 300 €, de ce que j'ai pu lire dans la décision modificative. Donc c'est une boîte, un ancien container maritime en guise de commerce, on l'a découvert perplexe, incrédule, consterné même, par l'implantation de ce concept d'un genre nouveau qui est, visiblement, mis en avant par l'équipe municipale qui y voit la panacée, assez en tout cas pour communiquer dessus. On sait bien que l'expérimentation est un droit, y compris dans les échecs qu'elle peut induire et ce n'est pas la première fois pendant ce mandat qu'on aura découvert ce genre d'échec mais tout de même quelle idée, quelle vision du commerce en l'occurrence c'est le commerce sans commerçant, la vente sans interaction humaine façon Amazon Go. C'était l'inspiration du promoteur de cette start-up avec une appli qui vous

traque dans le container par une myriade de capteurs pour évaluer vos achats en temps réel ça c'est le concept donc c'est du Big Brother dans un registre sympa. Le mot, rappelons-le de "Commerce" étant emprunté au latin classique "Commercium" qui renvoie en complément de l'idée du lieu où l'on organise le négoce, aux rapports, relations humaines, relations charnelles même. C'est un commerce sans commerçant donc mais aussi et là, il faut quand même le souligner, un commerce discriminatoire puisque, comme l'a souligné l'APF France Handicap 77, dans une communication aujourd'hui ou hier de mémoire sur Facebook, ce gadget qui pourrait présenter un intérêt pratique - enfin on en doute - n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap. Et par ailleurs qu'est ce qui est proposé d'ailleurs, et bien pour l'avoir vérifié tout à l'heure, j'ai été voir, de la marchandise interchangeable et d'appoint, du snacking sous plastique des produits transformés et cheap au nutri-score peu ragoutant bref un ersatz de commerce quand il faudrait mettre l'accent sur la qualité. Donc de Woody à Boxy c'est décidément la foire de concepts douteux rien ne va sous prétexte de rendre la vie plus simple aux résidents de l'Eco-quartier on leur apporte des solutions éco pour un quartier encore à peine vivable. Première observation. Et j'ai une question maintenant sur un autre marché, le marché n°2 370, ça concerne une prestation d'accompagnement à l'organisation de Melun fête son Brie pour un montant qui n'est quand même pas anecdotique : 12 900 € donc à ce tarif c'est de l'accompagnement de luxe, alors de quoi il en retourne, en quoi c'est pertinent vu que cette fête est une routine depuis des années pourquoi une telle dépense ?

Monsieur Vogel : Brigitte va vous répondre sur votre première observation et Mathieu je suppose sur la seconde.

Madame Tixier : Juste, pour faire très court, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Tixier : L'idée en effet de pouvoir proposer cette, appelons-la comme on veut, mais bon, cette alternative temporaire et je veux insister sur le mot temporaire. Elle est tout simplement à la demande de pas mal d'habitants qui ont, en effet, un vrai souci de dépannage entre guillemets de courses. Vous n'êtes pas sans ignorer que pour installer des commerces, il faut qu'il y ait une zone de chalandise élémentaire et cette zone de chalandise élémentaire, jusqu'à nouvel avis, elle n'y était pas. Donc le boulanger va s'installer, ça y est la négociation a été finalisée à la fois entre l'aménageur et le promoteur et l'investisseur des locaux. Pour mettre en place en effet ces commerces, il était nécessaire d'avoir des locaux en bas d'immeuble et donc ces locaux en bas d'immeuble la Ville a souhaité que tous les locaux commerciaux soient achetés par un même investisseur afin de prendre une sécurité sur le côté pérenne des commerces qui vont être installés. Je m'explique rapidement : pour éviter qu'au début tout soit beau tout soit rose et que les commerces s'installent de façon équilibrée, si je puis dire, un minimum de fonctionnalité dans des matières, en tout cas dans des boutiques qui soient complémentaires -je veux parler d'une boulangerie, je veux parler d'un coiffeur, je veux parler d'une supérette etc. - l'idée, c'est d'avoir vraiment cet équilibre qui soit maintenu et là nous avons donc en effet, par le biais de l'aménageur, il a trouvé donc un investisseur de l'ensemble de ces locaux commerciaux donc ça c'est la première des choses, il fallait déjà avoir cet investisseur. Ensuite, l'investisseur devait donc passer des accords avec des porteurs de projets. Là, je vous invite à aller visiter ce quartier, nous avons actuellement que trois locaux disponibles à la commercialité puisqu'en fait les autres sont des immeubles, des pieds d'immeubles qui sont encore en construction. Sur le principe, le boulanger va donc arriver, il

est en train de faire son aménagement, les deux autres boutiques sont en train d'être, comment dirais-je, à la recherche de partenaires donc pour pouvoir s'y installer. Tout ça pour vous dire que pour l'instant la superette n'est prévue que dans un deuxième temps, c'est-à-dire pour 500 mètres, on aura donc une enseigne nationale qui va s'installer de 500 m², on a une enseigne nationale qui va s'intégrer là et qui sera forcément plutôt bien tenue entre guillemets en tout cas bien fonctionnelle puisque ce n'est personne d'autre que l'investisseur lui-même qui va donc tenir cette superette. Sur le principe, BOXY peut être discutable à certains égards mais en tout cas nous avons jugé bon de proposer cet emplacement que nous n'avons pas pu proposer avant parce que nous n'étions pas propriétaire du terrain sur lequel cette BOXY est installée et donc là nous avons voté il y a quelque temps la restitution du domaine public pour cette parcelle sur laquelle nous avons pu en effet installer ce commerce. Alors, certes, je suis un petit comme vous je suis plutôt proche de la relation humaine, j'aime bien respecter l'Homme dans toute son entièreté. Là c'est vrai que c'est un petit peu informel mais au moins, des commerçants, nous travaillons avec le comité de quartier d'une façon très régulière, on a encore une réunion mardi prochain comme tous les 3 mois, ils sont tout à fait satisfaits.

Monsieur Vogel : Là-dessus? Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, pour rebondir un petit peu sur ce que vous venez de dire sur la question des installations de commerces de proximité. Donc je partage pleinement ce que vient de dire Monsieur Saint-Martin, il est indispensable que pour que les quartiers vivent d'avoir des commerces avec des gens parce que c'est un point important dans la vie des quartiers et c'est ce qui manque aussi sur un territoire. Moi j'ai une vraie interrogation parce qu'on n'a pas mal de retour en tout cas de commerçants sur le montant des loyers à Melun. Parce que la question en fait d'avoir des porteurs de projets, il faut qu'à un moment donné ce soit extrêmement viable sur le temps, je termine simplement et vous me répondez. Avoir en fait un investisseur qui derrière va reprendre 500 m² pour développer son propre commerce avec une enseigne nationale. Non je ne vais pas dire c'est bien ou c'est pas bien, par contre la question ça veut dire que c'est l'investisseur qui va avoir le choix du montant des loyers alors je veux simplement des éléments parce que pour qu'on maintienne des commerces de proximité - et Dieu sait que c'est important à Melun d'en avoir de qualité - il faut avoir en fait une vision et je veux bien savoir quelle est la vision que vous avez pour maintenir ces commerces de proximité et que ce soit durable dans le temps.

Madame Tixier : Cela me fait très plaisir que vous disiez ça parce que c'est exactement, dans une autre formulation, ce que j'ai souhaité vous dire tout à l'heure ou alors je ne me suis pas bien exprimée. Mais sur le principe, je reconnais en effet bien évidemment que l'investisseur lui, il mouille le maillot, puisqu'il va prendre des risques aussi entre guillemets. Donc je trouve que c'est plutôt bien parce qu'on pourrait avoir aussi un fond de pension ou que sais-je qui investisse mais qui ne sais même pas ce que c'est qu'un commerçant donc lui on est tranquille avec ça. Et en même temps le principe des loyers progressifs a été aussi évoqué dans ces locaux commerciaux. L'idée n'est pas de massacrer le commerçant en mettant des loyers faramineux mais sur le principe, l'idée c'est en effet de faciliter son installation et ça revient à dire ce que j'ai dit tout à l'heure sur la zone de chalandise : on ne pouvait pas installer un boulanger quand il n'y avait encore que 7 maisons qui étaient livrées si vous voulez. Donc sur le principe des loyers, nous avons conseillé et nous sommes tombés d'accord avec l'investisseur pour que ça puisse être dans des proportions tout à fait raisonnables et en fin de compte le promoteur pardon l'investisseur n'est pas complètement libre de son choix à savoir que nous avons voulu, depuis le début de l'Ecoquartier, que la Ville

soit partenaire de cette organisation des commerces dans la mesure où nous avons déjà travaillé sur une catégorie de commerces, c'est-à-dire qu'on ne va pas aller mettre des commerces dont on sait qu'ils ne seront pas adaptés à la situation. Et en même temps nous avons des réunions régulières quand il y a un porteur de projet avec, autour de la table, la Ville de Melun, ma collègue élue au commerce et moi-même avec les services, nous avons l'investisseur bien évidemment, nous avons l'aménageur, et nous avons aussi parfois l'avis des conseils syndicaux des propriétés dans lesquelles sont les boutiques. Donc vous voyez qu'on prend des précautions pour qu'au niveau du choix de ces commerces, ne vienne pas n'importe qui pour faire n'importe quoi. Voilà, je suis à votre disposition, parce qu'on ne va peut-être pas passer toute la séance, mais je suis à votre disposition pour en parler ensemble et je partage votre avis sur la fragilité du commerce en ce moment mais il faut voir aussi le contexte environnemental général du pays dans lequel nous habitons et où les banques ne sont pas les premières à sauter de joie quand il s'agit de monter des entreprises.

Monsieur Vogel : Sur la deuxième question, Henri ?

Monsieur Mellier : Oui alors Monsieur Saint-Martin, en ce qui concerne l'organisation de la fête du Brie 2023 donc il ne vous aura pas échappé que la fête du Brie a repris de l'essor l'année dernière et elle s'appelle la fête du Brie et des terroirs de France elle ne s'appelle pas uniquement la fête du Brie. Si vous l'avez fréquenté, je crois vous y avoir vu, vous n'avez pas vu que du Brie l'année dernière, vous avez vu plein de producteurs venus de tous les coins de France. Et bien mettre en avant des produits du terroir, des produits d'exception avec toute une animation qui est faite autour et pour ça donc effectivement le prestataire qui nous a déjà accompagné l'année dernière et qui nous a bien accompagné, on souhaite qu'il continue son travail parce qu'il ne s'agit pas d'une reconduction comme ça, ce n'est pas forcément les mêmes producteurs. Il faut leur demander, il faut savoir s'ils veulent venir à Melun ? Dans quelles conditions ? Qu'est-ce que vous voulez comme mètre linéaire de stand ? Etcetera, etc. C'est toute une organisation. On a l'objectif d'avoir 120 producteurs pour la fête du Brie, ce qui est énorme. Je rappelle que les médias locaux s'accordent à dire que la fête du Brie amène chaque année environ 10 000 personnes dans le centre-ville de Melun. On ne va pas s'en plaindre. Donc le coût de la prestation, il est égal au travail qui est fait de recherche, de mise en place de contrats qu'il faut passer avec tous ces producteurs. A côté de ça, je veux souligner quand même qu'il y a des bénévoles qui sont dans la fête du Brie, tous les membres de la confrérie, ils mouillent la chemise bien en amont effectivement pour permettre que cette fête se passe bien. Donc je pense que ce n'est pas un très bon angle d'attaque la fête du Brie : c'est la fête de tous les Melunais, de tout le Sud Seine-et-Marne, de toute la Seine-et-Marne d'ailleurs. Elle va bien au-delà de Melun et très franchement, je pense que c'est un bon moment de convivialité et il faut se féliciter si le temps nous est favorable bien entendu que cette année encore ça soit une vraie fête du Brie et des terroirs de France pour le prix de 12 900 €, ce qui n'est quand même pas très cher.

Monsieur Vogel : Oui ? Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint Martin : Il n'y a pas eu le début d'une attaque, je demande des précisions sur une prestation, là vous le prenez bizarrement, c'est une question sur laquelle il ne me semble pas qu'on ait voté une telle prestation l'année dernière.

Monsieur Mellier : Si

Monsieur Saint-Martin : J'ai un doute, à 12 000 € ? J'irais vérifier mais en tout cas voilà c'est juste une question pour mon information. Mais évidemment que je serai présent.

Monsieur Vogel : Bon, vous irez vérifier et puis on verra. Monsieur Guion, vous avez demandé la parole.

Monsieur Guion : Oui bonsoir, je suis désolé je vais remettre une pièce dans le distributeur automatique BOXY. Je ne vais pas tout répéter tout ce qu'ont dit mes collègues Arnaud Saint Martin et Céline Gillier. Mais effectivement, c'est sympa la BOXY quand on regarde le site internet de BOXY, le concept c'est ramener une forme de commerce de proximité dans les zones désertées par les commerces traditionnels. Donc c'est vraiment adapté pour le coup, on est pas très étonnés mais les administrés de l'Ecoquartier enfin l'Ecoquartier de Woodi, qui sont aujourd'hui 2 000 - vous me dites si je dis une bêtise - à peu près 2 000 et pour certains sont là depuis 2018, à mon avis, ils méritent mieux que de se sentir encore dans un quartier isolé. De plus, vous vous êtes permis Madame Stentelaire d'inaugurer ce container avec l'écharpe tricolore etc enfin c'est quand même assez hallucinant, je passerais là-dessus je voudrais préciser, et Monsieur Saint-Martin l'a déjà précisé, que ce container pourtant tout neuf tout installé n'est pas accessible notamment aux personnes en déficience visuelle c'est quand même curieux. On embête beaucoup, beaucoup les nouveaux commerçants pour que ce soit accessible et c'est normal et là un distributeur automatique n'est pas accessible pour les personnes en déficience visuelle et forcément comme il n'y a personne pour les accueillir, personne ne va pouvoir les aider vu que c'est automatique donc ça c'est quand même à souligner. Ensuite, je voudrais revenir à ce que vous disiez, Madame Tixier, sur le fait d'avoir laissé un investisseur tout seul unique, et on l'a voté il n'y a pas longtemps, que ce serait mieux et plus efficace. La preuve que non, quand on voit la facilité d'ouverture d'épiceries en centre-ville. On se demande bien pourquoi une épicerie ne vient pas dans Woodi, il faut peut-être regarder les loyers que pratique cet investisseur unique, peut-être qu'il a des exigences un peu fortes pour le quartier et peut-être qu'une gestion par la Ville en concertation avec le lotisseur, avec des objectifs de rentabilité locative bien plus raisonnables, aurait conduit à des loyers bien plus modérés et donc bien plus adaptés au quartier pour les commerçants qui s'installent. Je veux dire que les habitants pourraient d'ores et déjà bénéficier d'une épicerie digne de ce nom et d'une boulangerie qui serait déjà installée par exemple mais il est vrai qu'il aurait fallu pour cela passer beaucoup plus de temps à travailler le dossier pour l'intérêt général.

Monsieur Vogel : Brigitte ?

Madame Tixier : Oui je veux bien répondre quand même parce que bien travailler plus ce dossier je vous remercie Monsieur Guion, c'est vrai que dès que j'ai besoin de conseils je vous adresse un petit message et puis vous serez gentil de m'aider des fois que je n'arrive pas à gérer ce dossier en fait dignement suivant ce que j'ai pris comme engagement vis-à-vis du Maire. Bref sur le principe, j'entends bien ce que vous dites de l'épicerie c'est sûr, après il dépend aussi justement de la qualité de ce qu'ils vont fournir aux habitants. J'ai dit tout à l'heure ou peut être que je ne l'ai pas dit assez fort ou clairement : c'est à titre transitoire, c'est temporaire. Quand je vous dis qu'il va y avoir une supérette. La supérette va venir, je pense que là j'ai été claire quand même. Donc sur le principe, on peut être d'accord ou pas avec ce qu'est BOXY certes mais il n'y a pas 36 solutions à partir du moment où il n'y a pas de locaux disponibles actuellement, en fonction du plan merchandising que nous avons proposé déjà depuis plusieurs années. Donc essayez de nous faire confiance. Quant au fait que

la Ville puisse investir dans tous les locaux commerciaux de Woodi, si d'un seul coup le Maire joue au loto et qu'il peut devenir investisseur unique, c'est la fête mais là il faut rester raisonnable Monsieur Guion, on a une politique stratégique vis-à-vis du commerce du centre-ville qui est ce qu'elle est, avec des préemptions, avec des achats de pas de porte et de murs, mais de grâce n'allons pas imaginer que la Ville doit être porteuse du projet d'acheter des murs à l'Ecoquartier, soyons raisonnables.

Monsieur Vogel : Brièvement.

Monsieur Guion : Si vous croyez à votre Ecoquartier autant que ça, vous auriez pu investir et sans que ça vous coûte quoi que ce soit en plus chez des organismes nationaux ad'hoc. Là-dessus pour investir bien sûr, vous n'êtes pas au courant, vous auriez pu investir avec des loyers modérés et comme plus tard il va y avoir presque 10 000 habitants dans ce quartier, 8 000 je crois, forcément l'investissement aurait été rentable même pour la Ville.

Madame Tixier : Allez-y peut-être si vous voulez essayer... (inaudible).

Monsieur Guion : Non, non, je n'y crois pas à ce quartier depuis le début, je le trouve trop isolé, vous avez pas mis comme je disais assez de travail dedans pour qu'il soit viable.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion, le combat que vous menez là c'est un combat d'arrière-garde puisque, comme l'a très justement dit Brigitte, c'est provisoire, il y a une enseigne qui va venir, elle arrive, ce n'est pas mal, on a encore fait quelque chose, il y a une enseigne qui s'installe. Bon on a passé toutes les questions pour les décisions du Maire et des marchés, non ? Allez-y, Monsieur Guion.

Monsieur Guion: Alors, j'ai une autre question qui concerne la décision n°2023.37, c'est la dernière décision qui concerne le contrat de sous-location que vous avez pris en vue d'une enseigne Monoprix, il faut appeler un chat un chat. Je vais vous le dire tout de suite : l'arrivée de Monoprix pour le coup est une excellente nouvelle pour le centre-ville de Melun, on ne va pas dire le contraire. Une nouvelle positive qui arrive après de nombreuses mauvaises nouvelles donc une excellente nouvelle qui fera plaisir aux nombreux habitants qui avaient déserté le centre-ville, aux commerçants installés depuis longtemps qui souffrent depuis de nombreux mois de l'absence complète d'un fameux commerce moteur, de taille importante, un commerce attractif dans le centre-ville. Cela ne dévalorise aucunement les commerces implantés de taille plus modeste avec des enseignes plus ou moins connues mais la présence d'une locomotive est essentielle à leur survie. Nous souhaitons donc longue vie au Monoprix et surtout aux jeunes franchisés qui ont décidé avec un certain courage, il faut le dire, d'investir à Melun. Ceci dit nous avons constaté en lisant les articles dans la presse locale que vous avez, Monsieur le Maire, mis plus que votre grain de sel en obtenant du propriétaire qu'il révisé à la baisse le montant du loyer.

Monsieur Vogel : Plus que mon grain de sel.

Monsieur Guion : Oui c'est bien, avec l'argent du contribuable en fait, vous avez signé un contrat de sous-location afin de prendre en charge une partie du loyer et pas qu'un peu ! 60 000€ par an seront payés par les Melunais pour 586 m² au dernier étage à des fins d'entreposage et de stockage. C'est bien la première fois qu'on entend que la Mairie aurait besoin de locaux pour entreposer et stocker. Cela ressemble beaucoup à une subvention

déguisée, Monsieur le 1er adjoint. Vous allez, je le sens bien, comme d'habitude, n'y voir aucun problème mais alors pourquoi dans ce cas ne pas être franc et aller jusqu'au bout, jusqu'à attribuer une subvention annuelle pour intérêt général afin de faire réellement réduire le loyer ? Je vais tenter de répondre à votre place : vous n'avez malheureusement pas de réels plans ambitieux de redynamisation du centre-ville de Melun. Nous en avons déjà parlé à de multiples reprises, je ne vais pas tout reprendre mais si vous aviez un plan, les franchisés n'auraient pas cherché à faire payer un cinquième du loyer à la Ville, enfin j'imagine que c'est un cinquième, puisque que vous n'avez pas souhaité, vous n'avez pas eu le temps, je ne sais pas, vous n'avez pas envoyé le document important qui est le bail principal. Donc j'imagine que c'est un cinquième du loyer total. Ils seraient donc venus à Melun et franchement on aurait préféré, parce que l'accessibilité était bonne et allait s'améliorer, car le flux d'attractivité par la rénovation du centre-ville basculait vers un avenir meilleur. On aurait vraiment préféré mais non, rien de tout cela malheureusement, et mieux, je vous ai demandé si vous aviez eu accès à l'étude de marché qui avait été faite, c'était en commission de finances, rappelez-vous, Monsieur le 1er adjoint qui a été faite par les investisseurs. Vous m'avez dit « non on fait confiance », c'est dommage vous auriez pu voir pourquoi les investisseurs avaient besoin d'une prise en charge de 60 000 € annuel de loyer. Vous auriez pu voir s'ils appréhendaient les travaux du T-ZEN 2 qui vont chambouler le centre-ville jusqu'en 2030, s'ils avaient vu la problématique du plan de circulation qui rend Melun si accessible voir repoussoir. S'il s'agit simplement de donner de l'argent aux commerçants, je peux continuer, en biaisant et en louant un étage à des fins de stockage je peux vous donner une liste de commerces qui veulent bien conclure une convention de sous-location avec la Ville d'autant plus qu'en ce qui concerne les commerçants de Melun, je doute fort qu'ils louent à une grosse foncière comme c'est le cas pour le futur Monoprix dont l'équipe est pour la plupart composé d'anciens salariés d'Unibail et Rodamco, le propriétaire de Carré Sénart, rodé aux acquisitions et à cette pro partie "assetmanagement" comme ils disent sur leur site pour des enseignes du groupe Casino. Tiens, tiens, le groupe Casino, qui, lui, est hyper endetté, ça fait un point commun avec la ville de Melun d'ailleurs, et qui vient de vendre plus d'une centaine de magasins aux mousquetaires d'Intermarché. Mais franchement, je suis sûr que les commerçants de Melun préféreraient voir un plan de réalisation de la Ville qui aurait une ambition d'améliorer l'accessibilité et l'attractivité du centre-ville avec des moyens à la hauteur des ambitions. Quand on voit que la foncière commerce promise depuis 2020 est toujours en conception, on est en droit de douter de votre volonté, Monsieur le Maire. En conclusion, nous saluons évidemment l'arrivée des jeunes commerçants et de cette belle locomotive et nous vous rappelons que c'est à vous, Monsieur le Maire, et à votre équipe, d'insuffler suffisamment d'énergie, de compétence et de moyens pour faire en sorte que la vitalité et l'attractivité du centre-ville, permettent aux commerçants, artisans, indépendants ou locomotive, anciens ou nouveaux, de perdurer dans le temps, au bénéfice de l'emploi et de la qualité de vie des habitants de Melun. Merci.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, vous êtes, vous êtes extraordinaire, parce que rien ne vous satisfait. Vous n'êtes jamais content, surtout sur un sujet comme celui-là, dont vous avez fait le fer de lance de vos critiques constantes à notre égard. Et moi, je regrette que vous continuiez à chercher des arguments pour conclure à ce que l'on fait mal le job. Vous l'avez quand même dit, parce que c'est bien de commencer l'introduction en disant que vous êtes très heureux de l'implantation de Monoprix. Après, vous développez vos propos en alignant une série d'arguments disant qu'au final c'est une très mauvaise décision, une très mauvaise chose,

et qu'en réalité, la solution d'installer Monoprix à Melun n'est pas la bonne. Monsieur, Monsieur Guion comme vous l'avez dit en commission des finances, moi, j'aurais été surpris de connaître votre position. Si vous aviez été à notre place, qu'auriez-vous fait ? Vous auriez dit à Monoprix : non, merci, circulez, il y a rien à voir. Nous ne sommes pas intéressés. Allez voir d'autres villes. Vraiment, je vous ai posé la question, je connais la réponse, puisque vous nous avez apporté des éléments lors de la commission des finances. Alors, oui, ça fait partie des priorités qui ont été annoncées par le Maire et par Catherine, renforcer l'attractivité du commerce, c'est une volonté première de notre municipalité. Ça se traduit par différents engagements, qu'il s'agisse d'autres forts investissements dans le dispositif "Cœur de ville". Je vous rappelle que la ville de Melun est en tête des communes au niveau départemental, qui a recours à ce dispositif "Action Cœur de ville" pour renforcer son attractivité. Et ce dispositif, il finance la voirie, des travaux, mais il finance également des équipements, le cinéma, etc. Et l'implantation de cette locomotive est un axe de notre politique. Maintenant, vous nous reprochez d'avoir mis en place un dispositif facilitant cette implantation en utilisant des deniers publics pour faire baisser le loyer de l'exploitant Monoprix. Alors, vous savez Monsieur Guion, nous travaillons nos dossiers et bien avant l'implantation de Monoprix, le sujet de cet immeuble du coin Muzard était dans nos priorités, déjà du temps d'Eurodiff, la question de l'exploitation de cet ensemble posait souci. Lorsque Maxibazar est venu s'implanter le sujet posait également question : pourquoi ? Cet immeuble appartient à une foncière effectivement qui est propriétaire des locaux, comme beaucoup de locaux commerciaux en France, d'ailleurs, dans des villes moyennes, et on a une conjonction de plusieurs phénomènes : on a un loyer important conjugué à une fiscalité importante. Il faut le dire, nous avons des bases locatives qui sont importantes, et la première demande des opérateurs qui souhaitent pouvoir conserver leur activité dans cet immeuble ou venir s'implanter était de demander au Maire de baisser la fiscalité les concernant. D'accord. Vous imaginez bien que, et je pense que vous en auriez fait autant, Monsieur Guion, le Maire n'allait pas décider de baisser la fiscalité pour un commerce, ce qui n'est pas légal, pour en faciliter l'implantation. D'autres leviers ont été imaginés, ça ne nous a pas permis, malheureusement, de conserver à l'époque Maxibazar, qui nous avait formellement fait la demande de pouvoir baisser la fiscalité pour lui, pour pouvoir rester. Imaginez que ce n'est pas possible ! Donc nous avons recherché cette nouvelle enseigne. Il y a eu un travail, Monoprix n'est pas tombé du ciel, il y a eu un travail très proactif des services de la Ville pour aller rechercher cet opérateur. Et l'option afin de faciliter cette implantation, c'était de prendre à bail, en sous-location, la partie supérieure de cet immeuble qui n'allait de toute façon pas être exploitée par cette enseigne, puisque ne correspondant pas à l'activité en question. Donc cette enseigne allait payer un loyer global de 250 000 euros sur l'intégralité de l'immeuble pour une surface qui n'allait pas pleinement être exploitée. Donc oui, nous considérons, avec le Maire, avec Catherine Stantelaire et les élus de la majorité, qu'il était effectivement une bonne idée de proposer une sous-location de l'ensemble du troisième étage afin de décharger cet exploitant d'une partie du loyer qu'il devait payer auprès du propriétaire et puis, par la même occasion, de faciliter son implantation. On parle quand même de Monoprix. Et puis, cette surface sera utilisée par la Ville à des fins de stockage, il s'agit vraiment d'une utilisation qui sera réalisée, et pas une location complètement sans objet. Cette location, Monsieur Guion, comme je vous l'avais dit en commission des finances, ce montant du loyer, il a été soumis au domaine. On ne fait pas les choses n'importe comment. On l'a soumis au domaine qui nous a validé le montant du loyer et on est même sur un montant qui est inférieur à la préconisation des domaines. Maintenant, concernant, parce que je pense que ça fait partie de vos demandes, la communication à la fois de l'étude de marché et du bail. J'ose espérer, Monsieur Guion, que vous ne pariez pas sur un échec de cette implantation. J'espère parce que si vous en êtes

aujourd'hui à douter de sa pérennité en demandant à vérifier l'étude de marché, c'est que vous avez des doutes. Nous, on n'a pas de doute, on est très heureux et on les accompagnera dans la mesure du possible pour pérenniser leur implantation. Alors l'étude de marché Monsieur Guion, ce n'est pas le rôle du Maire de la Ville que d'aller étudier les business plans des commerçants de la Ville, petits ou grands. Concernant la communication du bail, nous avons effectivement signé un contrat de sous-location avec Monoprix. Par contre, nous n'avons pas accès au bail principal, puisque nous sommes tiers, Monsieur Guion, nous sommes tiers à ce bail principal. On a un contrat entre deux parties, un propriétaire et un locataire principal, qui est Monoprix, nous sommes tiers à ce contrat, nous ne pouvons donc avoir communication de ce contrat dont on n'est pas partie. Au demeurant, pour conclure, l'important pour nous, Monsieur Guion, vous l'avez dit tout à l'heure, c'est d'avoir enfin cette locomotive que nous attendons depuis longtemps dans notre Ville, locomotive qui, nous l'espérons, va être accompagnée dans les prochains mois. Et nous l'espérons d'autres implantations, d'ailleurs vous l'avez vu, on a eu une inauguration, encore hier, d'un magasin de décoration, rue Pouteau et nous en aurons d'autres voilà. Donc sur les aspects techniques j'ai répondu à vos questions.

Monsieur Vogel : Madame Durand, vous vouliez ajouter? Monsieur Guion, d'accord, sur le même sujet, Madame Durand.

Monsieur Guion : Vous notez qu'on avait trouvé que c'était une excellente nouvelle, on s'interrogeait sur les modalités et sur le montage que vous avez fait. Je suis assez surpris que vous me disiez que vous n'aviez pas accès du tout au bail principal, parce que ce contrat de sous-location, pour le coup, il est public, celui-ci. Il est écrit en l'article 6.1 - le sous-locataire, donc la Mairie, s'oblige à respecter l'intégralité des clauses et conditions du bail principal, qu'il reconnaît lui être applicable pour toutes ses dispositions autres que celles spécialement réglées par la présente convention. Donc ça m'étonne que vous n'ayez pas accès au bail principal, c'est quand même assez curieux.

Monsieur Mebarek : Je vais répondre.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Mebarek : Nous avons accès aux stipulations du bail qui nous concernent et qui nous sont opposables donc effectivement, il y a un certain nombre de stipulations dans le bail principal dont, en qualité de sous-locataire, nous devons assumer l'exécution et donc effectivement, nous y avons eu accès. D'ailleurs les stipulations en question, Monsieur Guion, sont reproduites dans le bail de sous-location, donc les obligations qui sont mises à notre charge, elles sont effectivement connues et elles sont reproduites dans le bail. Pour le reste, je le dis, c'est du droit. Nous sommes tiers à un contrat, ce contrat contient un certain nombre clauses types, de stipulations qui sont confidentielles pour ces tiers au contrat dont la Ville fait partie, donc nous ne pouvons avoir communication de ce contrat. Et, au final, pour conclure, Monsieur Guion, l'essentiel n'est-il pas d'avoir favorisé l'implantation de Monoprix à Melun ?

Monsieur Vogel: Madame Durand.

Madame Durand : Oui, je vous remercie. Non, Monsieur Mebarek, on ne prévoit pas un échec pour Monoprix, Monsieur Guion l'a dit et et d'ailleurs vous avez dit, c'est une locomotive, certes, on espère juste que Monoprix restera plusieurs années, je pense que c'est le souhait de

toutes les personnes autour de la table. Et pour ça, on alerte en disant : il faut que la Mairie accompagne, c'était le propos de Monsieur Guion.

Monsieur Mebarek : C'est ce qu'on a fait, c'est ce qu'on a fait.

Monsieur Vogel: Allez-y.

Madame Durand: Ensuite, je voudrais revenir sur les loyers. Donc si je comprends bien, vous ne pouvez pas nous donner le loyer aujourd'hui de Monoprix et celui d'hier de Maxibazar.

Monsieur Mebarek : Je l'ai indiqué, je peux répondre tout de suite Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Mebarek : Le loyer payé par le locataire principal donc Monoprix et de 250 000 euros par an, auxquels s'ajoutent environ 100 000 euros de CFE et de taxes foncières voilà. Bon ça fait beaucoup donc va falloir faire du chiffre d'affaires pour pouvoir exploiter et générer un résultat et donc pour favoriser cette implantation, sur les 250 000€ de loyer, nous en prenons une part au titre de la sous-location.

Madame Durand : Oui, et concernant Maxibazar ?

Monsieur Mebarek : Maxibazar payait un loyer de 250 000 euros, il payait le même, tout à fait. Le loyer était le même et il a été reconduit par le propriétaire avec Monoprix tout à fait.

Madame Durand : Ensuite, dans la convention de sous-location il est indiqué que l'espace compte 3 244 m² pour Monoprix, qui va utiliser seulement 1 002 m², selon le communiqué de presse que vous avez fait, et la ville 586 m². Est-ce que vous pouvez me dire à quoi vont servir les 1 458 m² restant ?

Monsieur Mebarek : Au-delà des produits qui sont en rayon, il y a des surfaces de stockage, et les surfaces dont vous parlez en 1 002 et quelques mètres carrés sont les surfaces de vente qui sont disponibles au public, le reste étant de la surface de stockage.

Monsieur Vogel : C'est bon ?

Madame Durand : Donc si je comprends bien, Monoprix ne va pas utiliser seulement 1002 m².

Monsieur Mebarek : Oui, oui bien sûr.

Madame Durand : Mais bien 2 006 et quelques mètres carrés.

Monsieur Mebarek : 1 002 m² de surface de vente, auxquelles s'ajoute l'ensemble des réserve.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, la dernière chose, parce que vous avez posé la question tout à l'heure vous ne m'avez pas laissé répondre, c'est qu'est-ce que nous, on aurait fait par rapport à l'arrivée de Monoprix, par rapport à vous ? Et bien nous, on aurait pas été dans ce cas-là,

parce que vous voyez, on aurait mis en place déjà la foncière dès 2020, dès l'élection on n'aurait pas attendu trois ans et plus parce qu'elle est toujours pas en place. On aurait fait en sorte que le plan de circulation soit refait et qu'il soit attractif pour les clients et qu'il redonne du flux clientèle. Et du coup Monoprix, on n'aurait pas pu racheter le bâtiment, puisque c'était trop tard, mais Monoprix, en tout cas les franchisés, seraient arrivés en étant confiants dans l'avenir de la ville de Melun au niveau du centre-ville. Et le loyer aurait été complètement satisfaisant, parce qu'ils sauraient que Melun est attractive pour la suite. Là, ils ont un doute et ça ne m'étonne pas.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Vous savez Monsieur, vous vous contredisez encore, vous avez beau démentir, vous pariez sur un échec. Vous pariez sur un échec, mais ce n'est pas grave, ce n'est pas grave. Nous parions sur la réussite. Monsieur Guion, la grande différence entre vous et nous, c'est qu'on n'est pas dans la théorie, on est dans la réalité concrète et dans la vraie vie, vous vous êtes dans la théorie.

Monsieur Vogel : Merci, je voudrais quand même ajouter quelque chose, on dirait que l'opposition de droite n'est pas heureuse que Monoprix s'installe et qu'on ait réussi à faire s'installer le Monoprix. Si, toutes les questions que vous posez tendent à montrer que vous n'êtes pas contents qu'on ait réussi à faire s'installer Monoprix.

Madame Durand : Non, Monsieur Vogel, vous ne pouvez pas dire ça.

Monsieur Vogel : Non, non, non, vous n'avez pas la parole Madame Durand, je suis en train de vous dire, de commenter ce que vous venez de faire, c'est-à-dire vous regrettez, à la limite, qu'on ait réussi à faire que le Monoprix s'installe à Melun. Je vais vous dire une chose, le négationnisme¹ permanent dont vous faites preuve, ce n'est pas une politique, ce n'est pas une politique. Vous savez, il y a une opposition ou une majorité. Normalement, on n'est pas toujours d'accord mais quand c'est dans l'intérêt général, il y a des intérêts qui dépassent notre opposition. Et vous devriez être pour. Et vous n'arrivez même pas à cacher que ça vous déplaît qu'on ait réussi à faire ça. Voilà. C'est ça votre politique, et elle ne vaut pas grand-chose, votre politique. Ensuite, vous me dites, le maire, il a mis son grain de sel, et bien je suis très content d'avoir mis mon grain de sel. On dirait que ça vous gêne ça. Je suis très content. Je voudrais remercier Catherine, Kadir, tous ceux, le service commerce, tous ceux qui ont travaillé à ça. Bien sûr, bien sûr, j'ai mis mon grain de sel, mais je suis heureux d'avoir mis mon grain de sel. Voilà non, mais franchement, vous êtes décevant. Vous êtes une opposition décevante, et vous avez même fait sourire l'opposition de gauche qui n'a pas pris la parole, qui n'a pas critiqué le projet. Vous êtes l'opposition la pire qu'on puisse imaginer, absolument pas constructive. Ouais, exactement. Je vous décerne la médaille de la plus mauvaise opposition de Melun qui n'ait jamais existé. Alors on passe. Non, c'est terminé le Maire a parlé, il n'y a plus rien à dire.

¹ Il est précisé que Monsieur Vogel entendait utiliser le terme "négativisme" et non "négationnisme" dans l'expression de son propos.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MELUN A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) RELATIVE AU CENTRE INTEGRE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Monsieur Vogel : Oui, ok, alors on passe à la délibération 4 c'est la désignation des représentants de la Ville à la C.S.S., c'est la commission de suivi de site. Alors, donc, ces représentants sont désignés par arrêté préfectoral, des représentants de la ville de Melun qui siègent au collège des élus des collectivités territoriales et des établissements publics...s'il vous plait..., aux côtés des représentants des villes de Maincy, Vaux-le-Pénil, doivent être renouvelés. À ce titre, je vous propose les candidatures de Marie-Liesse Dupuy en titulaire et d'Henri Mellier en suppléant. Est-ce que vous avez, oui, Madame Durand ?

Madame Durand : Alors la pire opposition que vous ayez rencontrée s'indigne de ce projet de délibération, puisque sont déjà marqués les candidats. IL n'y a pas de place pour les autres candidats et en plus, il est bien indiqué qu'il est procédé au bulletin euh au scrutin à bulletin non secret. Je suis quand même assez étonnée que, dans les délibérations, vous indiquiez déjà ce qui se passe avant même qu'on en décide.

Monsieur Vogel : Oui, en fait ces deux personnes sont les personnes sortantes. Il n'y a pas de place pour un membre de l'opposition sinon on l'aurait fait, on le fait quand il y a plusieurs titulaires à designer, mais bien sûr si vous demandez un vote à bulletin secret, on votera à bulletin secret. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : En qualité, oula c'est fort. En qualité de membre de la pire opposition, et pour vous remercier pour ce compliment, parce que si vous aviez dit le contraire, ce serait inquiétant pour une opposition.

Monsieur Vogel : Non, non, une opposition travaille avec la majorité. Ce n'est pas inquiétant de travailler avec la majorité. C'est vous que cela inquiète de travailler avec la majorité.

Monsieur Guion : C'est compliqué de vous faire confiance, vous comprenez, en tant qu'opposition. Vous ne donnez pas tous les documents, mais je vais pas répéter. Je considère que vos candidats, Madame Dupuy et Monsieur Mellier, sont déjà très occupés par leur délégation et, à ce titre, moi, cela m'intéresse beaucoup, les ordures du SMITOM, et j'aimerais donc me présenter, je suis candidat pour être titulaire à ce poste.

Monsieur Vogel : D'accord donc au poste de titulaire.

Monsieur Guion : Au poste de titulaire et je demande le vote à bulletin secret.

Monsieur Vogel : D'accord ça ne m'étonne pas de vous. Voilà, Monsieur Tortillon.

Monsieur Tortillon : Bonsoir, étant donné l'importance cruciale de cette commission dans la préservation de l'environnement et dans la protection de la santé des habitants et habitantes de l'agglomération, je souhaite savoir comment Madame Marie-Liesse Dupuy, en charge de la Sécurité, de la Police Municipale et de la Circulation et Monsieur Henri Mellier, qui est déjà adjoint en maire, en charge de l'Education et du Civisme, de la Petite Enfance, des Centres de

loisirs, du Protocole et des Elections et du Dialogue social au sein du personnel communal et de la fête du Brie, oui aussi, mais ça, c'est le meilleur, vont s'impliquer au sein de la commission de suivi de site afin de promouvoir l'information au public en ce qui concerne les problèmes environnementaux et les enjeux de santé humaine causés par la gestion des déchets. Comment vont-ils se montrer garants de la transparence, veiller à ce que les décisions soient prises sur des données scientifiques solides, en se basant sur les meilleures pratiques ? Je tiens à souligner que l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux doit être minutieuse et intransigeante afin de développer sur l'agglomération une culture de la responsabilité environnementale. Aussi, je préfère apporter ma candidature en tant que suppléant. Si j'étais élu, l'objectif serait de promouvoir une approche holistique du déchet, partant de sa conception même jusqu'à sa transformation. Le traitement des ordures ménagères doit se faire sur des perspectives plus larges et ne doit pas rechercher la rentabilité en la transformant en énergie, par exemple, mais une excellence environnementale et humaine. Le recyclage et la réutilisation doivent plus se substituer aux possibilités de ne pas générer un déchet et il est grand temps de faire reposer la responsabilité sur les entreprises qui génèrent les déchets au lieu de faire peser cette responsabilité sur les individus, bien que cela n'empêche aucunement un travail primordial d'éducation et de sensibilisation. Merci.

Monsieur Vogel : Ok, j'ai bien noté. Donc, vous êtes candidat, Monsieur Tortillon, au poste de titulaire, comme Monsieur Michael Guion. Au poste de suppléant, ah d'accord. Et Monsieur Michael Guion, vous êtes candidat au poste de titulaire. Comme cela implique, vous comprenez, une organisation matérielle qui n'est pas prête, puisqu'on ne s'attendait pas à ce qu'il y ait autant de candidats sur un poste si précis. En plus à un vote secret, donc je vais retirer cette délibération et on délibérera là-dessus quand on aura pu disposer des installations nécessaires.

Monsieur Mebarek : On a gagné une demi-heure.

Monsieur Vogel : Je la retire et on passe aux délibérations 4 et 5. La DM 1.

4 - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2023

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Merci, non c'est pour éviter d'avoir deux micros face à moi. Donc, décision modificative n°1 qui vous est proposée ce soir. Comme à l'accoutumé, l'objectif est d'ajuster nos dépenses et nos recettes par rapport aux prévisions du budget primitif, parce que, depuis quelques mois maintenant, le vote du budget, on a un certain nombre d'ajustements à la fois en investissement et en fonctionnement. En ce qui concerne le fonctionnement, il est proposé d'ajouter un peu plus de 500 000 € de crédits et, en particulier sur nos dépenses réelles, sur les charges à caractère général, cette décision modificative propose d'ajouter 244 000€. Alors je vais vous indiquer, c'est dans la note de présentation, mais quelques éléments notables de cette décision modificative en charge à caractère général. Le premier, on l'a évoqué longuement tout à l'heure, c'est le contrat de sous-location pour l'implantation du Monoprix, pour lequel nous proposons d'inscrire 40 000€. Cela correspond à l'opération mise en œuvre en 2023 et donc on aura l'occasion, au vote du budget primitif 2024, de voter les crédits en année pleine à hauteur de 50 000€. Donc à ce stade il est proposé d'insérer 40 000€ au titre de l'exercice 2023. Le parking Gaillardon, vous l'avez donc constaté que le parking

Gaillardon a été démoli. Il va laisser place, dans l'attente future d'un parking qui sera agrandi, mais il va laisser place à un parking provisoire en surface et dans cette perspective-là, il a été décidé de prolonger, jusqu'à la livraison de ce parking, l'opération de gratuité du parking Indigo. Je vous rappelle que c'est la Ville qui paie la gratuité du samedi à Indigo. Et je vous rappelle encore que ce parking est en dehors de la délégation de service public, la concession, la délégation puisque ce parking a été construit pleinement et totalement géré par Indigo. Cela nous coûte 30 000 € de plus pour assurer l'opération jusqu'à début juillet. Par ailleurs, l'activité du cinéma est en bonne reprise, il est proposé d'insérer des crédits supplémentaires pour payer des locations de films supplémentaires et les taxes qui vont avec. Voilà, on a quelques autres crédits supplémentaires que je ne détaillerai pas, qui sont dans la note de présentation en dépenses à caractère général, et je répondrai éventuellement à vos questions. Sur le chapitre 65, ce sont les subventions. Il est proposé d'ajouter 191 000 € de subvention. Alors ça concerne des sujets assez emblématiques. Le premier, vous le connaissez tous, c'est la résidence autonomie, La Chesnaie implantée à Livry-sur-Seine, pour laquelle la contribution de la Ville par habitant est passée en 2023 de 2€ à 4€ donc on a doublé la contribution par habitant, du fait notamment de l'inflation et il est proposé d'ajouter 86 000 €, ce qui s'ajoute à ce qui a déjà été versé. Et vous savez que ce syndicat va être dissous au 31 décembre de cette année, la ville de Melun hébergeant une partie des résidents à compter de maintenant d'ailleurs puisque ça a commencé. Autres opérations qui avaient été évoquées lors du vote du budget, puis, je crois, au conseil municipal d'avant, c'est la médiation, c'était dans le cadre des questions qui étaient posées sur FIDAMURIS. On avait indiqué qu'une voie était en cours pour reprendre l'activité de médiation qui était portée par FIDAMURIS et c'est le cas puisqu'une convention, tripartite, a été conclue entre l'Etat, la Ville et l'association Citéo, qui est une association d'envergure nationale, qui est agréée par France Médiation. Donc, on verra lors du budget primitif 2024, mais l'objectif pour nous est de reconduire la subvention qui avait été octroyée en année pleine à FIDAMURIS, qui était de l'ordre de 130 000 €. Donc là nous sommes en demi année. La convention prend effet au 1er juillet. Donc il vous est proposé d'inscrire 65 000€ pour l'activité de médiation. Voilà, on réinscrit une subvention qui n'avait pas été inscrite lors du budget primitif, c'est l'association qui gère le tiers-lieu, Place D. Et donc l'idée étant que les actions portées par cette association qui ne relèvent pas du champ concurrentiel sont éligibles au versement de subventions et donc c'est l'objet de cette inscription d'un montant de 12 000€ parce que, effectivement, il s'agit de ne pas couper l'élan de cette association qui vient seulement d'exister. On va continuer à la soutenir sur un champ, bien sûr, non concurrentiel. On ajoute par ailleurs des crédits sur les charges financières, compte tenu de la hausse des taux d'intérêt notamment du livret A, c'est 50 000 € de plus sur nos charges financières, voilà globalement sur les dépenses de fonctionnement, qui sont compensées par des recettes de fonctionnement qui sont également en progression de 504 000 €. Alors on a d'abord nos produits, essentiellement les produits de service en provenance des foyers résidence puisque, à compter du 1er juillet, pour Yvonne de Gaulle et septembre pour Blanche de Castille, nos deux foyers résidents seront pleins avec, en particulier, l'arrivée des locataires de la résidence, le Chesnaie, mais aussi par la mise en service d'appartements qui ont été rénovés à Blanche de Castille et qui seront occupés. Donc, on est très heureux que nos deux résidences fassent le plein et c'est 150 000 € de recettes supplémentaires au titre de ces deux résidences. Par ailleurs, nous avons des recettes supplémentaires, je l'indiquais tout à l'heure pour l'activité du cinéma qui ne se développe pas mal. La fiscalité, enfin les participations, et par rapport au budget primitif, c'est classique entre le moment du budget et les notifications, il peut y avoir des écarts et donc l'augmentation notable c'est la dotation nationale de péréquation qui nous a été notifiée, à plus de 163 000 €. Il est donc proposé d'inscrire cette somme-là dans la décision modificative.

Voilà concernant la section d'investissement là il y a pas mal de choses. Il est proposé d'ajouter pour un montant de 4,7 millions €. On a plusieurs éléments. En dépense, pour tout ce qui relève des opérations qui sont traitées hors APCP, nous inscrivons 450 000 € de dépenses de crédits de paiement et pour ce qui relève des opérations gérées en APCP, nous ajoutons 3,3 millions €. Alors comment on explique cela ? Il est nécessaire d'ajouter 3,3 millions € de crédits de paiement par rapport à ce qui a été voté, parce que les opérations vont plus vite que ce qu'on avait anticipé, on a vraiment une accélération de nos opérations, avec un avancement en particulier du chantier de l'hôtel de ville qui est assez conséquent. On inscrit 1,2 millions de plus par rapport à ce qui avait été prévu au BP. Donc c'est plutôt satisfaisant. Il ne s'agit pas ici d'augmenter l'autorisation de programme d'un million d'euro, c'est vraiment ce que l'on engage cette année, ce qui est engagé cette année, c'est un peu en moins pour l'année prochaine. 1,2 millions € au titre de l'hôtel de ville, les travaux de la rue Pouteau seront terminés et bien avancés et facturés. On propose d'ajouter 565 000 € pour la construction du cinéma, qui va enfin débiter puisque dès cet été, le chantier commencera à s'activer donc on aura l'installation de chantier, les premières entreprises interviendront, notamment sur les travaux de terrassement, les marchés ont été notifiés, nous avons dû relancer un marché de serrurerie qui était infructueux voilà, mais ça n'empêche pas le lancement du chantier dès cet été donc 429 000 € de plus de crédits de paiement dès cette année. L'accessibilité, on en parlait tout à l'heure parce qu'elle l'a dit, ce sujet, il avance au rythme que la Ville peut lui donner, mais il avance quand même avec des crédits supplémentaires pour l'accessibilité du gymnase des Récollets pour 330 000 € et une autre opération, c'est la réfection du parking Gaillardon je vous l'ai indiqué, la démolition et la mise en service d'un parking en surface nous imposent d'inscrire 200 000 € de plus. Sur nos recettes il est proposé d'augmenter nos recettes en APCP de 185 000 € on ajuste un certain nombre de subventions. En ce qui concerne, les opérations après, j'ai cité quelques opérations, vous avez le détail sur l'ensemble des opérations qui bougent en investissement, sur la gestion des investissements hors APCP. En recettes, le FCTVA, qui est attendu en augmentation de 520 000€. C'est lié au rythme plus soutenu de nos dépenses 520 000€ de FCTVA. Nous avons par ailleurs procédé à un refinancement d'une opération, d'un emprunt qui a été porté par Dexia, on a profité d'une ouverture, d'une opportunité de renégociation et de rachat de ce financement de 420 000 € avec la Caisse d'Épargne, on a refinancé cette opération, ce qui nous génère une recette de 420 000 €, puisque la Caisse d'Épargne nous a financé pour rembourser l'emprunt Dexia mais on retrouvera en dépense l'équivalent puisqu'on a dû souscrire un emprunt. Compte tenu de l'augmentation importante de nos crédits de paiement en 2023, il est nécessaire de rehausser le recours à l'emprunt en 2023, je vous rappelle qu'au budget primitif, on avait inscrit 5 millions € et compte tenu de l'avancement que j'évoquais tout à l'heure il est proposé, au stade de cette DM, d'ajouter en inscription budgétaire 2,6 millions € d'emprunt donc ça porterait en inscription budgétaire le niveau d'emprunt à 7,6 millions. Cela reste néanmoins théorique en fonction des consommations d'ici la fin de l'année, il n'est pas certain qu'on consomme complètement cette enveloppe. Mais à ce stade, pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, on inscrit ces 2,6 millions d'emprunt supplémentaires. Voilà et on a par ailleurs une opération d'ordre d'un montant d'un million d'euro, une opération d'ordre qui est complètement neutre budgétairement, sur l'intégration dans notre actif de la tranche 2 du Merlon de l'Ecoquartier, des travaux qui ont été réalisés par l'aménageur. L'actif est intégré, le Merlon est intégré dans notre actif donc ça suppose une inscription comptable d'un million d'euro, mais qui est neutre budgétairement. Voilà l'essentiel de ce que je voulais vous dire sur cette décision modificative, qui comporte quelques éléments intéressants.

Monsieur Martin : Oui, Monsieur Mebarek, ce qui pose vraiment question ici... ça ne marche

pas ? Donc là, c'est bon avec le micro ? Ok très bien, donc, je poursuis, ce qui pose vraiment question ici, c'est ce qui se passe autour du nouveau cinéma. C'est vrai que, grâce à vous tous, la construction d'un cinéma en centre-ville, c'est mieux qu'une série Netflix, d'une certaine manière, vous nous régalez avec des épisodes qui réussissent l'exploit, aux dépens des Melunais, malheureusement, de nous tenir en haleine selon deux axes, l'explosion des délais et l'explosion des coûts. C'est quand même la double peine et je crains qu'on ne soit toujours pas au bout de nos surprises. Concernant les retards accumulés, plusieurs années quand même, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler ici et vous aviez d'ailleurs admis, Monsieur Mebarek, que la SPL, qui est chargée de piloter cette = construction, pouvait avoir tendance à manquer de dynamisme sur le sujet qu'elle allait "piano, piano", c'était vos propos, je crois. De notre côté, on s'interroge quand même sur le fait que cette SPL se permet d'avancer "piano, piano", et que vous la regardiez avancer "piano, piano". Concernant les coûts, on a carrément l'impression de franchir le Styx. Depuis des années, on nous parle d'un cinéma à 5,5 millions d'euros pour évoquer, lors du budget de cette année, en mars avril, un cinéma à 7,5 millions d'euros, c'est-à-dire 2 millions supplémentaires. A ce moment-là, je vous en avais demandé la raison, Monsieur Mebarek, et vous m'aviez clairement répondu que cela provenait de modifications architecturales et plus précisément la construction d'un rooftop et d'ouverture sur le petit jardin contigu. Deux mois après, on nous parle maintenant d'un cinéma à 10,6 millions d'euros, c'est-à-dire carrément 5 millions d'euros de plus que prévu initialement, pour un cinéma de quatre salles, je le rappelle. On a une augmentation de 100 % du coût qui peut évidemment s'expliquer par l'augmentation du coût des matériaux de construction, mais enfin pas à ce point. Personne n'est dupe et tout le monde se rend bien compte qu'on est ici avant tout victimes de choix. Voilà 2 salles, 2 ambiances, on comprend bien. Alors j'ai perdu le fil, du coup, avec ces changements de micro, c'est un métier. Oui, oui, pardon, on comprend bien que cette augmentation du coût total provient de choix architecturaux, dictés par des caprices qui finissent par avoir des conséquences financières dramatiques. En matière culturelle, on commence à avoir l'habitude de voir céder ce genre de lubie, qui nous conduisent à des accidents industriels, on l'a vu avec Lumen, avec des résultats qu'on connaît et un gâchis financier que tout le monde peine de plus en plus à supporter mais là, c'est carrément Tchernobyl, on parle de 5 millions d'euros supplémentaires dans une ville qui observe un stock de dettes de près de 100 millions d'euros, avec des taux d'intérêt qui augmentent de manière significative pour tout le monde d'ailleurs. Est-ce vraiment opportun de faire un rooftop sur un cinéma ? Alors même que pour ce rooftop, j'avais posé la question de son utilité, tout simplement, et la réponse avait été plus que vague. J'avais demandé si on allait en faire un bar restaurant, l'image de l'expérience catastrophique qu'on a eu avec le dernier délégataire Astrocafé, on m'a répondu que ce n'était pas envisagé, qu'on y ferait peut être des soirées en avant-premières, des expos, etcetera, mais enfin tout ça est un peu flou et d'ailleurs de mon point de vue, pas absolument nécessaire, un rooftop, on a déjà beaucoup d'équipements à entretenir et qui sont d'ailleurs loin d'être utilisés à 100 % de leur capacité. Donc au final, on constate que ces délires nous conduisent à observer des retards dans la construction, qu'ils nous conduisent eux-mêmes à nous lancer dans le début des opérations au moment où les coûts des matériaux de construction sont très élevés, par leur nature même, ils nous garantissent une facture bien plus élevée que prévue. Je voudrais rappeler également que nous avons déjà un cinéma qui fonctionne, qui observe d'ailleurs une augmentation de sa fréquentation, vous venez de le rappeler, grâce au professionnalisme de son exploitant. Montrons ainsi que, même si l'équipement peut avoir un aspect un peu vieillot et qui revêt des défauts, dans la mesure où, effectivement, on a un problème d'accessibilité sur ce cinéma Les Variétés. En tout cas, il ne provoque pas, à ce stade, le rejet du public. Même si nous étions plutôt favorables à l'installation d'un cinéma plus moderne et davantage en centre-ville, c'était

selon les conditions financières qui nous étaient présentées à l'époque. Aujourd'hui, 10,6 millions d'euros pour un équipement qui ne revêt pas un caractère impérieux, étant donné que nous avons déjà un cinéma, ça nous semble démesuré. Donc, à la vue de ce que nous constatons aujourd'hui, ne pensez-vous pas qu'il est préférable de revoir la copie tout simplement, on est plus à une année près de retard maintenant, avec des plans architecturaux sans extravagance "boboïsante", profiter aussi également d'une détente sur le marché des matériaux de construction, ce qui est envisagé par bon nombre d'experts puisque nous nous dirigeons probablement vers un effondrement de la construction immobilière, plutôt que d'aller dès aujourd'hui dans le mur en finançant des options qui sont, dans notre contexte, plus qu'inutiles ? Merci.

Monsieur Vogel : Merci. Kadir.

Monsieur Mebarek : Merci, Monsieur Martin, pour vos questions. Je vais corriger vos propos. Je me souviens avoir employé cette expression "piano, piano", mais ce n'était pas pour la SPL, je ne me le serais pas permis. C'était pour le maître d'œuvre et, en particulier, le bureau d'études qui avait été choisi par le maître d'œuvre et qui, effectivement, prenait son temps, malgré les alertes et remontrances qui étaient formulées à la fois par la SPL et par la Ville. Et puis, d'ailleurs, on a eu l'explication à la fin, puisque le bureau d'études en question, tout simplement, a mis la clé sous la porte, il avait des difficultés qui ont entraîné sa perte. Mais bon ça, c'est du passé. Alors oui, on a un surcoût, mais vous savez tout à l'heure on était à une inauguration pas très loin, et j'échangeais avec un élu de l'Agglomération qui me disait qu'il a un projet d'école, d'ailleurs qui est porté par la SPL aussi, dans le cas d'une concession, et son coût initial est passé de 7 millions à 15 millions d'euros, et on est sur une école, on n'est pas sur un cinéma, il n'y a pas de rooftop, on est sur une école voilà. Ce n'est vraiment pas un détail, l'inflation des matières premières, l'inflation des matériaux, implique des coûts supplémentaires de l'ordre de 30, 40, voire 50 % selon les secteurs. Je vais y venir. Et donc la raison, elle est aussi à trouver sur cet argument. Donc effectivement, le cinéma, entre le projet initial, qui était de l'ordre de 5 millions et demi à aujourd'hui, a vu son montant augmenter. Alors on était sur un projet, Monsieur Martin, qui était un projet très initial, d'ailleurs c'était un projet qui avait été imaginé avec la majorité, enfin la municipalité précédente, et ce projet a effectivement fait l'objet d'une nouvelle analyse, parce qu'effectivement, il n'est pas interdit de repenser, de reconsidérer et d'améliorer les projets. Et moi, de mon point de vue, je considère que le projet, il a été amélioré et vous stigmatisez le sujet du rooftop mais il n'y a pas que ça. Le projet, il a été revu globalement dans sa conception. On était sur un cinéma qui tournait complètement le dos au parc qui figure à l'arrière aujourd'hui, vous ne visualisez pas bien, mais vous pouvez le voir sur Google Maps et quand ce cinéma sera mis à disposition des melunais, on sera tous contents d'avoir accès à ce parc qui, avec une percée depuis la rue de l'Eperon, sera complètement visible de la rue et il sera également totalement accessible aux usagers, ce parc. C'est quand même pas mal, plutôt que d'avoir un cinéma qui tournait complètement le dos à cet espace vert. Ce petit détail, on pourrait dire que c'est un détail, il a eu pour effet de repenser complètement l'implantation des salles, et des accès. Cette nouvelle implantation des salles et des accès est venue aussi se conjuguer effectivement avec l'idée d'un toit-terrasse qui a vocation à accueillir des événements. Mais ce n'est pas que le toit-terrasse qui a entraîné le surcoût, globalement, sur le surcoût hors-taxi, sur les 3 millions et demi hors-taxi de surcoût, les nouveaux aménagements, c'est de l'ordre de 1,2 à 1,5 millions. Le reste, c'est de l'inflation. A tel point qu'on a dû relancer, je l'ai dit tout à l'heure, on a dû relancer le marché de serrurerie, qui nous paraissait excessif dans les montants qui avaient été proposés par les candidats. Donc voilà c'est un ensemble, ce n'est pas que la nouvelle configuration,

c'est aussi tout ce que je viens de dire maintenant. Alors maintenant la conclusion, c'est quoi, c'est de dire bon bah finalement, on arrive à 10 millions, on ne le fait pas ? On s'interroge, oui, on fait plus tard. D'accord, autant pour moi, vous avez raison, on fait plus tard. Vous avez raison, vous avez bien raison, c'est vrai. On fait plus tard, en attendant, que l'inflation se résorbe peut-être, que les matériaux soient moins chers. Le problème de l'inflation c'est que ce sont des paliers, l'inflation, les prix ne descendent jamais, ils se stabilisent, ils baissent un peu, mais on ne va pas retrouver les prix d'il y a quatre ans. De toute façon, même si on reporte en espérant un arrêt de l'inflation, on sera quand même sur des prix qui seront quand même beaucoup plus, toujours plus élevés que le prix de 5 millions et demi initial. Après, votre proposition consistant à décaler, on pourrait encore décaler pour le coup, ça serait une vraie arlésienne, parce que ça décalerait sans doute au mandat qui suit, on sera toujours là pour le réaliser, mais ça sera plus tard. Donc autant le faire tout de suite et le livrer le plus rapidement possible aux Melunais. Parce qu'il y a quand même un détail qu'il ne faut pas oublier, c'est que si nous arrêtons aujourd'hui le projet ou si nous le décalons, pardon, monsieur Martin, on perd l'intégralité des subventions qui nous ont été octroyées et je vous rappelle que ce cinéma, il est quand même très bien financé, il est financé par l'Etat, Action Cœur de Ville, c'est bien que l'Etat considère que c'est un projet phare en termes d'attractivité de notre centre-ville. Il est financé par la région, il est financé par le département, il est financé par le CNC et il est financé à hauteur de quasiment 1 million d'euro par l'Agglomération. Si on arrête, on suspend et on reporte le projet, c'est toutes ces subventions qui sont perdues et je crains qu'on ne puisse les retrouver. Et même si on arrive à baisser le prix du projet avec les subventions qui ont été perdues, on sera perdant. Notre position, c'est d'en finir, de le finaliser, de l'ouvrir le plus rapidement possible et d'aller tous ensemble à la première séance.

Monsieur Vogel : Merci Kadir, d'autres questions? Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, c'est juste en fait une remarque. J'aurais préféré qu'on puisse faire la délibération 30 avant, sur, entre autres, l'attribution de la subvention à une association de médiation pour qu'on puisse, finalement, avoir un vrai sens donné au vote, à savoir qu'est-ce qu'on veut faire suite à la disparition de FIDAMURIS, plutôt que de se retrouver à se positionner sans avoir discuté des missions de médiation sociale qui vont être données.

Monsieur Mebarek : Je vous rassure, Madame Gillier, on aura beau délibérer tout de suite sur les crédits en DM, si, en fin de conseil, la délibération sur la convention n'est pas adoptée, on ne pourra pas dépenser l'argent. Voilà.

Monsieur Vogel : Voilà. Il n'y a pas de problème, on passe au vote. Non ? oui? Madame Durand.

Madame Durand : Oui, une petite question sur le logiciel de retranscription, service juridique, et d'envoi massif de mails Astrolabe, 1 370 €. Est-ce que c'est le logiciel que la fameuse opposition demande depuis un certain temps pour aider le service dans la retranscription des conseils municipaux ?

Monsieur Mebarek : C'est ça, oui, c'est ça.

Madame Durand : Je vous remercie d'avoir entendu l'opposition que nous sommes sur cette demande.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Non? Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, pas fini, désolé, mais je voudrais faire un petit quelque chose sur la dette. Je voudrais rappeler que l'encours de la dette de Melun sur le total des recettes, des recettes et le ratio est de 124,90 % avec cette DM 1, que la moyenne de la strate est à 74 %, que l'année dernière, on était à 119 et que, pour comparaison, la dette de la France sur le PIB, malgré le quoi qu'il en coûte de votre cher Macron, est à 113 %, donc moins que Melun. Vous avez donc remboursé et donc désendetté 6 millions d'euros de 2016 à 2020, depuis que vous êtes maire, Monsieur le Maire, soit moins 6% d'endettement mais depuis 2020, après cette décision modificative, vous projetez de re-augmenter la dette de presque 3 millions d'euros. Je sais que vous allez me dire que c'est qu'une projection, que vous n'aurez peut-être pas besoin de cet endettement supplémentaire, sauf que vous l'avez déjà dit lors du budget primitif, et que, à ce sujet, les 5 millions d'euros du budget primitif, c'est plus une projection, vous allez les faire, bien sûr, parce que vous avez rajouté 3 millions dans le pot. L'épargne nette je dois vous rappeler que l'épargne nette est déjà proche de zéro, que de nombreux logements sont ou vont être livrés et que les habitants qui arrivent ont, c'est normal, besoin de services publics : écoles, centre de loisirs, gymnase, restaurant scolaire, crèche, sans compter les nombreuses rues, voyez l'état des routes, vous avez aussi la mise en accessibilité des bâtiments publics que vous repoussez régulièrement, on a parlé au début de conseil vous repoussez tout ça aux calendes grecques, mais je note que vous avez prévu un rendez-vous avec Monsieur le Préfet, on ne sait pas quand, et bien sûr, la réfection des places Saint Jean et Chapu dans le cadre du projet T-ZEN, qui vont vous coûter plus de 5 millions d'euros, charge à la Ville. Je ne compte pas les 2,5 millions de subventions du Département là-dessus. Les Melunais se rendent bien compte que leurs impôts, et notamment ceux qui dépendent de vous, Monsieur Vogel, ont augmenté déjà, et je fais référence aux récentes augmentations de taxes foncières liées à l'Agglomération. Et la taxe sur les ordures ménagères a augmenté de 33 %, je vous le rappelle, merci le SMITOM, plus la levée de la taxe GEMAPI et, bien sûr, l'augmentation du prix de l'eau, décidée très récemment en agglomération, qui va être une nouvelle surprise pour le budget des contribuables melunais. J'ai une seule question en plus de ces augmentations déjà actées à l'Agglomération, à quel moment avez-vous anticipé d'être obligé d'augmenter les impôts, à Melun ? Ou bien, Monsieur le Maire, est-ce c'est quelque chose qui ne vous intéresse déjà plus car vous auriez déjà la tête au Palais du Luxembourg ?

Monsieur Mebarek : À part votre dernière question, je ne comprends pas le sens de votre intervention. Je n'arrive pas à comprendre : vous commencer par la dette et après en disant que, par ailleurs, on a des travaux, on a de l'accessibilité, on a les travaux sur nos voiries, on a la place Saint-Jean, la place Chapu, etc. mais donc oui, on investit, on investit et il faut financer, et on finance en partie grâce au recours à l'emprunt. Pour faire ce que vous dites, il ne faut pas faire tout ce que vous vous évoquez, il ne faut pas faire d'accessibilité il ne faut pas faire la place Saint-Jean, pas refaire les routes. Je n'ai pas compris le sens de l'intervention mais ce n'est pas grave. Concernant votre question finale, on n'a pas l'intention, Monsieur Guion, d'augmenter les impôts pour financer les travaux dont on parle. Nos recettes sont dynamiques, je l'évoquais tout à l'heure, on a des dotations qui sont plus importantes que ce que l'on avait prévu, on a aussi un accroissement de population qui fait qu'on a un élargissement de nos bases naturelles et on fait avec, et on n'a pas l'intention d'augmenter nos impôts.

Monsieur Vogel : On passe au vote: Opposition ? Abstention ? Faut être rapide ici. Merci. Délibération 5.

Adopté par 10 voix contre et 31 voix pour le Conseil Municipal :

VOTE la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2023, équilibrée en section d'investissement pour un montant total de :

Fonctionnement :	504 545,00 €
Investissement :	4 787 509,00 €
Total :	5 292 054,00 €

PRECISE que le Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

VOTE les subventions aux associations dont la liste est annexée à la Décision Modificative, et autorise l'ordonnateur à mandater ces subventions.

5 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2023 - OUVERTURE ET REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Monsieur Mebarek : Oui, c'est la conséquence de la décision modificative. On ajuste les ouvertures d'autorisation de programme et on les révisé. C'est la conséquence de la DM.

Monsieur Vogel : Opposition ? abstention? C'est adopté. Délibération six, Kadir.
Adopté par 10 voix contre et 31 voix pour le Conseil Municipal :

VOTE l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2023 selon le tableau joint en annexe.

6 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur Mebarek : Admissions en non-valeur. Vous connaissez par cœur, les poursuites contentieuses ayant été infructueuses sur un certain nombre de débiteurs de la Ville, pour un montant total, sur les années 2013 à 2020, un montant total de 14 500 euros, il est proposé au conseil de les admettre en non-valeur.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération sept, Kadir.

Monsieur Mebarek : La délibération sept.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

AUTORISE l'allocation en non-valeur de ces titres pour un montant de 14 584,90 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et à émettre le mandat à l'article 6541 sur

l'exercice 2023.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023.

7 - TAXE D'AMÉNAGEMENT - MODIFICATION DE LA CARTE FISCALE DE SECTORISATION DU TAUX

Monsieur Mebarek : On modifie la taxe, le taux de la taxe d'aménagement. C'est un sujet qui est à la lisière entre la fiscalité, les finances et l'urbanisme. Alors dans le cadre de la révision du P.L.U., avant ça, vous savez que la taxe d'aménagement c'est une taxe qui permet à la collectivité de financer les équipements publics au sens large, ça peut être de la voirie, mais également des équipements qui sont rendus nécessaires par la création de logements. C'est le principe de la taxe d'aménagement. Cette taxe, elle est déterminée de manière très sophistiquée, avec beaucoup de paramètres, mais elle est déterminée suivant une sectorisation cartographique qui a été établie à Melun, en 2010, je crois, on a sectorisé la ville et on y a affecté un taux de taxe d'aménagement en fonction du devenir des secteurs géographiques considérés. Dans le cadre du programme d'aménagement et de développement durable, le P.A.D.D., qui va préfigurer notre futur P.L.U., nous aurons l'occasion de revenir sur cette cartographie et d'ajuster les taux de taxe d'aménagement à l'échelle de la ville. Pour autant, on souhaite ce soir, dans le cadre d'un secteur particulier, qui est le secteur Gaillardon, pouvoir dès maintenant modifier le taux de la taxe d'aménagement compte-tenu des opérations qui vont se réaliser dans les prochains mois et pour lesquelles on ne peut pas attendre des permis de construire qui vont être déposés et pour lesquelles on ne peut pas attendre la révision de la nouvelle sectorisation. On risquerait de perdre un produit fiscal supplémentaire si on ne procède pas à cette révision de la taxe d'aménagement sur ces secteurs. Il est donc proposé d'étendre le secteur 2, c'est un secteur qui comprend la Rue Saint Liesne, la route de Nangis, la route de Montereau, qui a un taux aujourd'hui de taxe d'aménagement de 10 %, d'étendre ce secteur 2 jusqu'à Gaillardon. On se situe en particulier au niveau du rond-point Gaillardon, au niveau du 15 Gaillardon, si vous connaissez cet immeuble qui va faire l'objet d'une opération de démolition et reconstitution de l'offre par Habitat 77, mais pas que, il va y avoir une opération d'envergure plus importante, parce que c'est une partie plus importante de l'îlot qui va être réaménagé. L'E.P.F.I.F., l'établissement public foncier d'Ile-de-France, assure la maîtrise foncière de cette opération, l'objectif étant d'assurer, outre le 15 Gaillardon, une démolition d'une partie de l'îlot et d'y construire du logement résidentiel plus qualitatif, de façon à améliorer le niveau et le type de logement dans cet endroit stratégique de notre ville, qui est en hyper centre, à la lisière du parc Lucinge, à deux pas des bords de Seine. L'E.P.F.I.F., dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, a sélectionné un opérateur qui va assurer le portage et la construction de logements à cet endroit, la démolition et la construction de logements. Les choses vont se faire rapidement, puisque les permis de construire vont être déposés et il est nécessaire, si on souhaite augmenter la fiscalité générée par la taxe d'aménagement sur cette opération, de rehausser la taxe. Il est donc proposé, en élargissant le secteur géographique de Gaillardon, de passer la taxe de 5% à 10 %, ce qui générera, sur l'opération dont je parle, un niveau de fiscalité de taxe d'aménagement, j'ai plus le chiffre ici, mais on doublerait, on passerait de 200 000 euros à 400 000 euros de taxe d'aménagement, grâce à la délibération qu'on passe ce soir. Pour pouvoir être conforme à la réglementation, la modification des taux de taxe d'aménagement doit être justifiée par des nécessités d'équipements publics, et on ne peut pas, comme ça, décider de modifier arbitrairement le niveau de la taxe, sans en justifier derrière les motivations, et donc la

délibération est assez détaillée sur les raisons de ce rehaussement, la nécessité de retravailler le réseau viaire donc la rue Saint Liesne, route de Nangis, route de Montereau vont être requalifiées, avec des montants importants: 2 millions d'euros de coûts prévisionnels pour la rue Saint Liesne, 1,8 millions d'euros pour la route de Nangis, 1 million d'euros pour la route de Montereau. Plus des besoins en équipement, vous le savez, on a déjà évoqué: la Ville s'est porté acquéreur de l'ancienne crèche de l'Hôpital qui est située à proximité immédiate de ce site.

Monsieur Mellier : Crèche qui va être achetée.

Monsieur Mebarek : Qui va être achetée, un peu moins d'un million d'euro, on va y engager également des crédits pour la transformer en crèche accessible et conforme et donc ça nécessite des crédits. Nous avons également l'objectif, je l'ai évoqué tout à l'heure, d'agrandir le parking Gaillardon. Là, ce qui va être livré, c'est provisoire, et on a bien l'intention d'agrandir ce parking Gaillardon en ouvrage, et tous ces équipements supplémentaires nécessitent et justifient de passer de 5 à 10 %, dans ce secteur de taxe d'aménagement. Merci de votre attention.

Monsieur Vogel : Merci Kadir, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Sur la DM, vous avez promis de ne pas augmenter les impôts et sur cette délibération, vous augmentez la taxe d'aménagement. Cela dit, ce n'est pas pareil effectivement et je suis plutôt d'accord sur cette augmentation. Cela dit, c'est dommage que dans le secteur 2 dont on parle, Gaillardon, mais aussi Central Nature ou l'ex concessionnaire Renault, tous les coups soient déjà partis. Il ne reste donc plus que l'îlot Gaillardon. Même le couvent des Récollets, pas sûr qu'il soit assujéti à temps parce qu'il me semble que le permis de construire est déjà accepté. Ça manque un petit peu d'anticipation à mon avis, vous n'avez pas déjà des soucis pour l'inscription en centre de loisirs, par hasard ? On le verra tout à l'heure mais le club de foot, par exemple, manque d'équipements pour accueillir les melunais et l'état des voiries, on ne va pas en reparler mais l'état des voiries, on sait dans quel état il est. Je vous passe aussi le niveau d'insécurité déjà dans ce "Central Nature", même dans les nouveaux quartiers. Vous avez certainement vu les petites vidéos de rixe dans ce quartier où il y a très très peu d'habitants pourtant. Le nombre de policiers municipaux ne convient pas du tout, il n'y en a pas assez, ce n'est pas leur travail qui est remis en question, mais par contre leurs moyens, l'effectif. On sait que, pour la taxe d'aménagement effectivement, vous ne manquez pas d'arguments pour avoir des besoins de financement de nouveaux services public et le retard est perceptible par les melunais, que ce soit les nouveaux ou ceux qui y habitent depuis longtemps. Donc là vous n'avez pas anticipé clairement parce que ça va concerner uniquement l'îlot Gaillardon, je ne sais pas combien vous allez faire de logements sur l'îlot Gaillardon, mais par rapport aux 443 de Central Nature, je ne sais combien de l'ex Renault, c'est quand même assez "peanuts". Par contre, le secteur 4, on le voit, c'est le secteur au sud de la Seine, rue de l'Écluse, rue de Dammarie, par exemple. Et c'est le secteur du futur ex ENEDIS, là par contre vous laissez le taux à 5%, le taux global, et vous n'anticipez pas sur les futurs logements que vous comptez faire, vous ne me direz pas le contraire, sur le futur ex Enedis, le futur ex POINT.P, par exemple, et vous ne touchez pas au taux, vous n'anticipez pas. Est-ce que vous allez avoir un retard comme sur le secteur 2 ? Et par contre, il y aussi des besoins, il va y avoir, je vous rappelle, le collège et donc peut-être le gymnase, il va y avoir la restauration scolaire qui va être agrandie, enfin il y a des besoins dans ce secteur-là, pourquoi vous n'augmentez pas la taxe d'aménagement là aussi? Ça permettrait d'éviter d'augmenter les

impôts plus tard.

Monsieur Mebarek : J'ai répondu à cette question en disant qu'on attendait l'atterrissage sur le P.L.U. pour pouvoir reconsidérer l'ensemble de la sectorisation. Et évidemment, les sites que vous évoquez, on les a bien en tête, y compris dans le cadre du P.L.U., vous en avez cité quelques-uns qui sont tout à fait dans nos radars. Mais attendons d'en finir avec le P.L.U. pour faire une sectorisation qui sera prise sur la durée, et il ne sera pas trop tard, notamment sur les sites dont vous parlez, les opérations, si des opérations il y a sur ces sites, n'interviendront pas avant que le P.L.U. ait été adopté.

Monsieur Vogel : Merci, on passe au vote. Opposition ? abstention ? C'est adopté. Délibération 8, Kadir, Dotation politique de la Ville.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

MODIFIE, à compter du 1^{er} janvier 2024, le secteur II de la Carte Fiscale de Sectorisation du Taux de la Taxe d'Aménagement adoptée par le Conseil Municipal dans sa délibération du 19 novembre 2015 visée.

INSTITUE, à compter du 1^{er} janvier 2024, une majoration de 10 % du taux de la part communale de la Taxe d'Aménagement sur les parcelles incluses dans le secteur II de la Carte Fiscale de Sectorisation ainsi modifiée et dont le périmètre est délimité sur le plan cadastral joint à la présente.

PRECISE que les autres secteurs de la Carte Fiscale de Sectorisation du Taux ainsi que le tableau de motivation de la sectorisation sont maintenus.

PRECISE que sous réserve des dispositions du III de l'article 1635 quater A du code général des Impôts, la présente délibération produit ses effets tant qu'elle n'est pas rapportée ou modifiée.

DIT que la présente délibération et le plan cadastral joint seront annexés pour information au P.L.U.

8 - DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2023 : APPROBATION DU PROGRAMME DES OPERATIONS, DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Oui, il s'agit comme tous les ans, de délibérer sur les opérations que l'on soumet au préfet au titre de la dotation politique de la ville. Vous la connaissez, c'est une dotation qui vise à financer à la fois de l'investissement et du fonctionnement à destination des quartiers en politique de la ville. Donc nous avons la liste des opérations : 9 dossiers ont été soumis au préfet pour un montant d'un peu moins d'un million d'euro. Je ne vais pas forcément les détailler, peut-être, allez, je vais quand même les citer brièvement pour les personnes présentes qui n'ont pas la délibération sous les yeux. Donc on est sur des dossiers 2023, ça ne veut pas dire que ce sont des crédits qu'on inscrit au budget primitif 2023, c'est la dotation 2023, si elle est accordée par le préfet, à ce moment-là, on insérera les crédits en fonction de l'avancement des opérations dans le futur, sachant que lorsque la D.P.V. est

octroyée, on a deux ou trois ans, je crois, pour réaliser les opérations. Neuf opérations, je vais vite. La première, on en parlait tout à l'heure, c'est la mise en accessibilité et la rénovation thermique de la crèche Les Dauphins, pour un coût d'un million d'euro hors taxes et on sollicite une DPV de 500 900 €. La deuxième opération, le Maire l'avait évoquée l'année dernière, c'est la rénovation de l'éclairage public, notamment pour passer en tout led. On cite ici des opérations en QPV dans les quartiers des Mezereaux et Montaigu 152 000 €, soit 80% de subvention sollicitée. Numérisation des écoles Jean Bonis, Simone Veil et Jules Ferry, 32 000 € d'opération, 80% de subvention sollicitée. Dossier numéro 4, alors là c'est un ensemble d'actions qui sont portées par le service jeunesse, dans le cadre des actions du service jeunesse, pour renforcer les actions du service, on sollicite 46 000 € de subvention. Voilà si vous avez des questions, je répondrai en détail aux opérations qui sont concernées mais c'est globalement des opérations portées par le service jeunesse. Dossier n°5 qui concerne "Mairie +" et l'annexe Picot, il s'agit de l'implantation de bornes qui vont faciliter le traitement, la gestion des demandes des usagers, c'est-à-dire qu'ils viendront à "Mairie +" ou à Picot, ils se connecteront sur la borne et ils pourront anticiper déjà les demandes qui vont être faites, qui leur seront faites quelques minutes après, lorsqu'ils seront face à des agents. Et ça permet aussi de faciliter l'obtention des rendez-vous pour les passeports, puisqu'aujourd'hui il faut appeler pour obtenir un rendez-vous donc là en allant se connecter sur la borne, les usagers auront tout de suite des créneaux disponibles, qu'ils pourront choisir. 14 000 € pour l'opération soit 80% de subvention. Dossier n° 6, il s'agit d'une exposition itinérante culturelle du musée portée par la Boussole : 23 000 € de subvention sollicitée: 100 %. Dossier n° 7, du mobilier des écoles Jean Bonis, Simone Veil et Rose Valland, Niki de Saint Phalle, Olympe de Gouges, 60 500€, 80 % de subventions demandées. Dossier numéro huit, il s'agit d'une plateforme numérique vie associative. C'est une plateforme dont l'objectif est de faciliter les relations entre les associations et la mairie en termes de dépôt de dossiers de subventions, en termes de demandes de prêt de matériels, en termes de gestion de salles: 93 000€ 80% de subvention demandée. Et le dernier dossier, l'animation et l'action découverte hors les murs. Là encore, un dossier qui est porté par le service jeunesse. Merci de votre attention.

Monsieur Vogel : Merci Kadir. Les questions sur ce qui vient d'être dit ? Madame Gillier.

Madame Gillier : En fait c'est une question sur la plateforme numérique vie associative. Pour avoir, dans un cadre professionnel, travaillé sur ce type de plateforme numérique qui a été mise en place par la ville de Paris, si c'est à peu près les mêmes procédés, c'est un petit peu complexe pour certaines associations de pouvoir rentrer dedans, en particulier quand ce sont des partenaires financiers. Moi, c'est juste une alerte pour que vous vérifiez bien, quand même, que ce soit adapté à tout type d'association, voire peut-être à gérer en tout cas vraiment les associations locales de quartier de cette manière-là, mais si vous êtes sur des associations où vous allez chercher des co-financements, de continuer à le faire en dehors des plateformes, parce que ça pose de vrais problèmes.

Monsieur Vogel : Merci. Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, merci. Tout à l'heure Monsieur Mebarek a dit qu'il travaillait ses dossiers, sachez que nous aussi, et je voudrais revenir sur l'envoi des documents. On essaye de vous demander les documents assez rapidement parce que, comme vous le savez, vous nous envoyez le dossier de conseil municipal une semaine avant qu'il ait lieu et on essaye de dégainer aussi vite pour vous demander les documents, puisqu'avant de vous demander les documents, il faut quand même étudier le conseil. Aujourd'hui, on a reçu les documents à

partir de 13h30, le conseil est à 18 heures. Sur cette délibération, et notamment sur le dossier numéro huit, on nous a envoyé huit documents, huit documents pour ce dossier seulement. Alors on peut tous travailler des dossiers, mais si vous nous envoyez les documents un peu à la dernière minute, et pour le coup, je n'accuse aucunement les services qui font ce qu'ils peuvent. Ceci étant, je vous remercie, parce qu'on le dit régulièrement, à chaque conseil, que les documents que vous nous envoyez, c'est toujours à la dernière minute. Comprenez que, pour nous, pouvoir étudier l'ensemble des documents et être pertinents, comme vous souhaitez qu'on le soit lors des conseils municipaux, c'est assez compliqué, surtout quand il y a huit documents, en moyenne de 20 pages sur un des dossiers de cette délibération. Je vous remercie de prendre en considération cette demande.

Monsieur Vogel : Merci, je prends acte de votre demande, bien sûr, et on essaiera d'améliorer les choses pour le futur. C'est bon, on passe au vote. Opposition ? abstention ? C'est adopté. Délibération 9 Kadir.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme ci-dessous présenté au titre des opérations d'investissement 2023 et 2024 éligibles à la Dotation Politique de la Ville (DPV) :

Dossier n° 1 : Crèche les Dauphins – Mise en accessibilité et Rénovation thermique

Coût hors taxe : 937 283.33 €

DPV sollicitée : 509 826.67 € soit 54.39 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 2 : Rénovation de l'éclairage public dans les Quartiers Prioritaires de la Ville

Coût hors taxe : 152 636.76 €

DPV sollicitée : 122 109.41 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cadre de Vie.

Dossier n° 3 : Numérisation des écoles

Coût hors taxe : 31 923.82 €

DPV sollicitée : 25 539.06 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 4 : Accompagnement Educatif

Coût hors taxe : 58 083.33 €

DPV sollicitée : 46 083.33 €, soit 79.34 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 5 : Faciliter et moderniser l'accès aux démarches des administrés au sein de Mairie Plus et à l'annexe Picot

Coût hors taxe : 14 078.59 €

DPV sollicitée : 11 262.87 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 6 : Vivre ensemble avec accès à la culture

Coût hors taxe : 23 104 €

DPV sollicitée : 23 104 €, soit 100 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 7 : Mobilier des écoles des QPV

Coût hors taxe : 60 474.02 €

DPV sollicitée : 48 379.21 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 8 Plateforme numérique Vie Associative

Coût hors taxe : 93 050 €

DPV sollicitée : 74 440 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 9 : Animation et actions de découverte "Hors les murs"

Coût hors taxe : 154 166.67 €

DPV sollicitée : 133 166.67 €, soit 86.38 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Le total de la DPV sollicitée pour l'année 2023 s'élève à 993 911.22 €.

DIT que ces opérations seront financées dans le cadre des autorisations de programme du Budget 2023, et que les crédits de paiement correspondants aux actions débutant en 2023 sont inscrits au Budget 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'État pour l'obtention de la Dotation Politique de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Etat.

9 - DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS ' MANDAT 2020-2026 ' AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DU CINEMA EN CENTRE VILLE DE MELUN.

Monsieur Mebarek : Ça va être rapide, je l'ai évoqué tout à l'heure. Il s'agit de la demande de subvention pour un fonds de concours versé par l'Agglomération pour le cinéma d'un montant de 969 000 €. Je vous rappelle que cette demande de fonds de concours s'inscrit dans un dispositif qui n'est pas propre à Melun, puisque l'Agglomération, au début de mandat, a voté une enveloppe de 3,5 millions € de fonds de concours d'investissement aux communes, cette enveloppe étant de 3,5 millions, répartie au prorata de la population. Cela fait 969 000 € pour la Ville et il est proposé de solliciter ce fonds pour cette opération du cinéma, considérant qu'il s'agira d'un équipement qui rayonnera largement au-delà de la commune de Melun et qui profitera également aux habitants de l'Agglomération.

Monsieur Vogel : Merci, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, Monsieur Mebarek, on comprend déjà que le plan de financement prévisionnel que vous nous présentez, il est déjà obsolète a priori, voire déjà qu'il est carrément erroné d'ailleurs. Vous dites vous-même dans la délibération que ça n'inclut pas les coûts des études et une enveloppe pour des aléas, ce qui en principe nous fait atterrir sur un

budget de près de 10.6 millions d'euros, comme on vient de dire tout à l'heure. Là vous nous expliquez que vous allez demander une subvention auprès de la communauté d'agglomération à hauteur de 969 000€ pour compenser en partie à la fois des subventions qui ne sont pas arrivées à hauteur de ce que vous aviez anticipé à tort, de la part de la région, et pour compenser également 100 % du surcoût lié, entre autres, à des caprices architecturaux de type rooftop ou autres, comme on est tombé d'accord tout à l'heure. D'ailleurs...bah nous aussi, on peut faire de la mauvaise foi. D'ailleurs, vous nous renseignez un peu sur les usages prévus, vous évoquez des espaces permettant d'accueillir des goûters, des sapins de Noël, etc. Pourquoi pas quand l'argent coule à flot et qu'on ne sait plus quoi en faire et encore, c'est quand même loin d'être notre cas, peu importe l'origine des fonds, que ça provienne de la communauté d'agglo, du département, de la région ou bien de nos ressources propres, ça reste de l'argent public, quand même, qu'on ne peut pas dépenser aussi futilement. On a bien compris que ça prendrait des délais supplémentaires, mais on est sur l'idée qu'il faut quand même revoir sérieusement la copie pour atterrir sur une enveloppe raisonnable, purger des éléments architecturaux non indispensables. Merci.

Monsieur Mebarek : Petite précision par rapport au tableau de financement qui figure dans la délibération, on est bien à 10,5 millions d'euros, d'ailleurs c'est écrit dans la délibération, le coût global de l'opération c'est bien 10,5 millions d'euros dans le tableau. On est hors taxes. Dans le tableau, les 7,3 millions d'euros qui sont dans le tableau, c'est uniquement les travaux physiques et en plus de ces 7,3 millions, s'ajoutent les frais d'études et les honoraires de maîtrise d'œuvre etc. Donc c'est l'ensemble des frais et honoraires qui portent l'opération à 10,5 millions d'euros mais dans le tableau prévisionnel que vous avez, les 7,3 millions d'euros ne concernent que les travaux. Et pourquoi ? On a mentionné que 7,3 millions d'euros dans le tableau prévisionnel, parce qu'on sollicite la subvention de l'agglomération. Or, toute subvention ne peut être sollicitée que si les travaux n'ont pas commencé. Les frais d'études ont été réalisés, puisqu'on a terminé les études, on les a d'ailleurs payées et on n'aurait pas pu se financer de manière rétroactive par l'agglomération sur ce poste-là. Les travaux, eux, n'ont pas commencé, 7,3 millions et c'est bien sur cette enveloppe-là qu'on sollicite les 969 000 euros de subvention. Comment ? Oui, certes, mais ils ne sont pas chiffrables, on ne peut pas les chiffrer en tant que tels donc dans le plan de financement prévisionnel, on ne met que ce que l'on sait des travaux tels qu'ils ressortent des marchés. Voilà. Bon, après ce n'est pas la part la plus importante de l'enveloppe supplémentaire entre les 7,3 millions et les 10,5 millions d'euros.

Monsieur Vogel : C'est bon ? Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, un certain nombre de choses ont déjà été dites par Philippe Martin, que je partage, notamment les dépassements, c'est vrai que 10,5 millions, ça fait beaucoup, quand bien même on peut s'accorder sur l'éventuel intérêt d'un tel équipement et encore, j'avais posé la question de la doctrine d'utilisation. Il faudrait y réfléchir assez sérieusement. Mais moi, j'avais une question peut-être plus technique, plutôt une question pour essayer de bien comprendre l'utilisation de ce fonds de concours de 969 000 €. Est-ce que cette utilisation était envisagée avant le début de l'opération ? Parce que, visiblement, c'est quelque chose qui a été acté, sous forme d'ajustement au vu des dépassements budgétaires. Le cas échéant, si c'est une décision, maintenant, pour compenser ces augmentations, j'imagine que ça vient éventuellement renier sur d'autres opérations qui auraient pu être faites autrement, sur d'autres postes de dépenses, le cas échéant. Cela peut être un peu fâcheux, ça aurait pu être utilisé pour des installations qui présentaient peut-être plus un caractère

d'urgence, par exemple les questions d'accessibilité qu'on a évoquées tout à l'heure. Autre question, là c'est une subvention qui vient de l'agglo, est-ce que l'équipement va devenir intercommunal, communautaire ? Je redis en tout cas qu'on est, nous, plutôt favorables à cet équipement, mais qu'il faut quand même s'interroger sur son prix et, à terme, son utilisation. Et on sera très vigilants sur la stratégie qui sera celle de l'exploitation.

Monsieur Mebarek : Non, cet équipement ne sera pas intercommunautaire, c'est bien un équipement melunais, qui sera géré par la Ville, puisque le choix de gestion qui a été opéré, c'est un choix de régie pour assurer la maîtrise complète de la tarification des usagers donc voilà. On est bien sur un équipement municipal géré en régie. Sur la temporalité de la demande, effectivement cette demande a été faite après que l'opération ait été initiée. Pour tout vous dire, le fond de concours de 3,5 millions a été adopté au budget 2021, à l'agglomération et à l'instant où on parle, on a très peu de communes, peut être deux Seine-Port, Maincy, qui ont sollicité le fond de concours. Ce fond, cette ligne, elle est à leur disposition, à chacune des communes et à ce stade, peu de communes ne l'ont encore mobilisé. En général, ça se fait surtout en fin de mandat, et donc c'est vrai qu'à ce stade, on n'avait pas encore réfléchi très précisément au fléchage de cette subvention qui aurait pu tout à fait être utilisée pour financer des travaux énergétiques, ou de l'accessibilité ou de la voirie, ou que sais-je. On est libre de le faire, de l'utiliser, mais ce n'est pas parce qu'on n'a pas essayé de flécher cette subvention sur ce type de travaux qu'on ne va pas les faire. Typiquement, l'accessibilité de la crèche, Les Dauphins ou du Gymnase des Récollets c'est une opération qui se fait, qui est subventionnée par ailleurs. Et voilà, on a aussi raisonné en termes de pertinence, et on s'est dit sur un équipement supra-communal, d'usage supra-communal, ça a plus de sens de le faire financer par l'agglomération que de demander 900 000 euros à l'agglomération pour refaire la voirie. C'est une certaine logique si vous voulez.

Monsieur Vogel : Merci, Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, je voudrais juste donner une explication de vote et compléter les propos de monsieur Martin. Vous l'aurez compris, on ne partage pas l'idée de supporter 100 % d'augmentation des coûts. Ces 969 000 € de fonds de concours sur le mandat 2020-2026, vous venez de le dire, auraient pu servir à d'autres investissements, plus urgents et pour une utilisation quotidienne des Melunais. On a parlé de l'accessibilité, je reviendrai en effet sur l'accessibilité. Je pense que ce fonds de concours aurait pu servir pour l'accessibilité, on en a longuement parlé en début de conseil. Par conséquent, on votera contre.

Monsieur Mebarek : Ok, donc vous êtes contre Monoprix et contre le cinéma.

Monsieur Vogel: Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Vous êtes pour, mais vous votez contre la subvention ?

Madame Durand: On n'a pas dit ça.

Monsieur Vogel: On y va, on passe au vote. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Délibération 10 : augmentation du capital de FSM.

Adopté par 4 voix contre, 32 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la Communauté

d'Agglomération Val de Seine pour l'attribution du fonds de concours « Mandat 2020-2026 » pour l'opération d'implantation d'un cinéma en centre-ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de la convention.

10 - PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE L'ESH LES FOYERS DE SEINE ET MARNE RESERVEE A ANTIN RESIDENCES ET MODIFICATIONS STATUTAIRES SUBSEQUENTES APPROBATION D'UN AVENANT AU PACTE D'ACTIONNAIRES DE REFERENCE APPROBATION D'UN AVENANT AU PACTE DE CONTROLE CONJOINT

Monsieur Mebarek : On est sur une délibération qui est un peu la suite de ce qu'on a déjà présenté concernant FSM. En 2020, on avait déjà délibéré ici pour autoriser l'entrée au capital de FSM du groupe Arcade, qui gère des logements sociaux, c'est un bailleur social, notamment avec sa filiale Antin résidence, et qui, par ailleurs, a une action très forte en matière de santé et de logement-santé. Je vous rappelle que le groupe Arcade, je l'avais dit, contient en son sein la filiale Vive, qui est un groupe mutualiste qui gère des centres de santé en France. Voilà, je ne vous refais pas l'histoire de l'inclusion d'Arcade dans FSM, ça avait été fait parce que c'était une exigence légale. Le législateur, dans le cadre de la loi Elan, qui encadre le logement social, avait imposé le regroupement des petits bailleurs sociaux détenant moins de 100 000 logements à l'échelle nationale, en leur imposant de fusionner pour atteindre une taille critique, à défaut de quoi cette fusion eut été faite d'autorité par le ministère, par le préfet et le ministre de logement voilà. Donc c'est ce qui a expliqué l'inclusion d'Arcade dans le capital de FSM, et je vous rappelle que la ville de Melun est actionnaire historique, des foyers de Seine-Et-Marne, depuis le début du siècle dernier je crois, enfin une centaine d'années c'est une très ancienne histoire. La ville du Mée-sur-Seine l'est également au côté de la ville de Provins et d'autres collectivités qui sont membres de son conseil d'administration. Dans le cadre de l'inclusion d'Arcade dans le capital, la loi impose que les actionnaires constituent ensemble un actionnariat de référence et donc la ville de Melun, la ville du Mée et Arcade, ont constitué un actionnariat de référence. Cela veut dire qu'ils ont conclu un pacte d'actionnaires qui garantit le co-contrôle de la structure, puisque pour permettre d'assurer la gouvernance des ESH, entreprises sociales pour l'habitat, l'Etat impose un actionnariat de référence et donc Melun, le Mée et Arcade sont actionnaires de référence et donc co-décident l'ensemble des décisions, qui sont à la fois adoptées en conseil d'administration et en assemblée générale. Ça, c'est l'existant, aujourd'hui. La Ville, à l'instant où on parle, est actionnaire à hauteur de 40 % de FSM, la ville du Mée-sur-Seine, à un peu moins de 15% et Arcade de 22 %. Cette répartition capitalistique ne remet pas en cause le fait que ces trois actionnaires co-décident et, dans ce cadre-là, elles ont, en 2020, conclu deux pactes, un pacte dit d'actionnariat de référence, par lequel les trois ont acté le fait qu'elles sont, ensemble, co-contrôlantes de la structure et puis un deuxième pacte, qui est un pacte de contrôle conjoint, qui est un pacte au terme duquel elles fixent les règles pour gouverner ensemble. Par exemple, dans ce pacte de contrôle conjoint, il avait été décidé, outre le fait que toutes les décisions soient adoptées ensemble, que le président de FSM, quel que soit l'actionnariat, soit désigné par la ville de Melun. Ça, c'est à l'instant "T" où on parle, aujourd'hui. FSM, comme tous les bailleurs sociaux, doit faire face à des contraintes fortes qui lui imposent une construction de logements, une croissance de cette construction, mais qui fait aussi face à des raréfactions de ressources de l'Etat et un renchérissement très conséquent des

intérêts, puisqu'il est essentiellement financé par le Livret A et avec l'augmentation très sensible du livret, FSM lorsqu'elle se finance auprès de la caisse des dépôts et consignations sur la base du Livret A, voit son coût d'emprunt très sensiblement augmenter. Si la situation reste en l'état avec un coût de financement très compliqué, une nécessité pour FSM de continuer à croître et à produire du logement social, on va assister entre aujourd'hui et je crois que dans les estimations c'est 2025 ou 2024, à une dégradation très forte de la situation d'autofinancement de FSM, d'où la nécessité d'injecter de l'argent dans FSM. Et donc le conseil d'administration a sollicité les actionnaires de référence - Melun, le Mée et Arcade – aux fins d'injecter 5 millions d'euros dans le capital social de FSM. Aujourd'hui, ce capital est de 100 000 €. Il a été proposé d'organiser une augmentation de capital pour porter ce capital de 100 000€ à 5,1 millions d'euros. Évidemment, la contribution de ces actionnaires au capital, elle, ne génère derrière aucun espèce de dividende, il n'y a pas de retour sur investissement puisqu'on est dans un ESH, donc du logement social, il n'y a pas de dividendes qui sont versées aux actionnaires. Et donc les 5 millions d'euros auxquels Melun et le Mée, en tant qu'actionnaires historiques, auraient pu ou dû contribuer n'auraient généré aucun espèce d'avantage immédiat pour les villes. Dans ce cadre-là, les villes ont renoncé à souscrire à l'augmentation de capital pour laisser Arcade contribuer seule à cette augmentation et apporter 5 millions d'euros pour permettre de faire face à l'avenir en termes de production de logements, de répondre aux exigences en matière énergétique en particulier, mais également pour développer un axe dont FSM a fait une priorité et en particulier, appuyé par ses actionnaires dont la Ville, c'est de développer le logement-santé. Pour lui permettre de faire face à ces objectifs, cet argent est nécessaire. Les villes de Melun et du Mée-sur-Seine ayant d'autres enjeux en termes financiers, on l'a suffisamment évoqué tout à l'heure et on l'évoque à longueur de conseil, on n'a pas trouvé pertinent de contribuer autour de 5 millions d'euros sur quelque chose qu'Arcade pouvait faire. La garantie que l'on a, c'est que le pacte d'actionnaires de référence et de contrôle dont j'ai évoqué l'introduction est reconduit pour une durée de six années. Il a commencé à produire ses effets en 2021, il s'arrêtera en 2027, avec un principe de reconduction tacite, sauf dénonciation douze mois avant. Malgré la dilution de capital à laquelle cette augmentation va donner lieu, puisque la ville de Melun sera désormais actionnaire à hauteur de 0,76 % et la ville du Mée 0,28%, on assure, grâce à ce pacte de contrôle conjoint, la co-gouvernance de FSM, puisque toutes les décisions doivent être décidées en AG et en CA de manière concertée, et le président continue à être désigné par la ville de Melun. Merci votre attention.

Monsieur Vogel : Merci Kadir, présentation très complète, monsieur Tortillon.

Monsieur Guion : Oui, merci pour votre présentation. Cependant, je n'en ai pas eu vraiment la même lecture. Tout d'abord, il y a un problème de fond sur la délibération, la délibération part du postulat qu'on doit croire ce qui est dit en disant que le prévisionnel à moyen terme confirme la nécessité du développement du chiffre d'affaires sauf qu'on n'a pas eu accès à ce document. C'est un peu, ça me laisse dubitatif. Toujours est-il que ce qu'on observe là, quand on lit les documents, c'est une perte de pouvoir des communes ou ce que je nommerais plutôt un désengagement des municipalités, ou encore une prise de contrôle par la société Antin-résidence. La délibération nous indique que les villes doivent, je cite, concentrer leurs moyens financiers sur leur mission première, comme si le logement social n'en faisait plus partie. Ainsi, au sein du conseil d'administration, Antin résidence passe de deux administrateurs à six minimum et les villes du Mée-sur-Seine et de Melun voient leurs administrateurs passer trois chacune à deux chacune. Cette augmentation de capital et ce changement de statut entraînent également une diminution drastique du nombre de voix au sein des assemblées, puisque Antin

résidence possèdera 156 millions de voix et des poussières quand les communes en auront 1 679 000. Ce n'est plus vraiment les mêmes rapports de force. De même, les locataires, eux, ne disposent que d'une très faible représentativité, avec environ 9% de représentantes et représentants au sein des assemblées. Les locataires sont pourtant les principaux concernés et, puisqu'ils sont directement affectés par les politiques et décisions prises par les bailleurs sociaux, ils devraient pouvoir exprimer leurs besoins, faire part des problèmes et participer démocratiquement à l'élaboration des politiques en tant que source d'expertise. C'est également l'assurance pour eux d'exercer un contrôle sur l'organisation gestionnaire, d'établir des équilibres entre les intérêts du bailleur social et ceux des locataires, et, là encore, les municipalités auraient eu un rôle à jouer pour permettre un certain équilibre. Donc on voit bien que c'est ce que permet la loi Elan, avec la transformation des HLM en sociétés anonymes qui, en prétendant favoriser la diversification des sources de financement, facilite en réalité un glissement du public vers le privé. Tout cela ne peut que soulever des inquiétudes quant à la préservation du caractère social du logement, qui est pourtant très important à Melun. C'est vraiment très peu satisfaisant en termes de représentativité et il faudrait revoir la copie, à mon avis. D'ailleurs, n'y-a-t-il rien dans le plan logement proposé par le gouvernement, que vous soutenez, qui pourrait permettre de trouver d'autres solutions ?

Monsieur Vogel : C'est bon ? Kadir.

Monsieur Mebarek : Monsieur Tortillon, ce qui compte c'est la production de logement social dont le pays a grandement besoin et si l'une des façons de permettre à un bailleur comme FSM de continuer à construire le logement social, c'est de faire cette augmentation de capital, moi je dis qu'il faut le faire. Si on ne le fait pas, c'est simple, FSM n'aura pas les moyens de développer davantage de logements sur nos territoires. Après, j'ai été suffisamment long et détaillé dans l'explication pour dire que c'est indifférent, la détention capitaliste est indifférente du contrôle de la société puisque, au titre du pacte d'actionnaires, de contrôle, FSM, pardon, la ville de Melun, le Mée et Arcade, et Antin-résidence, ont convenu de co-gouverner. Et ça, c'est légal, la loi Elan, dans le cadre l'actionnariat de référence, permet à des actionnaires de référence de co-décider et l'ensemble des signataires de ce pacte sont liés. Ça veut dire que, peu importe le nombre de voix, le nombre d'actions que la ville de Melun possède, elle aura une voix égale à Arcade puisque, moi je représente le Maire de Melun au conseil d'administration de FSM, j'ai une voix, Arcade à une voix, et le Mée-sur-Seine a une voix et on décide ensemble. Et c'est même mieux d'ailleurs, puisqu'on s'exprime d'une seule voix. Dans le cadre du pacte, les actionnaires s'expriment d'une seule voix, l'un de leurs représentants s'exprime pour les trois, quelle que soit la détention capitaliste, et c'est tout l'objet du pacte d'actionnaires d'assurer cette co-gouvernance et qui est en plus agréementée du fait, et ça, ce n'est pas imposé, mais on a insisté, agréementé du fait qu'en tout état de cause, le président sera toujours désigné par la ville de Melun, voilà. Donc nous, on considère qu'on a suffisamment d'assurance pour continuer à assurer le contrôle au quotidien de FSM pour voter favorablement cette opération et de ne pas souscrire à l'augmentation de capital.

Monsieur Vogel : Merci Kadir, Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, une question de compréhension. S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez nous dire qui est le ou la présidente de FSM ? Ensuite, la répartition des administrateurs va évoluer, on vient d'en parler et quand est prévu ce changement, quand est prévu le prochain conseil d'administration ? La ville va-t-elle proposer le même nom qu'aujourd'hui pour la présidence et pour les membres du conseil d'administration ? Est-ce

que vous pouvez nous dire aussi qui sont les élus que la ville a désignés ? Si vous pouvez nous les rappeler en plus de vous Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek: La ville, au sein du conseil d'administration est représentée par moi-même et par Noël Boursin. La présidente de FSM est Renée Wojeik, qui était présidente déjà lors du mandat précédent. Renée Wojeik est atteinte par la limite d'âge, statutairement et donc dans le cadre de l'assemblée générale de FSM, il a été décidé de modifier les statuts pour décaler cette limite d'âge, donc Renée Wojeik continuera à être présidente FSM pour encore une année et la question de son remplacement se posera à l'issue de son mandat l'année prochaine. En ce qui concerne le passage de quatre administrateurs à six pour Arcade enfin Antin : aujourd'hui, Antin est représenté par deux personnes. Je n'ai pu leurs noms en tête. Ce qui a été convenu, c'est de ne pas chambouler le conseil d'administration et donc Antin-résidence va, sur son quota d'administrateurs, les six, désigner des administrateurs qui sont actuellement présents et qui sont même historiquement présents. Pour vous donner un exemple, est administrateur de FSM, Madame Nicole Corre. Elle continuera à être administratrice de FSM, membre du conseil d'administration, elle le sera sur le quota des six d'Antin donc Antin désignera pour la représenter au sein du conseil, Nicole Corre. Je peux également citer d'autres personnes qui sont historiquement administrateurs. En réalité, nous n'aurons pas de nouvelles personnes qui viendront siéger et, après le renouvellement naturel des mandats s'opérant, de nouvelles personnes arriveront.

Monsieur Vogel : Merci, on passe au vote. Opposition, abstention ? C'est adopté. Merci, délibération 11 Henri, rapport social unique.

Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions le Conseil Municipal :

APPROUVE l'augmentation de capital de FSM par apport en numéraire par voie d'émission de 15 625 000 actions nouvelles de 0,32 euros de valeur nominale.

APPROUVE la suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'Antin Résidences unique souscripteur.

APPROUVE les modifications statutaires de l'ESH FSM subséquentes à l'opération d'augmentation de capital.

APPROUVE l'avenant au pacte d'actionnaires de référence de l'ESH FSM annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ledit avenant au pacte d'actionnaires de référence.

APPROUVE l'avenant au pacte de contrôle conjoint de l'ESH FSM annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ledit avenant au pacte de contrôle conjoint.

11 - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

Monsieur Mellier : Oui, pardon. Donc monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes tous collégialement les 43 élus de Melun, les employeurs des quelques mille agents de la Ville. A ce titre-là, nous avons à nous préoccuper de la manière dont, effectivement, les agents de la Ville, à travers le rapport social unique pour l'année 2021. J'insiste beaucoup sur l'année 2021, c'était encore une année post-covid, ce qui explique certains chiffres mais vous l'avez peut-être déjà vu. Je remercie tous ceux qui, autour de votre serviteur, qui préside les instances paritaires, notamment le comité social territorial, ont examiné ce rapport social unique le 10 mars 2023, pendant assez longtemps. Les élus qui siégeaient autour de moi, Aude Ruffet, Charles Humblot, Monique Cellier, et puis l'ensemble des syndicats qui étaient présents, l'UNSA et la CFDT. Nous avons donc examiné dans le détail ce rapport social unique, dont vous avez la synthèse, qui est élaborée à partir du logiciel du centre de gestion. Je ne vais pas tout vous lire, s'il y a des questions, j'y répondrai bien volontiers. Ce qu'on peut dire quand même sur la composition de ce personnel communal, c'est que nous avons, je l'ai dit, un peu plus de 1 000 agents, il ne faut pas tenir compte du premier chiffre qui vous dit : 1 500 employés à la ville de Melun, c'est en fait 1 500 bulletins de paye, par exemple les indemnités des élus sont comptées dedans. Nous faisons partie des gens qui recevons un bulletin d'indemnité pas de paie d'ailleurs donc c'est pour ça. Il y avait donc 761 fonctionnaire, 161 contractuels permanents et 579 contractuels non permanents et là-dedans c'est toute une série de personnes qui font du service public, mais de façon non permanente, notamment tous les animateurs, tous ceux qui surveillent les restaurants scolaires, tout ceux qui ont un emploi, effectivement, non permanent. Ça, c'est un problème. Ce n'est pas un problème, pardon, c'est une constatation et puis, les caractéristiques par filières, je vous les épargne mais quand même la grosse catégorie de nos agents, 77 %, ce sont des agents de catégorie C. C'est donc la grande armée, si je puis dire, des agents qui, au quotidien, font le travail pour lequel nous avons décidé un certain nombre de choses, dans toutes les filières de la Ville. Et puis, vous avez 14 % de catégorie B, c'est-à-dire les cadres intermédiaires, 9% de catégories A. Donc ça, c'est un point intéressant, à savoir. Sur le rapport femmes-hommes ou hommes-femmes, peu importe, nous avons, pour les fonctionnaires, 63 % de femmes, 37 % d'hommes et pour les contractuels 57% de femmes, 43% d'hommes et sur l'ensemble ça donne 62 % de personnel féminin et 38 % d'hommes. Ça correspond assez bien à l'histoire des services de la ville de Melun et je crois que la féminisation des services, elle ne date pas d'aujourd'hui. Donc qu'est-ce qu'on peut dire sur la pyramide des âges ? La moyenne d'âge de nos agents, c'est 45 ans, c'est pas si mal que ça, compte tenu d'une certaine fidélisation de personnel dans un bon nombre de domaines. C'est intéressant de regarder les choses de ce point de vue-là, on n'a pas une pyramide des âges qui a trop vieilli et trop rapidement notamment, ça a été constaté. Alors sur les emplois temps plein rémunérés, il faut considérer ce chiffre-là comme important, c'est celui-là qui compte, il y a 1 053 agents qui étaient équivalent temps plein rémunérés à l'année 2021, 746 fonctionnaires, 95 contractuels permanents et 211 contractuels non permanents. Ensuite, donc dans ce rapport social unique, ce qui est important de voir, c'est l'arrivée et les départs des agents. En 2021, on a eu 167 arrivées d'agents et 34 départs, ça peut varier d'une année à l'autre, c'était le constat de l'année 2021. La principale cause des départs des agents ce sont des départs à la retraite : 53 % ; le congé parental de plus en plus, notamment pour les pères également ; la démission, c'était 15 % ; le congé formation indemnisé, c'était 6% ; le décès, malheureusement, c'était 3%. Voilà ce qu'on peut dire là-dessus. Sur les principaux modes d'arrivée, c'était essentiellement les arrivées de contractuels, 59 %. Et puis ensuite, il n'y a pas eu d'autre chose pour cette année 2021, qui est une année un peu charnière. L'évolution professionnelle : il y a toujours des agents, et je tiens à le souligner, qui continuent à vouloir passer les concours, et c'est très bien. C'est ce qui est, j'allais dire, la base du mérite

républicain en tout cas pour les fonctionnaires. Il y a eu deux bénéficiaires de promotions internes, treize lauréat d'un concours d'agent, les catégories B et A, les rédacteurs et les attachés etc. Il y a eu 360 avancements d'échelons : c'est normal, c'est l'avancement si je peux dire, après quelques années de carrière. Et puis 37 avancement de grade. Ça, c'est vraiment la promotion, notamment au mérite. Les sanctions disciplinaires, il y en a eu exactement quatre qui ont été prononcées au cours de cette année 2021. Ensuite, je vous passe sur tous les problèmes de rémunération, mais si vous voulez en parler, on en parlera. Ce qu'il faut savoir, c'est quelque chose qui est important pour les collectivités locales, quelle est la part du régime indemnitaire sur les rémunérations ? C'est-à-dire il y a la rémunération de base, le traitement de base, avec le point d'indice etcetera, qui continue à augmenter. La part du régime indemnitaire sur les rémunérations, c'est pour les fonctionnaires 20 % ; pour les contractuels, 15,66%, et sur l'ensemble c'est 19,55%. C'est assez conforme à la moyenne nationale, il faut le savoir. On a mis en place le RIFSEEP. L'absentéisme sur l'année quand j'ai dit attention, c'est encore une année post-covid mais la moyenne, c'était dix jours d'absence : 10,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2021, par agent contractuel permanent ou par fonctionnaire. Le taux d'absentéisme pour les fonctionnaires, c'est 5,41%, pour les contractuels 2,13%, ensemble des agents 4,83%. Les accidents du travail, c'est clairement quelque chose auquel le comité social territorial est très attaché, quel est le volume d'accidents du travail ? Il est en baisse, il y a eu quatre accidents, il y a eu 60 accidents du travail déclarés, pardon. C'est quatre accidents du travail pour cent agents et par contre, en moyenne, il y a 55 jours d'absence consécutifs. Ça dépend de la nature de l'accident du travail et s'il est consolidé ensuite en maladie professionnelle ou pas. Quelque chose dont on a parlé au début de notre conseil, on a l'obligation légale d'avoir au moins 6% de personnel en situation de handicap. Pour la ville de Melun, on les atteint et depuis plusieurs années, je crois qu'il faut s'en féliciter, Monsieur le Maire. Il y a 66 travailleurs en situation de handicap, employés permanents sur la ville de Melun, 90 % sont fonctionnaires, 97 % sont catégorie C, ça, c'est important. Sur la formation, ça fait partie des choses qui permettent à notre personnel d'évoluer, de se former et d'acquérir des compétences nouvelles. Il y a eu, en 2020, 30 % des agents permanents ont suivi une formation, ce qui n'est pas si mal que ça pour une année Covid, entre nous soit dit. Vous avez les détails : le budget de la formation, c'était 357 000 €, la grande part va au CNFPT, le centre national de formation de la fonction publique territoriale. Ça, c'est un point. On a connu 68 jours de grève en 2021 pour nos agents, toutes catégories confondues. Et pour les instances paritaires, qui sont quand même le lieu du dialogue social et de la confrontation entre employeur et représentants du personnel à travers les syndicats, également élus : il y a eu deux commissions administratives paritaires. Il y a surtout eu cinq réunions en 2021 du comité technique territorial et quatre réunions de ce qui était l'ancien CHSCT, qui s'occupait de tous les problèmes d'hygiène et de prévention. Et donc tout ça a été vu par le CST, le 10 mars. Et je dois souligner, monsieur le Maire, que c'est à l'unanimité des deux collèges, c'est-à-dire le collège des élus et le collège des syndicats, les deux syndicats CFDT et UNSA, qui ont voté à l'unanimité ce rapport social unique qui vous est présenté ce soir.

Monsieur Vogel : Merci, merci, Henri, pour cette présentation très complète. Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, merci pour cette présentation très complète d'un rapport social dont vous rappelez qu'il a été voté à l'unanimité des deux collèges. En tant qu'élue quand même, j'ai un certain nombre de remarques sur le contenu du rapport. Déjà, je trouve ça un petit peu dommage qu'on ait eu à la présentation du rapport sur l'égalité femmes-hommes 2022 il y a un peu de temps, et de revenir sur le rapport social de 2021, je trouve que ça aurait été bien d'avoir une forme de continuité, ça permet d'avoir aussi une vision des évolutions de la

gestion des agents de la Ville pour nous, les élus, même si notre rôle, ce n'est pas d'être les supers délégués syndicaux des personnels de la municipalité. Moi, je vais revenir quand même sur deux choses, même en année de covid, sur des chiffres qui m'ont posé un peu question. Vous avez dit : il y a une moyenne de dix jours, c'est 29 jours, par an par fonctionnaire, d'absence sur 2021, pas dix. 29 jours, c'est quand même extrêmement important. On voit aussi, en parallèle, qu'on a 87 % des agents qui ont au moins eu un jour de carence, c'est-à-dire qu'ils ont eu des absences. Je pense qu'il y a un petit sujet autour de la question de l'absentéisme des agents de Melun, pas tant, parce qu'ils ne sont pas là, mais que, souvent, c'est un des indicateurs sur les questions de santé au travail ou de bien-être au travail, l'absentéisme, c'est ce qui nous indique l'état dans lequel les agents peuvent vivre au quotidien leur travail. Je pense que c'est intéressant, vous me répondrez après, Monsieur Mellier, de comparer ces chiffres-là avec le rapport social qu'on pourra avoir sur 2022, pour voir si c'est une tendance de fond, avec des vraies problématiques, potentiellement, autour de la santé des agents, est-ce qu'il y a des risques psychosociaux au travail, parce que c'est une préoccupation, en tout cas, que je porte. Et puis, 60 accidents du travail, c'est énorme, c'est énorme. Donc, au-delà de ça, parce que vous n'allez pas me répondre maintenant, mais toute la question des plans de prévention, comment est-ce qu'on limite, et qu'on évite les accidents du travail, ça doit être une politique qui doit être portée côté RH et c'est extrêmement important, en tout cas, de pouvoir travailler en sécurité partout sur les lieux de travail, municipalité ou pas. Moi, j'ai surtout relevé, dans les remarques, même si ça a été voté à l'unanimité, j'ai lu le rapport des organisations, ce qu'on disait, et il s'avère que ce qui est assez frappant, c'est que dans la politique contractuelle de la Ville, il y a un renouvellement systématique, en fait ce sont des contrats d'un an systématiquement ou pas renouvelable jusqu'à trois ans avant titularisation. Moi, je pense que ça concourt à une forme de précarisation des agents publics, des agents qui œuvrent au quotidien pour le bien-être de la Ville, et que cette manière de faire, où on teste un an, on voit si ça le fait, puis on lui rajoute une année, on voit ce que ça fait, puis on rajoute encore une année, et puis, peut-être, s'ils sont gentils, bien sages et qui font bien leur travail, peut-être qu'ils seront titularisés. Je ne crois pas que n'importe quel citoyen, n'importe quelle personne qui travaille, peut se projeter avec des contrats qui sont renouvelés à chaque fin d'année et je pense que cette politique RH là, il faut revenir dessus. Faites des contrats de trois années, ça permet aux gens de pouvoir se projeter et c'est une manière aussi de traiter dignement les agents qui travaillent au service des publics. Voilà, ce que j'avais à vous dire, de toute façon, on prend acte de ce rapport social, on voit que ça soulève d'autres questions, ce n'est pas le rapport social qui apporte des réponses. En général, comme on le fait ici, il y a une prise d'acte du rapport social tel qu'il est, mais par contre, les préconisations ou les actions que vous allez déployer, j'espère, suite aux données qui sont là, j'aimerais bien savoir ce que ça donne. Quel va être le plan de la municipalité, quelle va être le plan RH demain pour limiter les accidents du travail ? Est-ce qu'il y a un absentéisme qui est récurrent, et du coup quelles sont les analyses et quelles vont être les actions pour limiter s'il y a des risques psychosociaux ? Tous ces éléments-là sont très importants pour avoir finalement un collectif de travail qui œuvre sereinement pour la vie.

Monsieur Guion: Henri.

Monsieur Mellier : Jusqu'à quelques réponses, vous avez raison. Je me suis un peu embrouillé sur le taux d'absentéisme, mais pas totalement, parce que le taux d'absentéisme total, il est bien de 10,01% pour l'ensemble des fonctionnaires de la Ville. Après le nombre de jours d'absence, ok, mais le taux d'absentéisme il est bien de 10,01%. Après cet absentéisme, il a beaucoup d'origines. Il faudrait avoir le détail : dedans c'est l'absentéisme tout confondu,

c'est-à-dire pour tout motif médical, je le rappelle. Dedans, vous avez effectivement, par exemple, des accidents du travail qui sont consolidés. Je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a eu 60 accidents du travail. C'est en baisse, effectivement, mais c'est encore beaucoup trop. Il faut aussi voir dedans, par exemple, les accidents du travail, sur le site même du travail et les accidents, il y en a beaucoup plus que vous le pensez, entre le trajet et le domicile et le travail, et il y en a plus que vous ne le croyez. C'est dû à plein de raisons, des agents effectivement, qui, pour des raisons diverses, ont eu des accidents du travail sur le trajet domicile-travail. Il faut bien faire la différence là-dessus, je crois qu'on l'a bien fait en CST. Après la prévention des accidents du travail, c'est une politique de longue haleine, vous avez 1 000 fois raison. Je crois que c'est lié aussi au plan de formation des agents, à l'encadrement, au management, la manière de manager les gens. Et sur les risques psychosociaux, bien sûr qu'ils existent, et ils existent tellement, c'est tellement vrai, qu'une des premières choses que j'ai faite quand le Maire m'a confié la présidence des instances paritaires, c'est de faire re-voter un crédit de 10 000€ par an pour des vacations de psychologues qui n'existaient plus depuis des années. Aujourd'hui, c'est dans le budget, les agents peuvent y avoir accès parce qu'effectivement, il y a des agents en souffrance, il y a des situations difficiles, et il faut que ce soit un tiers, effectivement, qui puisse regarder ça. Je crois qu'on est très attentif à ces problèmes des risques psychosociaux. Il n'y a pas que cela d'ailleurs, je crois qu'il peut y avoir aussi, pour certaines catégories d'agents une usure, effectivement, au travail. Il y a le problème de la reconversion des agents qui ont fait un certain nombre d'années de carrière : comment on les reconvertis, comment on leur redonne effectivement une perspective là-dessus. Quant à la contractualisation, c'est un sujet, effectivement, qu'on a abordé et qu'on va aborder globalement. Personnellement, je suis favorable aux contrats de trois ans, je l'ai toujours dit, je ne vais pas changer d'avis parce que je suis dans la majorité municipals. Donc je l'ai toujours dit, parce que je pense que c'est la bonne méthode pour, j'allais dire, mettre le pied à l'étrier d'un certain nombre d'agents, d'autant qu'on a les moyens, ce n'est pas parce que l'on fait des contrats de trois ans que l'on ne peut pas se séparer d'un agent au bout d'un an s'il y a x ou y raison. Il faut regarder effectivement, je crois que l'idée de se dire j'ai qu'un an. Le fait, par exemple, pour les fonctionnaires, pour ceux qui sont stagiaires, de dire vous avez un stage d'un an et puis après, vous êtes titularisés, ce n'est pas vrai non plus. Je rappelle qu'on peut effectivement aller jusqu'à deux ans de stage. Quand je suis arrivé dans cette ville, tous ceux qui étaient candidats à être titulaires faisaient deux ans de stages, quelle que soit la qualité du stage de la première année. Encore une fois, ce sont des questions de politique et vous avez tout à fait raison. Je crois qu'il faut en rediscuter, parce que ça impacte aussi quelque part, ces problèmes de contrat, l'attractivité, j'allais dire, pour certains métiers dont on a bien besoin dans la fonction publique territoriale. Là-dessus, je crois que c'est une discussion qui est ouverte avec l'autorité territoriale, avec le Maire et avec l'ensemble de la majorité municipale, mais on y reviendra. Ce rapport social unique, je pense, c'est un reflet d'une année. Je n'ai pas fait de parallèle avec 2022 parce que le formalisme, il est tel, qu'il faut voter le rapport social unique 2021 et que je n'allais pas m'engager dans une comparaison 2021-2022.

Monsieur Vogel : Juste un mot, Madame Gilier, le décalage dans le temps, 2021 et pas 2022, ce n'est pas du fait de la Ville, mais du centre de gestion qui est submergé de travail.

Monsieur Mellier : Oui ça c'est vrai. On prend acte.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Monsieur Mellier : Pardon.

Madame Gillier : Non, mais dans la continuité de ce que je raconte sur la question des risques psychosociaux et des arrêts de travail et de l'absentéisme, ça ne vient pas de nulle part. J'ai travaillé et regardé de très près les assises du travail, la commande qui a été faite d'ailleurs par le ministre du travail. Il s'avère que, dans les données qui ont été apportées, 60 % des arrêts de travail tous confondus, sont liés à des risques psychosociaux, ça, c'est la moyenne de France. Quand on voit un taux d'absentéisme à 10% pour 29 jours par an, on voit que sur 2021. C'est une alerte, une alerte qui doit être partagée la plus généralement possible, en tout cas de se dire qu'il y a potentiellement un problème, et il faut après le conforter. C'est bien de mettre un budget pour avoir des psys. Mais moi, j'ai une conviction assez forte que, si à un moment donné on a des risques psychosociaux, aller mettre des psys à disposition, c'est certes dire d'une manière un petit peu d'urgence mais il y a quelque chose, toujours un "nœud gordien" autour de la question de l'organisation du travail et de l'association des agents qui sont, eux, les plus experts de leur activité professionnelle. Et comment est-ce qu'à un moment donné, dans l'organisation, dans la captation, dans la mise en place de la RH comment, est-ce qu'on arrive à permettre à l'ensemble des travailleurs de pouvoir s'exprimer sur leur travail, avoir leur mot à dire sur comment s'organiser ? Et je crois qu'il y a plein de petits éléments autour de ça, je ne pense pas que les organisations syndicales, d'ailleurs me contrediraient sur cette question-là, mais je pense que c'est important de faire bouger aussi la conception qu'on a de la RH et de la gestion, en tout cas des agents publics, au même titre que ça infuse beaucoup aussi dans les entreprises privées.

Monsieur Mellier : Je termine, je ne veux pas être trop long là-dessus. Simplement, ça tourne beaucoup autour du management, à la fois des cadres de la Ville, mais surtout, des cadres B de la ville. Je l'ai dit depuis, ces cadres B qui sont vraiment les intermédiaires, et là où il peut y avoir effectivement très rapidement le constat qu'il y a des choses qui ne vont pas et c'est pour ça qu'il faut que le dialogue s'instaure à tous les niveaux de ce qu'on appelle la hiérarchie entre guillemets. Mais je crois fortement qu'il faut renouer avec une politique managériale qui soit une politique effectivement partagée avec les agents, etcetera, et qu'il a donc effectivement des efforts à faire de part et d'autre pour renouer un certain nombre de dialogues et je m'y emploie en tant que président des instances paritaires. Je sais que le DGS s'y emploie beaucoup et je l'en remercie.

Monsieur Vogel: Merci, Henri, il n'y a pas de vote. On prend acte de ce rapport social unique. On passe à la délibération 12, Henri, c'est le rapport du délégué.

le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la communication du Rapport Social Unique (RSU) pour l'année 2021.

12 - RAPPORT ANNUEL - PERIODE SCOLAIRE 2021/2022 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Mellier : C'est bien, ça va être la dernière fois. C'est le dixième rapport, effectivement, sur la délégation de service public Elior pour la restauration scolaire, puisqu'elle s'est achevée, comme vous le savez, en 2022. Vous avez reçu le rapport. Certains d'entre vous étaient à la commission des services publics locaux, ça a été longuement détaillé et je crois qu'il n'y a pas de grandes choses à dire, sauf si vous avez des questions sur ça.

Mais je voudrais en profiter pour faire un focus, parce que c'est sur dix ans de DSP. J'avais demandé effectivement, qu'est-ce que ça avait donné, dix ans de DSP. C'est pour cela, ce document, je ne sais pas s'il vous a été joint, mais en tout cas, il vous sera joint. Il y a des grands éléments qu'il faut avoir dans la tête. En 2012, juste avant la DSP, on servait un peu plus de 160 000 repas, effectivement, par jour. En 2021, 2022, on en a 327 000, c'est-à-dire que l'objet même de la DSP, au départ, je le rappelle, c'était comment on accueille plus d'enfants dans nos restaurants scolaires. Et bien l'objectif, il a été atteint, il a été largement atteint. Des fois, j'entends beaucoup de choses, choses assez inexactes, sur cette question-là. Il a été atteint : pourquoi ? Parce qu'on a transformé le mode de production des repas et le mode de distribution de tout ça. On a servi plus de 3 millions de repas quand même en 10 ans. Je rappelle qu'un des aspects de la délégation de service public, c'était d'avoir imposé au délégataire, au départ, des travaux très importants de mise aux normes de l'ensemble de nos restaurants scolaires. Le constat, il avait été fait, on ne pouvait pas, en une seule année, nous, effectivement, faire ces travaux, ce n'était pas possible. On leur a demandé de le faire, ils l'ont fait, effectivement, en des temps records. Il y a eu quelques anicroches, effectivement, je le concède bien volontiers. Mais la priorité, c'est que le délégataire a investi pour notre compte 2 516 767,39 d'euros, qui n'ont pas été à la charge de la Ville, qui ont été inclus, c'est vrai, dans le coût du repas qu'on a répercuté sur dix ans, c'était 18 centimes d'euro par repas, effectivement, mais c'était j'allais dire la manière qu'on a trouvé de moderniser nos restaurants. On les a insonorisés, on les a mis aux normes réglementaires, sur le plan électrique, sur le plan de la marche en avant, etcetera, et je vous en passe d'autres. C'est quelque chose d'important. L'évolution de la fréquentation par jour, oui : elle est passée de 1 800 à 2 500 repas par jour. Et il n'y a pas eu, sur les dix années, en tout cas, je dois le dire, il y a eu des hauts, il y a eu des bas certaines fois, pour certaines choses, mais il y a eu aucun incident, je dis bien aucun incident sanitaire, sur la production de ces repas. Moi, je lis beaucoup dans la presse, comment dirais-je, spécialisée, des collectivités locales : dans telle ville, effectivement, il y a la bactérie machin et telle autre ville ceci, des problèmes d'hygiène... A Melun, il y en a eu zéro. Tous les contrôles sur dix ans ont été négatifs et il n'y a eu aucun repas qui a fait l'objet effectivement, de troubles, ensuite digestifs, de 500 enfants, ce que j'ai pu lire à propos d'autres collectivités. C'est pour dire qu'on peut critiquer beaucoup de choses, mais il faut aussi quelquefois se dire que le rôle de la ville, c'était d'assurer j'allais dire, la nourriture des enfants de façon saine et diversifiée. Et puis, simplement, sur la part du bio, même si mon ami Charles m'a fait remarquer que ce n'était pas complètement exact, et il avait raison, on est effectivement passé de 10, grosso modo, à 20 % de bio sur l'ensemble des années, avec quand même une grande difficulté les dernières années. Globalement, moi, je dis que la DSP de ces dix dernières années, a été profitable à la ville de Melun et l'ensemble des enfants de la Ville de Melun. Le seul point qui a été négatif dans la DSP, mais je l'ai dit, quand on a décidé d'abandonner la DSP, c'est qu'on avait confié aussi la gestion, les encaissements etcetera à Elior et que ça a posé beaucoup de problèmes à la Ville et beaucoup de problèmes aux usagers. Mais par contre, et je dois le dire, au final, dans l'avenant que nous avons négocié un an avant la fin de la DSP, et c'est dans le rapport de 2022, Elior prend à sa charge la totalité des impayés restants à la fin de l'année 2022, à charge pour lui de recouvrer, par son cabinet, les sommes qui seraient dues et s'il y a des sommes qu'il n'arrive pas à recouvrer, c'est à sa charge ensuite, c'est dans son bilan : la ville de Melun n'a pas à l'assumer, à assumer, effectivement, le coût des impayés résiduels comme on dit. Voilà ce que je peux dire sur cette délégation de service public 2022 et sur les dix années qui ont prévalu dans ce domaine, puisque maintenant nous sommes dans un autre mode de gestion comme vous le savez. Alors, maintenant, Monsieur le Maire, il faut que vous sortiez, s'il vous plaît, et que Kadir prenne la présidence pour voir s'il y a des questions.

Monsieur Mebarek : Y a-t-il des questions, des observations? Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Monsieur Mellier ne veut pas lâcher le micro.

Monsieur Mebarek : Ca y est, ça y est.

Monsieur Guion : Je m'étonne dans ce rapport de la société Elior, qu'il n'y ait eu aucune enquête de satisfaction des convives, que ce soit les adultes qui mangent ou les enfants. D'habitude, on a une enquête satisfaction et on peut savoir si c'est bon ou pas. On sait que nos enfants, régulièrement, nous disent : ce n'est pas bon, la cantine, etc. Et là, pas d'enquête. Donnez-nous les chiffres, s'il vous plaît !

Monsieur Mellier : Je ne sais pas s'ils nous ont produit les chiffres, vous avez raison. C'est vrai que, sur l'année 2022, je ne les ai pas. Vous avez raison, vous avez raison, mais moi, je me rappelle très bien qu'il y a eu ces enquêtes de satisfaction. Est-ce qu'il y en a eu en 2022 ? Est-ce que ce n'était pas tous les deux ans ? D'ailleurs c'est peut-être ce qui explique qu'il n'y en a pas dans le rapport. Mais je me rappelle qu'en 2021, il y en avait une et que les enfants, en tout cas la satisfaction des enfants, j'ai le chiffre en-tête, c'était 71 %, ça, c'est sûr. Maintenant, je pense que la raison, c'est ça, c'est que c'était tous les deux ans qu'ils faisaient une enquête.

Monsieur Mebarek : Merci, oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, alors apparemment, cette question était posée en commission parce qu'il y a le procès-verbal en annexe et sur l'enquête de satisfaction, apparemment, c'est marqué que, du fait d'un impondérable en interne chez Elior - j'imagine -, un changement d'interlocuteur Elior, il n'a pas pu les organiser dans les délais impartis, le temps que le contrat soit confié à madame, je tairai le nom par souci de confidentialité.

Monsieur Mellier : Cela a été un grand drame de celui qui était le Elior local et qui était là, ça a créé une grande perturbation dans l'organisation et celle qui est venue derrière n'avait pas tout, il fallait qu'elle reprenne tout ça et ça n'a pas été sa priorité de faire l'enquête de satisfaction ça, je vous le concède volontiers.

Monsieur Guion : Très bien. Dont acte.

Monsieur Mebarek : Oui, Madame Prim.

Madame Prim : Si je résume, c'est le dernier rapport du délégataire Elior sur l'exercice précédent le changement de modalité de délégation, qui n'a donné lieu à aucun changement de délégataire. On est d'accord. Je n'ai pas fini, c'était pour la blague. De nombreux retours des familles, et pas sur les tests organisés par Elior, mais sur la qualité gustative de la nourriture, la difficile gestion des paiements des familles ont émaillé cette précédente délégation. Heureusement que les impayés restent à charge d'Elior. Donc nous avons plutôt hâte de lire le rapport 2023 du nouvel, ex, ancien délégataire afin de voir si les objectifs établis en consultation avec les représentants de parents d'élèves seront remplis. Bien sûr, nous, on rappelle qu'un modèle par délégation n'est absolument pas ce que nous voulons pour la Ville. Nous sommes pour une cuisine centrale, municipale ou intercommunale, créatrice d'emplois

locaux, en lien direct avec les agriculteurs de Seine-et-Marne et de proximité.

Monsieur Mebarek : Henri.

Monsieur Mellier : Sur ce dernier point, on en a débattu assez démocratiquement, je pense, largement même, pour savoir si on allait vers une régie etc. Je rappelle quand même que ce n'est pas en appuyant sur un bouton et avec les meilleures intentions que vous avez qu'on aurait créé effectivement une cuisine centrale à Melun en une année. Je ne sais pas si vous voyez un peu le temps déjà pour construire certains équipements de la Ville. Une cuisine centrale, c'est deux fois un cinéma. Il faut se mettre ça dans la tête. Sur le plan de l'organisation, sur le plan du lieu, sur le plan de tout ça, ça ne se fait pas tout seul. Et en plus de ça, j'allais dire derrière tout ça, il y a l'organisation personnelle, on est déjà au taquet. Moi, je considère, c'est vrai qu'on est vraiment complètement en désaccord là-dessus. Ce n'est pas le métier d'une ville, peut-être le métier d'un village mais moi, je connais pas beaucoup de très grandes villes de France effectivement, qui sont en régie, c'est pas vrai du tout. C'est complètement faux, il y a , j'allais dire, un tour de passe-passe dans cette affaire. Il y en a qui, historiquement, avaient des cuisines centrales et qui les ont gardées, mais je ne connais pas beaucoup de villes qui le font. La majeure partie des villes de France de plus de 10 000 habitants, sont soit en délégation de service public, ce qu'on a été, soit en marché public, ce qui n'est pas la même chose, les contraintes ne sont pas les mêmes et je rappelle que nous, on a exigé de celui qui a le marché aujourd'hui de faire un rapport annuel, il n'y était pas obligé, mais on l'avait mis dans le cahier des charges. Vous avez raison, madame Prim, mais j'espère qu'ils nous font un rapport annuel sur les conditions du marché, de ce qui a été fourni, etcetera. Je crois que c'est encore une fois, c'est votre idée vous la défendez depuis des années, vous avez raison, vous la défendrez sûrement lors de la prochaine campagne électorale, vous aurez raison, mais en tout cas, la seule chose dont je suis sûr, c'est que si vous étiez élue, vous ne pourriez pas mettre ça en place avant au moins trois ou quatre ans donc, il faudrait bien trouver d'autres solutions.

Monsieur Mebarek : Merci. Madame Prim. Merci, Henri. Madame Prim. Une dernière question.

Madame Prim : Oui, non, je vais juste rebondir et bien évidemment qu'on ne ferait pas ça en un an, ne nous insultez pas sur ce genre d'intention, on prendrait le temps de faire les choses bien.

Monsieur Mebarek : Ok y a-t-il d'autres questions? Observations? On peut prendre acte de la présentation du rapport.

Monsieur Mellier : Merci, on peut faire revenir le Maire.

Monsieur Mebarek : Merci.

Monsieur Mebarek : Délibération suivante, Semra, sur la tarification

M. Louis VOGEL ne prend pas part au vote.

le Conseil Municipal :

LE MAIRE AYANT QUITTE L'ASSEMBLEE,

PREND ACTE du rapport technique et financier période scolaire 2021/2022, produit par la Société ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT.

DIT que ces documents sont à la disposition du public en Mairie de Melun selon les formes et les règles en vigueur.

13 - NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A PARTIR DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Madame Kilic : Merci. Donc effectivement, la grille tarifaire actuelle existe depuis avril 2012. Elle est arrêtée en fonction du quotient familial, qui contient les ressources totales, hors allocations de rentrée scolaire et allocations éducation d'enfants handicapés, rapportées au nombre de personnes composant le foyer. Ce mode de calcul ne permet pas de limiter les effets de seuil et génère des iniquités sociales. En 2012, la Ville avait signé une délégation de service public avec la société Elios et cette nouvelle grille avait été instaurée à cette occasion. En 2022, la DSP étant terminée, la Ville a décidé de signer un marché et la société qui a été retenue est la société Elios. Actuellement, à ce jour, la Ville prend en charge 70 % du coût de service proposé aux usagers. Compte tenu du contexte économique, et notamment la forte hausse des matières premières alimentaires, la Ville a négocié avec la société Elios une augmentation de 10 % sur le tarif des repas. A cet élément, il convient d'ajouter le fait que la conjoncture économique actuelle est très difficile pour de nombreuses familles. C'est pourquoi, à l'occasion de la signature de ce marché, la majorité municipale s'est engagée à modifier le mode de calcul de la tarification de la restauration scolaire. Pour cela, un groupe de travail mixte composé des membres de la commission d'éducation et de la commission des finances, a été constitué et a mené une réflexion lors de trois réunions qui se sont déroulées en mars, avril et mai. À l'issue de ces échanges, le choix s'est porté sur le passage au taux d'effort. Le taux d'effort est un multiplicateur qui est appliqué aux quotient familial de chaque foyer et celui-ci sera de 0,556 %. Il permettra à chaque famille de contribuer de manière identique en proportion de leurs revenus. Il neutralise donc tout effet de seuil dans la limite d'un plafond et d'un plancher. Sachant que le tarif plancher sera de 90 centimes d'euro et le plafond de 6,28€. Le quotient familial comprendra comme aujourd'hui, rien ne change, les ressources totales du foyer rapportées au nombre de personnes le composant. Pareil, on n'intègre pas l'allocation de rentrée scolaire et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Néanmoins, les familles qui n'auront pas constitué de dossiers se verront appliquer le tarif le plus élevé, qui sera de 6,28 €. Il sera bien évidemment procédé à une régularisation après constitution du dossier et, bien sûr, présentation de tous documents justificatifs, demandés. Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de la Ville, le tarif unique sera de 6,95 €. Concernant les familles qui présenteront un PAI, projet d'accueil individualisé, en raison d'une allergie alimentaire, ils auront deux possibilités : soit fournir un panier-repas et le tarif appliqué sera de 90 centimes, ou alors d'opter pour le plateau Natama qui sera de 6,95 €. Il faut savoir qu'aucune famille ne paiera le coût réel d'un repas, qui est aujourd'hui de 12 €. Donc, il est proposé au conseil municipal un nouveau mode de calcul pour la restauration scolaire à compter du 4 septembre 2023, en appliquant à chaque quotient familial le taux d'effort qui sera de 0,556 %. Merci.

Madame Durand : Oui, merci. Tout d'abord, je ne comprends pas l'annexe qui nous a été envoyée, parce qu'en commission, on avait parlé d'un passage de 1,06 € à 90 centimes, et là, dans l'annexe, il y a marqué 94 centimes.

Madame Kilic : C'est une moyenne, mais effectivement, le prix actuel, il est bien de 1.06 €.

Madame Durand : Je n'ai pas fini. Oui, mais ça veut dire que les personnes qui payent 1,06 € vont demain payer 90 centimes, et ceux qui payent 5,28 € vont payer 6,28 €. D'accord parce que le tableau n'est pas le même, la répartition n'est pas la même. En tout cas, ce ne sont pas les mêmes chiffres qu'en commission, j'avais un petit peu de mal à comprendre. Je l'ai déjà évoqué en commission, je ne suis pas d'accord avec les tarifs que vous proposez. Pour que les habitants de Melun comprennent bien, finalement, les familles qui gagnent 3 300 euros et qui font donc partie de la tranche la plus haute vont prendre une augmentation de 1€. 1€ c'est quand même énorme, puisque leur prix de repas de cantine va passer de 5,28 € à 6,28 €, là où les familles qui payaient 1,06 € vont payer 90 centimes. Vous avez parlé tout à l'heure des difficultés financières pour les familles, puisqu'en effet le prix de revient Elior est de 12 €. Les difficultés financières pour les familles, elles ont des difficultés pour différentes branches et notamment aussi à supporter le coût de ces repas. Pourtant, vous êtes quand même contradictoire dans votre argumentation, parce que, proportionnellement, les familles concernées par les impayés sont quand même les familles qui sont dans les taux moyens, voire les taux les plus élevés - je reprends ce qui a été dit en commission par monsieur Mellier et non celles qui sont dans les taux les plus bas. Si on regarde également les aides apportées depuis le début d'année par le CCAS, ce ne sont pas les familles qui payent 1,06 € qui sont en difficulté, en tout cas qui demandent de l'aide, ce sont les familles qui payent entre 1.85 et 4.34 €. Et puis, vous êtes également contradictoire, on l'a vu en commission, puisque vous disiez que certaines familles qui payaient 1,06 € vont payer 90 centimes, mais d'autres vont passer quand même à 1,44 €, c'est-à-dire que, sur le seuil le plus bas, certaines de ces familles vont certes voir baisser leurs prix, mais vont également, pour d'autres, le voir augmenter de 32 centimes, alors que vous êtes en train de nous dire que pour les familles qui ont des faibles revenus, c'est compliqué. Vous l'aurez compris, on ne votera pas pour cette délibération et je vais même aller plus loin j'aimerais que cette délibération soit remise au mois de juillet. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui une famille qui gagne 3 300 euros prend, comme je l'ai dit tout à l'heure 1 € de plus par repas, c'est-à-dire la même chose qu'une famille qui gagne 7 000, 10 000 ou 15 000 euros et donc il aurait peut-être été judicieux de rajouter une tranche dans les plus élevés afin de mettre, pour la tranche la plus élevée, 1 € et de mettre un peu moins pour ces familles qui gagnent aujourd'hui dans le foyer, 3 300 euros.

Madame Kilic : Je comprends, effectivement, votre remarque, Madame Durand, on en a échangé lors de la commission. Effectivement, pour les tranches les plus hautes, ils vont avoir 1€ de plus, mais il faut savoir que la nouvelle tarification est justement au plus juste, puisque le tarif sera calculé en fonction des revenus, du quotient familial de chaque famille. Ils vont vraiment réellement payer en fonction de leurs revenus. Et les 90 centimes, certes, effectivement. Ceci dit, en plus, quand on parle des impayés, ce sont les tranches plutôt du milieu, ce ne sont pas forcément des impayés dus à des difficultés financières rencontrées par les familles. Il y a un peu de tout, mais j'entends ce que vous dites.

Monsieur Vogel : Oui, Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, mais pour les aides apportées par le CCAS, on est plus sur des

tranches moyennes que sur les tranches basses. Et ça c'est un fait, ce sont des gens qui ont des difficultés à payer, ce ne sont pas des gens qui pourraient avoir oublié de payer ça, c'est le premier point. Le deuxième point, je sais qu'on n'est pas d'accord et, en commission, je l'ai exprimé et c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, on votera pas pour, mais bien contre cette délibération. Et c'est également la raison pour laquelle je demande une tranche supplémentaire, parce qu'une famille qui gagne 3300 euros, qui a deux enfants à la cantine, se prend quand même une augmentation quasiment de 32 € ou 40 € pour ces 2 enfants par mois, ce qui n'est quand même pas négligeable, contrairement à une famille qui gagne 7 000, 15 000 euros, ce n'est quand même pas la même chose. L'impact ne sera pas le même sur la famille qui gagne 3300 euros et sur la famille qui gagne 15 000 €. Et ça, je suis quand même assez étonnée, qu'on n'accède pas à cette demande.

Monsieur Vogel : Semra.

Madame Kilic : On en a longuement échangé pendant les commissions. Monsieur Mebarek était là. On a ajouté d'ailleurs une tranche supplémentaire. Effectivement, ils sont différents, mais moi, je suis sûre et convaincue, je trouve d'ailleurs dommage que ça n'a pas été mis plus tôt en application. Mais on est au plus juste pour chaque famille. Je pense qu'une famille qui est effectivement, excusez-moi, monsieur le Maire, dans les taux les plus bas, a quand même beaucoup plus de difficultés à ramener la fin de mois que les personnes gagnant 3 000, 4 000 ou 7 000 € par mois.

Monsieur Vogel : Merci, Semra. Kadir.

Monsieur Mebarek : Rappelons-nous que l'un des objectifs, il y en avait plusieurs. Mais l'un des objectifs de cette nouvelle tarification, c'était d'une, de corriger les effets de bord, parce qu'effectivement il y avait des effets qui n'étaient, effectivement, pas entre guillemets équitables. Mais l'un des objectifs était aussi de pouvoir répercuter aux familles l'inflation très importante du coût de l'alimentation que la ville doit assumer, étant précisé qu'il y a un bien, un déficit de la restauration scolaire, qui n'est de toute façon pas couvert par les tarifs qui sont proposés, quoi qu'il en soit. Et par rapport à votre proposition, madame Durand, je pense que - ce n'est pas un mauvais exemple - mais ça n'apporte aucune solution, aucune réponse. Parce que vous dites : baissions les familles à 3 000 ou 3 500 euros pour augmenter corrélativement les familles qui sont à douze, quinze. C'est ce que vous avez dit : baissions les familles à 3 000 et augmentons davantage les familles à 15 000. A part que les familles à 15 000, il n'y en a pas pléthore à Melun, et je ne suis pas certain qu'on compense, avec les quelques familles qui sont dans cette situation, le manque-à-gagner du gros des troupes qui sont à 3500.

Monsieur Vogel : Oui, madame Durand.

Madame Durand : J'ai bien entendu que ce soir, vous vouliez nous faire dire des choses qu'on n'avait pas dites. Ce n'est pas ça que j'ai dit, Monsieur Mebarek, j'ai dit qu'il fallait rajouter une tranche. J'ai dit cinq, sept, dix ou quinze mille euros. Je n'ai pas dit que 15 000€. Cela, c'est le premier point. Et deuxièmement, j'ai dit qu'en rajoutant cette tranche, l'augmentation de 1€ serait sur la tranche rajoutée et non sur les 3 300 euros. Je n'ai pas dit qu'il fallait rajouter 1€ sur 3 300 euros et passer à 15 000 avec 1€ et des brouettes. Ce n'est pas ça que j'ai dit, ce n'est pas ça que j'ai dit. Aujourd'hui, je pense aux gens parce que, excusez-moi, mais dans une famille, gagner 3 300 euros, avoir 1,2,3 enfants, payer la cantine avec toutes les charges qu'on a, puisque le sujet, c'est ça, c'est l'augmentation, l'inflation. L'inflation, elle n'est

pas que sur la cantine scolaire, elle est sur d'autres dépenses pour les familles. Une augmentation d'un euro, c'est quand même énorme. C'est énorme ! Et encore une fois, une famille qui gagne 3 300 euros n'a pas les mêmes difficultés, puisque c'est le mot qu'on a employé tout à l'heure, qu'une famille qui gagne sept, quinze, même vingt mille euros. Monsieur Mebarek, si vous le souhaitez.

Monsieur Vogel : Henri et Monique.

Monsieur Mellier : On avait produit un tableau qui était une simulation, c'est pour ça qu'on ne l'a pas mis dans la délibération, mais qui a été fait sur ce qu'on savait aujourd'hui des familles et de leurs niveaux de revenu. Dans ceux qui payaient 5,28 € à ce jour, il y avait 487 familles et là-dedans, c'est ça qu'il faut que vous vous entendiez, seuls ceux qui vont payer 1€, c'est ceux qui sont bien au-delà de 3 300, ceux qui sont à 3 300, ils vont avoir 29 centimes d'euro en plus. C'est ça qu'il faut comprendre, c'est ce qu'a très bien expliqué Semra, les effets de seuil, effectivement, ils sont à chaque niveau, ce qu'on a bien pris en compte. S'il y a des gens qui ont 13 000€ de revenus, ils auront l'euro en plus. Mais ceux qui ont 3 300, ils sont impactés dans cette dernière tranche à 0,29 centimes d'euro. Donc, il faut regarder les choses très objectivement et quand je regarde le détail, tranche par tranche, je dis qu'il ne faut quand même pas trop, j'allais dire tirer sur le pianiste, surtout quand il joue bien, comme disait l'autre, parce que, franchement, quand je vois les tarifs les plus bas, par exemple ceux qui étaient à 4,34 €, il y a 107 familles qui sont concernées, qui sont en plein milieu de la tranche qu'on appelle les classes moyennes, etcetera, 107 familles qui ont un tarif plus bas. La médiane, c'est 0,58, elle est située entre moins 0,72 centimes et moins 0,45. C'est comme ça. Le 1€, il est là pour les dire, on va lâcher le mot, pour les plus riches des riches, c'est tout. Mais ce n'est pas pour ceux qui sont à 3 300 euros. Ceux-là, ils sont au début de la médiane. Effectivement, c'est comme ça que ça va fonctionner. Bon !

Monsieur Vogel : Monique.

Madame Cellier : Je voulais simplement rajouter, Ségolène, hier soir, on avait donc la retransmission de l'analyse des besoins sociaux et on a pu voir, les uns et les autres, quels étaient les revenus moyens des melunais. Et quand tu parles de 3 300 euros, tu as bien vu qu'il n'y en avait vraiment pas beaucoup. C'est notre réalité, celle de la commune. En plus, comme ceux-ci auront une augmentation qui va rester très minime, ça ne me semble pas être un calcul non équitable.

Monsieur Vogel : Madame Prim, monsieur Saint-Martin, madame Gillier.

Madame Prim : Non, non, il n'y a que les femmes qui parlent ce soir.

Monsieur Vogel : Madame Prim.

Madame Prim : Cette décision, elle n'est bien sûr pas dans le sens des valeurs de solidarité que nous défendons, soit la gratuité de la cantine, une régie locale, on l'a dit en commission. Mais cette nouvelle tarification au taux d'effort a le mérite d'être un peu plus juste que les effets de seuil que nous avons connus pendant des années. Ça ne résout pas totalement les problèmes des iniquités sociales. Pendant des années, certaines tranches payaient en proportion bien plus que les autres, et principalement les familles aux revenus modestes et moyens. C'est pour ça qu'on a tous voulu réfléchir ensemble à trouver des solutions. Et donc

dans le rapport, vous le dites : une famille avec deux parents au SMIC et un enfant, doit payer le repas 4,85 €, soit 87 € pour un mois complet. Mais alors avec plusieurs enfants, qu'est-ce que ça donne ? Et ceci, sans compter la garderie, le centre de loisirs. Ça fait un budget énorme. Malheureusement, si un tarif plancher a été mis en place à 0,90, ce qui est une bonne nouvelle pour les revenus les plus modestes, les suivants, juste ceux qui arrivent au-dessus, encore précaires, eux, vont subir une légère augmentation. C'est ce qu'on a vu. Ça va baisser pour les classes moyennes, mais ça va augmenter légèrement pour les classes encore précaires. Et donc 4 à 5€ de plus par mois, par enfant, ce n'est pas négligeable pour ces familles-là, et vous le savez tout à fait. Et avec l'augmentation du coût de la vie de tous, ça va être très compliqué pour ces familles. Par contre, ce qui est difficilement entendable, alors qu'un plafond à 6, 28€ exonère les plus riches du calcul du taux d'effort, c'est justement qu'on puisse négocier comme ça, sur des taux médians. Il faudrait supprimer le plafond, que tout le monde participe à la même proportion. Si vous dites que ce sont peu de familles qui sont concernées, peut-être que ces peu de familles seront contentes de se dire : je participe à la solidarité de la ville, moi, je vais payer plus cher l'année prochaine. Oui, c'est comme ça, c'est pour la solidarité. Il faut que tout le monde ait cette solidarité. Le plafond n'est pas entendable pour moi et la ville devra, à mesure de la crise que nous traversons, réévaluer son propre taux d'effort envers ces citoyens les plus fragiles. Et, en attendant, nous voterons contre.

Monsieur Vogel : Vous voterez contre. Madame Gillier, vous avez demandé la parole.

Madame Tixier : Dans la continuité de ce que vient de dire madame Prim, dont je partage une bonne partie de son intervention. Moi, je suis favorable, je l'ai dit à plusieurs reprises, à la gratuité de la cantine. La gratuité dans le sens où la meilleure des solidarités, c'est la question de la fiscalité et pas tant les coûts de la cantine. C'est d'en faire un service public pour nos enfants, payé par une petite part de fiscalité, puisqu'on ne payerait pas, pour le coup, une partie de la gestion de la cantine et qu'on aurait des gains relativement importants. Il y a eu d'autres études qui l'ont montré. Et d'en faire un vrai service public. La proposition qui est faite, pour laquelle je voterai contre, et je vais vous expliquer pourquoi. Pourtant, j'avais dit à monsieur Mellier, faites un effort sur les premiers, et peut-être que je voterai favorablement. Il s'avère que si on regarde dans le détail, ce qui n'est pas visible pour le moment à nos concitoyens, les trois premiers niveaux de quotient familial, ce sont des revenus de familles qui sont en-dessous du seuil de pauvreté. Je ne parle pas de revenus modestes. Non, ce sont des familles dont les revenus sont en-dessous du seuil de pauvreté qui se retrouvent à devoir payer du tout sauf symbolique. Et il s'avère dans des cas très particuliers, au-delà de la notion de l'inflation et de ce qu'on vit au quotidien, 0,556 peut paraître juste en disant : tout le monde va payer 0,556 des revenus. Mais il s'avère quand même que, à un moment donné, il y a aussi des choix. Je pense que la politique, c'est une histoire de choix de société, de comment est-ce qu'on imagine le vivre-ensemble et que, par conséquent, je ne peux pas voter favorablement à une augmentation du coût de la cantine pour des familles dont les revenus sont en-dessous du seuil de pauvreté. Et c'est pour ça que je voterai contre.

Monsieur Vogel: Merci, madame Gillier. On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Délibération 14, Henri, bonus territoire CTG pour la partie accueil de loisirs.

Adopté par 10 voix contre et 31 voix pour le Conseil Municipal :

APPLIQUE, pour le calcul des tarifs de la restauration scolaire des écoles maternelles et

élémentaires communales, le taux d'effort de 0.556 euro au quotient familial de chaque foyer, avec un tarif plancher de 0.90 euro et un plafond de 6.28 euros, pour les élèves régulièrement inscrits dans les délais impartis et domiciliés à Melun.

FIXE le tarif de 6.28 euros par repas pour les familles n'ayant pas constitué de dossier d'inscription dans les délais impartis et domiciliées à Melun.

FIXE le tarif de 6.95 euros par repas pour les familles domiciliées sur une autre commune que celle de Melun.

FIXE le tarif de 0.90 euro par repas aux familles qui présenteront un Projet d'Accueil Individualisé en raison d'une allergie alimentaire si elles fournissent un panier-repas, qu'elles soient ou non domiciliées à Melun.

FIXE le tarif de 6.28 euros par repas aux familles qui présenteront un Projet d'Accueil Individualisé en raison d'une allergie alimentaire, si elles optent pour le plateau NATAMA, qu'elles soient ou non domiciliées à Melun.

PRECISE que ce nouveau mode de calcul ainsi que les tarifs précités entreront en vigueur dès le 04 Septembre 2023.

14 - BONUS TERRITOIRE CTG POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES- 2022-2024

Monsieur Mellier : Ça va être très rapide. Vous le savez, les contrats enfance-jeunesse qu'on avait signés, donc tout ça a été changé. On est maintenant dans la convention territoriale globale, la CTG, et il y a des financements qui étaient prévus pour les contrats enfance-jeunesse, qui sont remplacés par ce qu'on appelle les bonus territoire CTG. Ça va concerner les accueils, essentiellement pour les centres de loisirs. Il est attendu une somme prévisionnelle de 42 000 € pour ces activités périscolaires et 23 000 € au titre des activités extrascolaires, soit 65 000 €. Il convient donc d'amender les deux conventions d'objectifs et de financement qui ont été signées avec la CAF en 2021 par deux avenants qui prendront effet au premier janvier 2022, jusqu'au 31 décembre 2024. Il est donc demandé d'approuver ces bonus territoire pour les activités périscolaires et extrascolaires de la ville de Melun.

Monsieur Vogel: Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, je vous ai envoyé une question, Monsieur le maire, dans le cadre du conseil municipal et je m'en excuse, je l'ai fait avant d'avoir eu le contenu du conseil municipal et je pense qu'il y a un vrai lien. Là, on est en train de parler d'un avenant sur une convention qui nous lie à la CAF bonus territoire, sur le contrat territorial global, accessible dès lors que la ville a un financement de la CAF dans le cadre d'un projet de territoire au service des familles, et ce bonus est issu des financements accordés au titre du contrat enfance-jeunesse. Or, j'ai appris que la ville de Melun a décidé d'arrêter l'accueil collectif de mineurs pour les enfants de six à douze ans dans les quatre centres sociaux de la ville. Cette décision s'appliquerait dès les vacances de cet été. Jusqu'à présent, ce sont une centaine d'enfants qui pouvaient bénéficier de sorties, d'activités adaptées et de façon gratuite pour les familles. Ce dispositif, même modeste est néanmoins vital pour les enfants et leurs familles de

nos quartiers où les centres sociaux, sont implantés. Car oui, les centres sociaux ont un rôle central dans le vivre-ensemble à Melun. Si l'un de leurs rôles est d'accompagner les familles, entre autres sur la parentalité ou l'accès aux droits, force de constater que ce sont les enfants qui jouent un rôle de médiateur entre les familles et les centres sociaux, en y emmenant leurs parents. Il suffit de se déplacer dans les quartiers de la ville pour avoir une vision très précise de la place qu'occupent les centres sociaux dans la vie des habitants. A l'Alleumont, les seuls services publics présents sont l'école, la boussole et l'accueil jeunesse, les deux derniers basés géographiquement juste en face des fours. Dans ce quartier, les habitants n'ont de cesse de me faire part de leur profond sentiment d'abandon, de relégation à la fois géographique et sociale. Ne plus accueillir les enfants dans le centre social tous les jours au pied des immeubles, c'est prendre des risques importants pour nos enfants et le futur de ce quartier et de toute la ville. Les difficultés sont aussi bien présentes à Montaigu, Schuman et aux Mézereaux, quartiers en plus dépourvus de commerces de proximité. Car oui, les centres sociaux jouent un rôle prépondérant dans la prévention de la délinquance. Accueillir les enfants de six à douze ans, c'est lutter contre le désœuvrement, c'est leur ouvrir une porte sur la culture, la nature, leur faire découvrir d'autres choses et sortir de leur quartier dans un cadre sécurisé et sécurisant. L'ensemble des activités menées le sont par des animateurs diplômés qui connaissent leur quartier, ses habitants et sont parties intégrantes d'un écosystème qui permet de vivre-ensemble dans la ville. Leurs actions ne sont pas substituables. Si l'idée, c'est de les envoyer en centres de loisirs, les familles sont déjà sur une liste d'attente car tous ont atteint leur capacité maximale d'accueil et leurs tarifs varient de 7 à 16 € par jour. Soit un minimum de 140 € par mois au minimum, difficilement accessibles aux familles les plus modestes de la ville. De plus, les centres de loisirs n'ont pas de projet social validé par la CAF et ne s'inscrivent pas dans la communication de la majorité municipale à Melun, une politique sociale assumée. Quant à l'idée de les envoyer en vacances apprenantes, dispositif où il n'y avait que quinze places de disponibles pour toute l'agglomération ou dans les stages sportifs à 39,38 € par semaine sans repas, ces derniers sont déjà complets depuis plus de trois semaines déjà. Il semblerait qu'une journée dont on a voté le principe, en tout cas les montants ou la demande d'aide, une journée par semaine et par quartier, hors les murs, aurait été évoquée. Mais que vont faire les enfants le reste du temps ? Va-t-on laisser des enfants de six ans se déplacer seuls, à pied ou en bus, d'un quartier à un autre pour avoir quatre jours d'occupation sur cinq ? Est-ce vraiment sérieux ? C'est pourquoi je vous demande de nous expliquer pourquoi vous avez pris cette décision. Sur quelle base concrète décidez-vous d'arrêter, sans concertation préalable, cet accueil ? Et je tiens à le dire : je pose cette question dans ce cadre-là, parce que j'ai été très surprise et que du coup j'ai contacté les administrateurs de la caisse d'allocations familiales et j'ai eu une discussion avec la directrice de la CAF 77, qui s'occupe de l'action sociale, qui n'était absolument pas au courant que la ville de Melun est en train de sortir d'un dispositif pour lequel elle est financée par le biais de conventions. Je pense que c'est un vrai problème, en tout cas contractuel potentiel, avec la caisse d'allocations familiales. J'aimerais savoir est-ce que vos services ont travaillé en amont de cette orientation avec les équipes et, si oui, quelles sont les autres pistes concrètes et réalistes d'accueil avec des places réservées et financées par la ville ? Que dites-vous aux familles, mais aussi sur le travail de lien social mis en place au fil des années et des conséquences induites par ces changements brutaux ? Je vous demande, au nom des familles de ces quartiers, de leurs enfants, d'abandonner ce projet et de remettre en place l'accueil des six-douze ans dans les quatre centres sociaux de la ville.

Monsieur Vogel : Merci, madame Gillier, vous venez de poser la question que vous avez posée, mais les questions, c'est en fin, après les délibérations. Donc on va répondre à votre

question tout à l'heure au moment où on pose des questions. Mais en attendant, il faut qu'on avance, si vous avez quelque chose à dire sur cette délibération, dites-le, mais sinon on passe au vote sur la délibération.

Madame Gillier : Sauf que là, on nous demande de valider un avenant à une convention, Cette convention-là qui nous lie, elle paye ça, elle paye l'accueil des centres sociaux. Si, c'est appuyé sur le projet global de la ville. Je ne suis pas en train de faire une distorsion par rapport à l'ordre du jour.

Monsieur Vogel : Les questions ne se posent pas au moment des délibérations.

Monsieur Mellier : Ça, je le sais plus longtemps, mais quand même là, vous mélangez tout. Il faut lire la délibération, la note de présentation, etcetera. On parle du contrat enfance-jeunesse. Je n'aime pas lire les notes de présentation, car je présume que tous les élus sérieux l'ont lue. Mais là je vais la lire mot à mot. Non mais franchement, là, c'est un détournement complet de cette délibération. La ville de Melun était jusqu'alors signataire d'un contrat enfance-jeunesse renouvelé pour la période 2019-2022. Or, depuis le premier janvier 2020, conformément aux orientations fixées par la caisse nationale des allocations famille CNAF dans la circulaire, les contrats enfance-jeunesse ont vocation à être remplacés, à l'occasion de leur renouvellement, par les conventions territoriales globales à visée stratégique. Les financements versés dans le cadre des contrats enfance-jeunesse, CEJ, sont donc remplacés progressivement par les bonus territoire CTG. Ces bonus territoire s'appliquent à diverses choses. Ces dispositifs permettent le maintien des financements précédemment versés dans le cadre des CEJ et simplifient leurs modalités de calcul. Les bonus territoire CTG constituent donc les aides complémentaires à la prestation des services ALSH, Madame, accueil de loisirs sans hébergement, autrement dit centres de loisirs. On n'est pas du tout dans le cadre des centres sociaux. Il y a un bonus spécial territoires pour les centres de loisirs, il y en a un spécial pour les centres sociaux, je vous l'accorde mais là, vous mélangez tous les carottes, les oignons, et vous faites votre soupe. Je termine. Non, ce n'est pas normal, ce n'est pas normal pour quelqu'un de votre niveau. Versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité territoriale auprès de la CAF dans un projet de territoire au service des familles, cette subvention de fonctionnement vise à favoriser les pérennités de l'offre existante en matière d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire et améliorer l'accessibilité tarifaire aux équipements. Le financement du bonus territoire CTG est accordé dans la limite de l'offre existante, qui s'élève pour l'année à 86 028 heures pour l'offre d'accueil extra-scolaire et 156 000 heures pour l'offre d'accueil périscolaire. Dans ce cadre, il est attendu la somme prévisionnelle de 42 000, je l'ai dit, au titre des activités périscolaires et 23 000 au titre des activités extra scolaires pour l'année. Cela ne concerne vraiment que l'accueil des mineurs dans les centres de loisirs, pour lequel on est tout à fait dans les normes, on est tout à fait en phase avec la CAF. Moi, je l'ai rencontré avant vous, la directrice, tout ça a été validé. Je veux bien que vous arriviez là maintenant comme la mouche du coche, mais là, franchement, ça ne me fait pas plaisir. Vous réglez le problème des centres sociaux est un problème de centre social. On ne mélange pas tout. On n'essaye de ne pas tout mélanger et on essaye d'avancer pour les familles. Quant à ce que vous avez dit tout à l'heure sur les centres de loisirs, vous avez raison en partie, et vous avez tort depuis la décision qu'on a prise en bureau municipal. C'est vrai qu'il y avait, moi, je les ai signés les refus aux 208 familles pour cet été. On a décidé d'ouvrir un deuxième centre de loisirs tout le mois d'août pour récupérer la totalité de ces deux cents familles qui auront un accueil pendant le mois d'août au cèdre. Jusqu'à maintenant, depuis des années, il n'y avait qu'un seul centre de loisirs

ouvert au mois d'août, c'était effectivement celui des sycomores. Il y en avait trois en juillet et on va donc accueillir deux cents enfants en plus. Donc, il faut regarder un petit peu le verre un petit peu plus plein que ce que vous disiez. Et simplement que là, effectivement, pour pouvoir mettre tout ça en marche, il faut un avenant à la convention qu'on a signée. Mais cet avenant, il a déjà été vu par la CAF, je vous signale, ils nous l'ont déjà pré-signé. Moi, je veux bien tout ce que vous voulez. On demande maintenant l'autorisation au conseil municipal que le maire signe l'avenant que la CAF lui propose.

Monsieur Vogel : Voilà, c'est ça le sujet. Après, on répondra à la question que vous avez posée. On y répondra tout à l'heure avec les autres questions. On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose qui est-ce qui s'abstient ? Vous voyez, c'est adopté. Tout va bien, Henri. Donc, délibération 15, toujours Henri.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le contenu des avenants « Bonus Territoire CTG » périscolaires et extrascolaires aux Conventions d'objectifs et de financement signées le 16 novembre 2021 avec la CAF de Seine-et-Marne, annexés à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces avenants et tout document y afférent.

15 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSCT)

Monsieur Mellier : Je change de casquette, ça va être rapide.

Monsieur Vogel : Il dit toujours que ça va être rapide et après...

Monsieur Mellier : Non, mais si on me cherche, on me trouve. Franchement, ça ne va pas du tout. J'étais tout à fait résilient ce soir, moi personnellement.

Monsieur Vogel : Allez, on y va.

Monsieur Mellier : Là, il s'agit simplement d'une modification qu'on a vue effectivement dans le cadre du dialogue social avec les syndicats, dans le cadre du FSSCT qui, je le rappelle, est la formation obligatoire, qui est la formation spécialisée santé, sécurité, conditions de travail, qui remplace le CHSCT dans les communes, qui avaient plus de deux cents agents. Les représentants des collègues, donc c'était cinq représentants de la collectivité, cinq représentants pour le personnel. Et puis, il y avait le problème des suppléants. Pourquoi ? Parce que le FSSCT, il a pour rôle, notamment, d'assurer toutes les visites dans tous les services de la ville, pour voir si ces services, sur le plan de la sécurité, sur le plan des normes d'hygiène etcetera. Et ils sont venus effectivement en me disant : mais ce n'est pas possible avec uniquement 5 suppléants, il faut augmenter le nombre de suppléants pour qu'il y ait plus de personnes qui puissent participer à ces visites, etc. Et moi, j'ai donné mon accord sans aucun problème. Dans le cadre de dialogue social, les membres du personnel ont demandé l'augmentation du nombre de suppléants pour permettre, notamment, à la formation spécialisée plus de visites dans les

services, cela va dans le bon sens, et les différents sites compte tenu de leur nombre, il y a 48 sites, quand même, qui sont concernés à la ville de Melun. Le CST, qui a été sollicité pour avis le 22 mai, a émis un avis favorable à cette évolution, à l'unanimité de ces deux collègues. Il est donc demandé au conseil municipal d'entériner l'augmentation du nombre de suppléants, pour permettre effectivement un fonctionnement beaucoup plus normal et plus démocratique du FSSCT.

Monsieur Vogel : Très bien, on peut passer au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté, Henri. Délibération 16, Marie-Liesse.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification de la composition de la FSSCT afin que chaque titulaire ait deux suppléants, soit 10 suppléants dans le collège des représentants de la collectivité et 10 suppléants dans le collège des représentants du personnel.

16 - DENOMINATION DE LA PLACE A L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-LIESNE ET DE LA RUE GAILLARDON : PLACE LIEUTENANT NICOLAS DEBARGE.

Madame Dupuy : Oui, monsieur le Maire, il s'agit de la dénomination de la place qui se trouve en bas de la côte Saint-Liesne et de la rue Gaillardon. Merci. Nous souhaitons donner à cette place le nom du lieutenant Nicolas Debarge. En effet, en septembre 2010, un conducteur qui cherchait à échapper à ses poursuivants, je ne souhaite pas m'étendre sur la personne car ce n'est pas du tout le propos, mais voulait s'échapper et a quitté sa voiture et est parti à pied le long du quai du maréchal Joffre. Et pour échapper aux poursuivants, notamment la police, elle a sauté dans la scène. À ce moment-là passait la brigade anti-criminalité et un des gardiens de la paix, s'apercevant que la personne qui avait sauté dans la Seine était en mauvaise position, s'est tout de suite précipité à son secours, a lui-même sauté à un niveau où la Seine est dangereuse et il est décédé. En face de cet acte de courage, la ville de Melun a souhaité reconnaître cet acte héroïque et lui donner le nom de cette place. Le gardien de la paix, Nicolas Debarge, lieutenant, a été cité à l'ordre de la nation, a eu les insignes de chevalier de l'ordre national, de légion d'honneur et la médaille d'honneur de la police nationale. Voilà, Monsieur le maire, il est demandé de voter pour cette dénomination de cette place.

Monsieur Vogel : D'accord.

Monsieur Vogel : Ok, monsieur, madame Gillier et monsieur Saint-Martin.

Madame Gillier : Bon, très rapidement quand même est-ce que vous pourriez rappeler à monsieur Mellier que ce n'est pas la peine de se mettre dans un état pareil et de parler sur ce ton. C'est extrêmement désagréable et je ne pense pas que la manière que j'ai eu de parler amenait ça. Néanmoins, je vais parler de la délibération en question. Je suis extrêmement surprise parce que, le 10 mars 2023, vous avez transformé un vœu que j'ai porté au nom du parti socialiste pour dénommer un futur lieu, la prochaine dénomination, au nom de Mahsa Amini, qui a été votée le 10 mars 2023. Et là, on voit qu'on arrive à renommer une place qui n'est pas au nom pour lequel on s'était tous mis d'accord monsieur le maire, vous en souvenez-vous ? J'ai fait, j'ai émis un vœu qui a été transformé en délibération. C'était le 10 mars, c'était

dans le cadre de la journée du 8 mars, au nom de Mahsa Amini. Non, mais attendez, sauf que dans la délibération, il était inscrit que toute nouvelle dénomination serait celle de Mahsa Amini.

Monsieur Vogel : Attendez, il faut que vous éteigniez le micro pour que l'on puisse répondre. On y va.

Madame Dupuy : L'un n'empêche pas l'autre. Le dossier peut se poursuivre sur la dénomination. Moi, je propose celle-là parce que, d'abord j'étais là ce jour-là, j'ai pu, et avec d'autres de mes collègues, et vraiment, nous avons, avec le maire de l'époque accompagné le commissariat, les services de la police, et il m'a semblé important de donner un nom en vue du courage de ce lieutenant, en reconnaissance de la ville de Melun. Mais l'un n'empêche pas l'autre, ce n'est pas parce que je propose ça ce soir que demain, on ne va pas nommer une autre place, une autre rue. Je ne vois pas pourquoi.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Parce qu'en plus, ça m'embêterait beaucoup, étant femme de fonctionnaire de police, d'opposer les uns avec les autres, je trouve ça un petit peu dommage, si vous voulez, parce qu'il y a aussi une question de place des femmes dans les villes. C'était un peu ça aussi l'idée, c'est-à-dire qu'il faut avoir plus de noms de rues, qui rendent hommage aux femmes. L'idée ce n'est pas d'aller opposer des profils les uns aux autres, c'est simplement, à un moment donné de vœu de pouvoir les réaliser les uns après les autres. C'est tout après, c'est une décision qui vous appartient. Je n'ai pas de sujet. J'aimerais juste y voir une forme de continuité : on prend une décision et derrière, il y a un nom de place, on prend le nom de place que le conseil municipal a validé, c'est tout.

Monsieur Vogel : Oui, pour vous expliquer, madame Gillier, il n'y a pas de contradiction, parce que nous avons attribué ce nom-là en bureau municipal bien avant votre intervention. Il n'y a pas de contradiction, on ne vous a pas skippé. C'est ce que je voulais dire. Donc, je mets aux voix. Non, monsieur Saint-Martin, allez !

Monsieur Saint-Martin : Non, quand même une observation, pas sur l'acte de bravoure du lieutenant Debarge, évidemment, c'était très courageux. Ça a eu lieu il y a treize ans. Je pense qu'il faut honorer cette mémoire. Mais moi, je m'interroge quand même sur l'opportunité, la pertinence d'une telle dénomination sur cette place, précisément, cette place-là, qui n'est pas vraiment une place, c'est un rond-point qui est assez moche, qui n'est pas très bien entretenu. En lieu et place, on aurait pu imaginer autre chose. Par exemple, un panneau avec une inscription placée sur le lieu depuis lequel le lieutenant a courageusement plongé aurait été plus signifiant. Ou au niveau du commissariat. Je pense que ça aurait été plus censé que ce nom de place pour une place qui n'en est pas une, en tout cas pour l'instant et je pense que là, on aurait pu faire autrement. Et la question subsidiaire, c'est est-ce que les habitants, des lieux, ont été consultés pour voir comment ils vont s'approprier aussi ce changement qui va quand même impacter ne serait-ce que leur adresse ? Ce n'est pas rien.

Madame Dupuy : Non, les habitants n'ont pas été consultés. C'est un choix de la municipalité, c'est un souhait. Et sur le lieu, nous étions quatre à prendre la décision. C'est près du lieu où s'est passé l'accident et donc c'est pour ça, et en plus, c'est un lieu de passage. Vous le trouvez moche, c'est possible, mais c'est un lieu où tous les melunais vont. Donc, pour moi, pour nous

nous étions en quatre ça nous a semblé intéressant.

Monsieur Vogel : Tu ne pensais pas déclencher un tel feu batterie avant. Il n'y a pas d'habitants sur place, comme on l'a dit, donc il n'y avait pas consulté. Mais ça peut être intéressant. C'est une place très passante et ça se verra beaucoup en termes de reconnaissance.
Madame Durand.

Madame Durand : Oui, merci, on votera pour. Bien évidemment. J'étais également présente aux obsèques et, pour le coup, je regrette quand même qu'on ait attendu treize ans, pour lui rendre hommage. Je trouve que c'est dommage, parce qu'on aurait dû faire ça beaucoup plus rapidement. Mais bon vaut mieux tard que jamais. Après, je vais rejoindre peut-être monsieur Saint-Martin sur le fait que la place n'est pas forcément le lieu d'accueil le plus sympathique. Maintenant, en effet, c'est un lieu de passage. L'important c'est aussi de lui rendre hommage. Donc on votera pour.

Madame Dupuy : L'objectif c'était vraiment un lieu de passage où quasiment tous les melunais passent.

Monsieur Vogel : Donc, je mets aux voix. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. On passe aux délibérations 17 à 28, Noël. Avant de te donner la parole, je vous rappelle que les membres des conseils d'administration des différentes associations dont il va être question ne doivent pas prendre part au vote, lors du vote de chacune des subventions. Donc il faudra qu'on vote subvention par subvention et puis, en revanche, on n'aura plus à effectuer le ballet des sorties, etcetera. Vous pouvez rester dans la salle quand vous êtes intéressés, quand il y a un risque de conflit, on a interrogé le service juridique, vous pouvez rester la salle. Mais il ne faut pas prendre part au débat quand il s'agit d'attribuer une subvention à une association dont vous faites partie du conseil d'administration. Donc, on y va, Noël. Non.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DONNE, sur proposition de Monsieur le Maire de Melun et en accord avec la famille de Nicolas Debarge, le nom « *Lieutenant Nicolas Debarge* » à la place située à l'intersection de la rue Saint-Liesne et de la rue Gaillardon.

PRECISE qu'une plaque sera implantée sur cette place pour lui rendre hommage.

17 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION USM BASKET-BALL

Monsieur Boursin : La première convention qui vous est proposée, la première série de conventions, ce sont toutes celles où on dépasse les 20 000€ dans le milieu sportif. Première convention, c'est la convention avec le basket. Peut-être un préambule pour l'ensemble des délibérations, notamment sportives, pour dire que la baisse des subventions, vous vous rappelez qu'au budget, on avait diminué le montant global de 5%, ça ne veut pas dire qu'il y a une mécanique qui fait que chaque subvention a été diminuée de 5%. Avec l'USM, on a travaillé en fonction aussi de ce que faisaient les associations, celles qui pouvaient avoir une diminution. Je parle à effectif égal, effectifs constants. C'est la subvention qui vous est proposée sur la Ville de Melun. Je ne vais pas vous lire à chaque fois les contenus des

conventions d'objectifs, si vous avez des questions sur certaines, on ira les regarder. Et c'est une subvention qui est à hauteur de 21 119 €.

Monsieur Vogel : On vote tout de suite ou bien tu déclines tout ?

Monsieur Boursin : Et bien, il vaut mieux y aller subvention par subvention, parce qu'il faut les faire les unes après les autres.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions générales sur le basket ou sur un truc spécifique ? Monsieur Martin et monsieur Saint-Martin.

Monsieur Martin : Moi j'ai des remarques, ça concerne l'ensemble des conventions d'objectifs avec les associations sportives. Je ne sais pas si je vous les fait maintenant ou si vous voulez les passer toutes, et je le fais après.

Monsieur Vogel : On fait un débat général maintenant puis on votera après les conventions.

Monsieur Martin : Très bien. Je parlerai de manière générale du sport à Melun. On a bien conscience des efforts exceptionnels produits par les agents, les éducateurs, les bénévoles, etc. pour encadrer les jeunes et les moins jeunes, mais c'est particulièrement vrai pour la jeunesse, ça on le sait. On voit toute la diversité des disciplines qui sont proposées à Melun et c'est loin d'être le cas dans toutes les villes. On a des infrastructures qui, globalement, tiennent la route, même si elles peuvent demander régulièrement de l'entretien, plus ou moins en profondeur. On observe par ailleurs des résultats qui nous rendent fiers dans certaines disciplines. C'est particulièrement vrai pour l'escrime avec des athlètes qui se distinguent au niveau international. Mais il manque cruellement une vitrine dans le sport collectif. Or, on le sait, une équipe de sport collectif qui évolue dans un championnat d'un certain niveau, c'est ce qui peut drainer du public, c'est ce qui permet de souder les habitants autour des couleurs d'une ville, d'en être fiers, d'une certaine manière, de faire d'un match une fête populaire qui rassemble tout le monde. Accessoirement, c'est aussi ce qui peut permettre de générer du développement économique en accueillant des gens qui viennent d'autres endroits supporter leur propre équipe. A Melun, les tribunes du stade Jacques Marinelli sont systématiquement quasi vides. Et pourtant, l'infrastructure existe, elle, pour accueillir du monde. Les tribunes ressemblent à quelque chose, elles sont belles. C'est vrai également pour les gymnases de la ville. Je sais bien que dans les cinq sports collectifs majeurs, une équipe professionnelle, ça peut coûter beaucoup d'argent c'est particulièrement vrai pour le football, mais ça varie quand même beaucoup selon les sports. Cependant, je constate également qu'aucune de nos équipes, hommes et femmes confondus, n'évolue dans un championnat national, c'est-à-dire sans parler des divisions professionnelles, de la catégorie de championnat en-dessous et qui, pour le coup, nécessite des budgets bien moindres. Dans le meilleur des cas, on évolue dans des championnats qui se limitent à la sphère régionale, voire, pour certains d'entre eux, à la sphère départementale. En poussant plus loin, je me suis même aperçu, j'ai regardé, j'ai pointé, que seules les préfectures de l'Ardèche Privas et la Manche Saint-Lô étaient, à ce niveau-là, dans la même misère que nous. Donc, j'ai une seule petite question, Monsieur Boursin, quand est-ce qu'à Melun, on aura l'ambition d'avoir ne serait-ce qu'une seule équipe de sport collectif, hommes ou femmes, évoluant dans un championnat au-dessus du niveau régional ? Autrement dit, quand est-ce qu'on va sortir du trio de tête des préfectures les moins performantes sur le sujet ? Je vous remercie.

Monsieur Vogel : Non, je pense que tu peux répondre, parce qu'à mon avis, Monsieur Martin, ça va être autre chose. C'est le même thème ou pas ? Oui, c'est pareil. Alors, allez-y, Monsieur Martin.

Monsieur Saint-Martin : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin. Parce qu'il y a Monsieur Martin et Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Une observation globale sur les délibérations sportives et les conventions d'objectifs. On l'a déjà dit : il subsiste une variation dans le montant des subventions accordées selon les sports. Moi, J'ai du mal à comprendre cette variation. J'imagine bien que c'est un calcul un peu rustique, mais tout de même, si on divise le montant de la subvention par le nombre d'adhérents on obtient de gros écarts, et peut-être l'existence de privilèges. La Gym, c'est 64 euros ; le Cercle des Nageurs, c'est 75 ; le Basket, 84 ; Escrime, 91 ; Tennis, 132 ; Football, 148 ; Aviron, 237. Rien que sur d'autres sports, je ne compte pas certains sports qui n'ont pas été notés, le Handball, par exemple, je ne l'ai pas vu, mais moi, j'aimerais bien savoir comment ces montants sont calculés concrètement. Comment ils sont pondérés ? Quels sont les arbitrages ? Pourrions-nous disposer de tableaux qui présenteraient les évolutions aussi sur plusieurs années, parce que là, on statue sur une année, mais moi, je n'ai pas la mémoire au-delà d'un an. J'ai besoin d'avoir un peu plus de diachronie. Et autre point : de la même façon que pour les associations à caractère culturel ou social, on aimerait que les équipements, les prêts de salle éventuels, soient également valorisés pour qu'on voit concrètement à quoi correspond le soutien de la Ville à telle ou telle pratique sportive.

Monsieur Boursin : Allez, j'y vais dans l'ordre des questions.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Boursin : La question que vous soulevez, Monsieur Martin de gauche. Enfin, pardon, à ma gauche, excuse-moi, elle est sur réellement, comment une politique sportive publique se conduit et qu'est-ce qu'on en attend ? Les villes qui ont été citées effectivement comme ayant que des niveaux, si on retire l'escrime qui est le plus haut niveau, mais mondial, on n'est pas en termes du réseau France, il s'appuie sur deux observations qu'il faut prendre en parallèle. Un, le montant global de la subvention, deux, le nombre total de disciplines que l'on subventionne. Sur cette ville, il y a environ une cinquantaine de disciplines qui transpirent. Alors là, on a celles qui sont à 20 000, celles de 5 000 à 20 000, mais il y a plein de micro associations qui existent aussi. Le pari qui a été pris est de dire que, sur les subventions publiques, nous ne financions pas de salaires de joueurs. Et alors on rencontre des problèmes. Après, c'est les gouvernances de nos associations. Il y en a des plus offensives que d'autres. On va prendre l'exemple du Foot. C'est la plus belle école de Foot de Seine et Marne. Le Mée était en niveau national et vient de redescendre en régional. Ça fait cinq ans qu'ils disent : est-ce qu'on ne ferait pas bien de se marier avec Melun ? Melun - Le Mée pour avoir une équipe pour grader, aller sur le CFA ou autre chose ? Le problème du foot, il est très clair : c'est que si on n'a pas un président et des administrateurs qui ont un carnet de chèques derrière, des sponsors, institutionnels ou pas, qui veulent mettre de l'argent dedans, on n'attirera pas et on n'aura pas de résultats. S'agissant des équipes en national, on en avait quand même encore deux récemment, notamment l'équipe de Volley, mais qui vient de redescendre cette année en régional et qui va d'ailleurs perdre la subvention de l'Agglo puisque c'est l'Agglo qui vient

compenser, petitement, mais qui, au moins, donne une enveloppe à ces disciplines-là. Pour autant, le nombre de sportifs de haut niveau individuel ne bouge quasiment pas sur cette ville. On a toujours eu autour de quinze à dix-huit sportifs sur liste ministérielle. Si on regarde les performances de nos jeunes, on est sûrement dans les villes les mieux cotées, même d'Ile-de-France. Les résultats chez les 12-15, 15-16, 7-13, en fonction des disciplines, je vais parler de la Natation, je vais parler de trois, en gym, trois gamines qui vont partir et qui sont sélectionnées pour le mondial, un en tumbling, deux en gym. On va avoir des sélectionnés, on en a quatre au niveau national, dont un qui est à l'antichambre de l'équipe de France en Natation sauf que, l'étape d'après, c'est un chèque. Ce chèque-là, aujourd'hui, en tout cas, on a pris l'option de dire que ce n'est pas nous qui payons le chèque pour avoir un individu qui monte sur une marche. Non, non, mais la clé d'entrée sur les sports-co, trois sports co font du monde. Aujourd'hui, le Basket fait énormément de monde et le club de Basket dont on parle là, ça sera la première délibération, est un club qui est en train de monter. Je pense que dans les deux, trois ans, on aura peut-être une équipe en national de Basket local, avec toute une alimentation de jeunes locaux. Le Rugby fait du monde. Le Rugby revit depuis simplement un an et demi. Je pense que dans trois ans, ils seront au niveau fédéral trois, qui est le premier niveau national dans le Rugby. Le Volley, je ne suis pas certain qu'ils aient la capacité de remonter pour différentes raisons, dont une : l'école de formation n'est pas formatée. Le lien avec les autres clubs de Volley n'est pas acquis. La preuve : les contrats d'objectifs qui étaient passés avec d'autres villes, d'autres lycées que ceux de Melun, c'est-à-dire que Melun n'avait pas voulu travailler avec le Volley. Je peux disséquer chacune de toutes nos disciplines. Pour autant, il faut savoir que du haut niveau, soit on dit, que le million d'euros qu'on met, je le fais à la louche, ce n'est pas ça, les 700 000 ; on met 300 000, on investit sur un club, on met 3 ou 400 000 balles. Je peux vous assurer que je fais pousser une nationale avec 300 000 euros par an pendant 3 ans. On a un niveau national. C'est clair. Ça, c'est facile. Sauf que si je retire les 3 ou 400 000, je vais sûrement faire mourir un troupeau de petits clubs à-côté qui eux, dans ce que disait Monsieur Saint-Martin tout à l'heure, il y a des clubs qui ont des dimensions très ridicules. Le club qui est le mieux payé, pour répondre à la question de l'économie, c'est celui qui a le moins de personnes : c'est la joute. Pour autant, c'est une discipline sportive, ou une discipline, qui fait de l'événementiel, qui se voit, qui a un côté attractif. On ne peut pas comparer une équipe de jouteurs avec une équipe de footballeurs professionnels ou de rugbymen. On a une belle piste d'athlétisme. Les athlètes, aujourd'hui, commencent à se négocier dès l'âge de seize ans. Ils se négocient. Je peux vous dire, pas plus tard qu'à midi, j'étais à l'INSEP : on a failli perdre un des escrimeurs de plus haut niveau, qui est en équipe de France, parce qu'il y en a qui sont en train de faire des ponts d'or à partir de villes dont je tairai le nom. Il restera avec nous, pour les JO. Pour autant. Pour autant, ce travail-là de fond, il y a un moment donné la limite de notre capacité d'acteur public de politique sportive est de prendre la main à leur place. Je reprends l'exemple du foot. Si Le Mée-Melun demain font un seul club et ils sont pour l'instant d'accord entre eux. Ils en ont déjà parlé. On me dit : " Noël, il faut le faire ". Ce n'est pas Noël, l'Adjoint au Maire. Ce n'est pas lui. Ce n'est pas le maire qui marie des clubs. Les clubs se marient, ils ont leur propre gestion. Et je vais répondre maintenant sur les parties économiques. Oui, ce n'est pas une équation mathématique, rationnelle. C'est un dialogue à partir d'une grille. Et il y avait des gens de votre équipe, je crois, qui étaient présents, quand on a fait la commission aux sports, où on a présenté comment on définissait les priorités : si on est mineur et qu'on est melunais, on a six points ; si on est mineur, mais de la communauté d'Agglo, on a trois points ; on n'est ni de l'Agglo, ni de la Ville, on a zéro point. Si on a des éducateurs formés, on a tant de points. Voilà. C'est ça, les critères d'appréciation et, bien entendu, tout ça avec un nombre de personnes. Pour autant, il serait faux de dire qu'on peut donner les mêmes sommes, parce qu'un footballeur et un lutteur,

ça n'a pas le même prix, ça n'a pas le même équipement. Il y a des gens, ils ont besoin de cars, tous les weekends, ils partent à cinquante avec des gamins dedans. Il y en a d'autres qui partent à trois ou à quatre dans une voiture. On ne peut pas comparer toutes ces choses-là en même temps. Et cette équation, qui n'est pas une équation rationnelle, elle est subjective et on l'assume pleinement, elle est faite en partenariat avec la majorité des présidents de clubs réunis à l'USM et c'est ouvert aux autres présidents de clubs, et c'est un discours de chaque trimestre, de chaque semestre. Ils savent, par exemple, que là, on avait diminué les subventions de 5 %. On n'a pas exclu, en deuxième partie, dans le second semestre, de voir s'il y a des clubs qui explosent, qui ont des besoins, de venir abonder à partir de la logique de résultats, mais une objectivité partagée. Et quand on dit "Est-ce qu'on donne untel à l'athlétisme ?", il y a un président, il y a tout le monde qui est autour, et c'est comme ça que ça se passe. Et sur la promotion sportive et l'animation sportive, on se retrouve pareil, avec le monde sportif, et on regarde qui a le plus "bien animé" la ville en disant c'est remarquable ou pas. Je pense avoir à peu près répondu, mais sûrement incomplètement pour...

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, alors, Monsieur Boursin, merci pour votre réponse. Je note. Moi, je parlais du sport collectif. Ma question était vraiment axée sur les sports collectifs ; sur le sport individuel, je suis comme vous, je constate des très belles performances, ça n'est pas contestable. Par contre, sur le sport collectif, ce n'est pas tout à fait la même chose. Là, je suis content de votre réponse, puisque ce que vous êtes en train de dire, c'est que vous nous promettez un club de Rugby, enfin une équipe de Rugby et une équipe de Basket qui vont probablement atteindre le niveau national, on peut l'espérer, ce qui prouve quand même que, vu les budgets qu'on a concernant les actions sportives, que sur ce niveau de championnat-là, même si c'est bien meilleur que le niveau régional, on n'a pas forcément besoin d'enveloppe budgétaire énorme et que ça se situe potentiellement ailleurs. Et j'ai bien conscience qu'on ne va pas faire un club professionnel en Foot ou en Basket à Melun.

Monsieur Boursin : Je vais peut-être la compléter. Melun est une ville, il ne faut pas le dire comme ça, mais qui donne beaucoup d'argent au sport. C'est-à-dire qu'un club de Basket s'il a une bonne gouvernance, un club de Rugby s'il a une bonne gouvernance, l'argent qu'on donne peut permettre d'aller tutoyer les niveaux régionaux ou nationaux, parce qu'il y a du niveau régional en Foot, c'est du national en Lutte ou international. Mais oui, les subventions qu'on donne peuvent permettre, mais si la gouvernance associative elle est. C'est une équation que nous ne maîtrisons pas. Et parfois, on voit des associations partir dans le mur. Et je peux vous dire que tout le service des sports se met à côté pour les aider. Mais on ne fait pas boire un homme qui n'a pas soif. Quand une association fait un autre choix, et fait un mauvais choix... Non, mais c'est dit un peu... pardon.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, merci pour vos réponses. Mais sur la deuxième question, sur la non-valorisation des équipements, la non valorisation, le fait que ce soit valorisé pour les associations à caractère social, culturel, etc., mais pas pour le sport.

Monsieur Boursin : Je pense que dans les délibérations, si vous avez vu, il y a la valorisation des salles. Elle est à l'intérieur, d'autant que c'est une obligation pour les associations, lorsqu'elles font leurs bilans, de mettre les valorisations qui ne sont pas uniquement faites des

subventions. Si on prête une salle, elle est estimée à, vous verrez des chiffres, à 1 300 euros, à 2 000 euros. Voilà. Cette valorisation apparaît dans les contrats d'objectifs normalement. Enfin, je dis normalement mais elles y sont.

Monsieur Vogel : Pardon ? Attendez.

Monsieur Saint-Martin : Mais pas pour le sport, on est d'accord ? Moi, j'ai étudié les annexes, il n'y a rien pour les équipements sportifs. Certains ont quand même accès à des salles aussi. Ça peut être une salle d'armes par exemple.

Monsieur Vogel : On regarde. Oui, Monsieur Guion, en attendant, allez-y.

Monsieur Guion : Moi, je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur Boursin, sur le Foot. Notamment le Foot. Vous avez dit que - en répondant à Monsieur Martin - que le président ou son équipe, au niveau du Football, de l'association Football, doivent avoir un carnet de chèques ou des sponsors pour envisager d'améliorer le niveau de compétition. C'est ce que vous avez dit, texto. La Ville, du coup, a fait le choix de ne pas sortir, le carnet de chèques pour la compétition. Soit. D'ailleurs, il y a un historique à Melun au niveau du Foot, quand l'équipe était professionnelle, ça a été assez désastreux, au niveau financier. Certes. Mais alors...

Monsieur Boursin : Je n'étais pas là.

Monsieur Guion : Moi non plus. Mais alors la Ville pourrait sortir le carnet de chèques comme vous dites, pour une autre raison assez basique : accueillir simplement tous les Melunais qui veulent pratiquer une discipline. Et pour le Foot, ce n'est pas moins, à ma connaissance, de trois cents Melunais qui sont simplement refusés par manque de moyens, manque d'équipements sportifs, c'est d'ailleurs noté dans les délibérations, dans les annexes, et manque de moyens financiers pour attirer des éducateurs qualifiés, parce qu'il faut évidemment des éducateurs qualifiés pour accueillir ces jeunes Melunais qui veulent faire du foot. Et là, on en revient à l'augmentation de population que vous avez souhaitée, Monsieur le Maire, sans pouvoir en assumer les conséquences en services publics. Il n'y a pas assez d'équipements sportifs, notamment pour le Foot, pour accueillir un certain nombre de Melunais qui veulent pourtant faire du foot. En plus, il y a un intérêt, pour, vous le savez tous, pour nos quartiers politique de la ville, dans le sport. Vous savez bien que le sport est un outil efficace en politique de la ville, certainement plus efficace que les moyens très importants qui ont été mis dans l'échec Fidamuris. Donc voilà. A mon avis, il y a quelque chose, là, à investir, dans les équipements sportifs, notamment pour le Foot, afin qu'on puisse accueillir simplement, et c'est vraiment un besoin basique, accueillir les Melunais qui veulent pratiquer le football et, par extension, les autres disciplines.

Monsieur Boursin : Il faut savoir que l'insertion par le sport, en travaillant des politiques de la ville fait partie de l'accompagnement que l'on fait avec les clubs pour qu'ils sollicitent les subventions politique de la ville. C'est de la compétence de l'Agglomération maintenant, et beaucoup de clubs bénéficient de subventions, complémentaires, au titre de la politique de la ville, sachant que c'est sur des programmes qui sont vérifiés bien entendu, et évalués en présence des représentants de la Préfecture. Pour autant, oui, j'admets, je ne connais pas de ville qui dispose d'un équipement permettant à toute la ville de pratiquer. Aucune. Aucune ville n'a un équipement pour que tout le monde qui le souhaite puisse pratiquer ou du foot, ou

du hand, ou du basket, ça n'existe pas. Pour autant dans les programmes de développement qui sont en cours, certes, on est toujours un peu en retard, le sport arrive un peu après. Néanmoins, sur Woodi, il y aura bien une plaine des sports qui viendra ramener de l'équipements. Répondra-t-il à tout ? Non. Nous manquons dramatiquement dans cette ville d'un terrain synthétique de grande taille. Voilà. Il nous en manque un pour absorber. Et sur la question de : que les Melunais viennent, il faut savoir qu'une ville centre, qu'une ville préfecture, ne peut pas mettre une barrière à l'entrée des autres gamins. Ça voudrait dire qu'il n'y aurait plus de brassage, plus de mixité de publics, plus d'attractivité non plus de la ville. Or, nous sommes la ville qui a les meilleurs équipements en matière de sport.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Pour le coup, je comprends qu'on ne puisse pas refuser ceux qui n'habitent pas Melun, mais là, on refuse ceux qui habitent Melun. C'est quand même assez grave ça. Je comprends qu'il nous manque un terrain synthétique. Il y a peut-être des solutions sans forcément rajouter le terrain synthétique, peut être transformer le terrain actuel, qui est en herbe, en synthétique. Il y a peut-être des solutions qui permettraient assez rapidement - je ne peux pas dire dans l'année - d'obtenir que ces Melunais qui ne peuvent pas s'inscrire et qui ont une certaine frustration, et ce n'est pas tous les Melunais qui veulent s'inscrire, mais trois cents petits jeunes Melunais, c'est quand même un chiffre important et ça serait bien qu'on puisse les accueillir vraiment dans ce club de Foot. Et alors je n'ai pas fait le tour de tous les clubs, mais je pense qu'il y a d'autres clubs qui sont obligés, malheureusement, de refuser des inscriptions.

Monsieur Boursin : Alors, je suis d'accord que ce n'est absolument pas agréable de savoir qu'on refuse des gamins. Mais je n'ai pas parlé de l'évolution des pratiques, des coutumes, des habitudes, des tendances qui font qu'on a un terrain complet qui n'est plus utilisé du tout par le foot parce que s'appelle un stabilisé et qu'aujourd'hui ni les entraîneurs, ni les enfants, ni les parents ne veulent aller sur un synthétique, pardon, sur un stabilisé. Je rappelle simplement que pendant 40 ans, tout le monde apprenait sur terrain stabilisé. Et là, en trois années, en trois ans, il n'y a plus personne qui ne veut s'entraîner. Tout le monde a une raison légitime, médicale, psychologique, je ne sais pas. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci. C'est bon ? Non. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Et bien non, je n'ai pas eu ma réponse en fait, sur la valorisation.

Monsieur Vogel : La valorisation des équipements sportifs dans les conventions.

Monsieur Boursin : Inaudible.

Monsieur Vogel : Micro. Micro, Noël, on n'entend pas. Mets ton micro. Voilà.

Monsieur Boursin : En fin de compte, lorsque ce sont les équipements sportifs publics, on ne les a pas, on ne les valorise que lorsqu'il y a des demandes de subventions spécifiques pour l'organisation d'événementiels. La Pétanque organise un tournoi, la Natation fait un meeting, le Rugby fait une journée découverte. Dans ces cas-là, ils font des demandes de subvention et nous, on valorise l'ensemble des terrains. Voilà.

Monsieur Vogel : Oui ?

Monsieur Saint-Martin : Pourquoi ce n'est pas indiqué dans les délibérations ? Ça serait intéressant pour savoir quel est l'effort de la Municipalité dans le soutien à telle ou telle pratique. Ce serait complet, du moins.

Monsieur Boursin : Je ne sais pas si c'est utile dans la convention, mais c'est utile quand ils rendent les comptes.

Monsieur Vogel : Ok, on va voir comment on peut estimer. On passe au vote sur les associations sportives. La délibération 17, c'est l'USM Basketball. Opposition ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association USM Basket-ball ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents s'y afférent.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 21 119 euros, à l'association USM Basket-Ball, pour la saison 2022-2023.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023, chapitre 65 article 6574.

18 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LE CERCLE DES NAGEURS MELUN VAL DE SEINE

Monsieur Vogel : La délibération 18, c'est le Cercle des Nageurs. Opposition ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Cercle des Nageurs de Melun Val-de-Seine, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents s'y afférent.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 56 835 euros, à l'association Cercle des Nageurs de Melun Val-de-Seine pour la saison 2022-2023.

PRECISE qu'une avance d'un montant de 20 000 € a été accordée à l'association Cercle des Nageurs de Melun Val-de-Seine et qu'il convient de la déduire de la subvention votée par la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023, chapitre 65 article 6574.

19 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE MELUN

Monsieur Vogel : La délibération 19, c'est le Football club. Opposition ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Football Club de Melun, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférent.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 119 295 euros, à l'association Football Club de Melun, pour la saison 2022-2023.

PRECISE qu'une avance d'un montant de 20 000 euros a été accordée à l'association Football Club de Melun et qu'il convient de la déduire de la subvention votée par la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023, chapitre 65 article 6574.

20 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MELUNAISE AVIRON

Monsieur Vogel : La délibération 20, c'est l'Aviron. Opposition ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Aviron ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents s'y afférent.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 43 717 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Aviron, pour la saison 2022-2023.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023, chapitre 65 article 6574.

21 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION USM ESCRIME

Monsieur Vogel : Délibération 21, c'est l'Escrime. Opposition ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association USM Escrime, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents s'y afférent.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 26 771,50 euros, à l'association USM Escrime, pour la saison 2022-2023.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023, chapitre 65 article 6574.

22 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MELUNAISE FEDERAL

Monsieur Vogel : La délibération 22, c'est l'USM Fédéral. Opposition ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Fédéral, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents s'y afférent.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 79 000 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Fédéral, pour la saison 2022-2023.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023, chapitre 65 article 6574.

23 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MELUNAISE GYMNASTIQUE

Monsieur Vogel : Délibération 23, c'est la Gymnastique. Opposition ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Gymnastique, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents s'y afférent.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 22 102 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Gymnastique, pour la saison 2022-2023.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023, chapitre 65 article 6574.

24 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MELUNAISE TENNIS

Monsieur Vogel : Oui ? C'est sur la 24 ? Monsieur Michaël Guion.

Monsieur Guion : La 24, c'est sur le tennis ?

Monsieur Vogel : Tennis.

Monsieur Guion : Je voudrais faire une explication de vote là-dessus. D'ailleurs, je remercie Monsieur Boursin, pour montrer son objectivité, d'avoir porté le polo du tennis club de Melun ce soir. Je voudrais souligner une incohérence, à mon sens importante dans la convention que vous proposez de délibérer pour le tennis. Je cite, au niveau de la structure juridique : "pour mener à bien ces objectifs avec les moyens qui lui sont confiés par la Ville, l'association jouit d'une indépendance de décision dans la conduite de cette tâche de gestion et d'administration. Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts de l'association." Et la suite : "la Ville s'interdit toute ingérence dans les structures internes du club". Vous savez tous que la personne qui exerce la présidence de ce club est une agente de la Ville. Je ne vois pas la cohérence dans cette phrase. "La Ville s'interdit toute ingérence dans les structures internes du club". Vous savez bien que Monsieur le Maire est l'employeur de cet agent et il ne peut pas, du coup, appliquer l'interdiction d'ingérence. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération car nous ne pouvons pas comprendre la cohérence de cette convention.

Monsieur Vogel : D'accord. Merci.

Monsieur Boursin : Je pense qu'il est important....

Monsieur Vogel : Noël.

Monsieur Boursin : Je pense qu'il est important que tout le monde entende bien que vous êtes contre le fait qu'un agent de la Ville puisse être président, secrétaire général ou trésorier d'une association. Vous êtes donc contre le droit, c'est ça ?

Monsieur Guion : Non pas ça. Contre le fait que la convention est en incohérence avec les faits.

Monsieur Mebarek : Mais si je peux me permettre, Monsieur le Maire. Je peux me permettre ?

Monsieur Vogel : Vas-y. Vas-y.

Monsieur Mebarek : En quoi, le fait que le président de l'association soit agent créerait de facto une ingérence de la Municipalité sur ces fonctions de président d'association ? C'est... Voilà. C'est un peu du même acabit que ce que vous sortez régulièrement sur les conflits d'intérêt que vous voyez partout. C'est un procès d'intention.

Monsieur Guion : Je peux vous répondre. Il y a un lien de subordination du coup entre l'agent...

Monsieur Mebarek : Mais au titre de sa fonction. Au titre de sa fonction d'agent dans la Ville, pas de président de l'association.

Monsieur Guion : Par définition, ce ne peut pas être cohérent.

Monsieur Boursin : Mais à quel moment on irait voir la présidente en tant qu'agent de la Ville, quand elle est présidente d'une association ? En quoi ?

Monsieur Vogel : Oui, vous êtes en train de nous faire un drôle de procès, Monsieur Guion.

Monsieur Boursin : Il y a des maires qui sont présidents d'associations professionnelles de disciplines sportives. Non, je dis bien: nous ne sommes pas hors-la-loi. Vous les considérez comme hors-la-loi, c'est votre problème.

Monsieur Vogel : Oui, c'est une société du soupçon, ça. Madame Ségolène Durand. Le soupçon permanent.

Madame Durand : Non. On est juste sur une histoire de formulation dans la convention. C'est ça qu'on pointe du doigt. On n'est pas en train de dire qu'on n'est pas d'accord avec le droit. On n'est pas en train de dire qu'on est contre le tennis. Bien au contraire. On est bien content que le tennis soit à Melun, accueille autant de licenciés, ce n'est pas le sujet. Là, on est juste, et c'est ce que dit Monsieur Guion, on est juste en train de mettre en avant la formulation qui est inscrite dans la convention, en tout cas la manière dont on le comprend. Et ce qui, pour nous, entraîne une incompréhension. Du coup, voilà. C'est surtout ça en fait.

Monsieur Boursin : S'il y avait ingérence, si je votais, je suis membre du tennis club, il ne faut pas que je vote. Il y aurait ingérence. Je n'ai pas à rentrer, ni les services des sports, dans la structure associative décisionnelle du club. C'est ça s'ingérer: ce n'est pas la personne, c'est la structure. Et c'est comme ça dans toutes les associations et villes de France.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion n'est pas d'accord mais il a sa version. On passe au vote sur le tennis. Opposition ? Abstention ? Ensuite Noël, délibération 25. C'est les associations entre 5 000 et 23 000 euros.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Tennis, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents s'y afférent.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 80 852 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Tennis, pour la saison 2022-2023.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023, chapitre 65 article 6574.

25 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LES ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES D'UNE SUBVENTION COMPRISE ENTRE 5 000 ET 23 000 EUROS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Boursin : Voilà. Alors là, vous avez toute une liste : Pat Rivage, Orchestre d'Harmonie de Melun, Melun Scrabbl', l'APAM, les Restos du Cœur, Secours Populaire, Mouvement Français du Planning Familial et Théâtre du Signe. Effectivement, sur ces associations, c'est là où on voit apparaître les valorisations, parce qu'elles sont soutenues, notamment par de la mise à disposition de salles, et parfois uniquement par ces mises à

disposition. Je ne sais pas si... Est-ce que vous avez des questions particulières ?

Monsieur Vogel : Bien. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Saint-Martin. Donc, délibération 26.

M. Mathieu DUCHESNE, M. Christopher DOMBA, Mme Pascale GOMES, M. Mourad SALAH, Mme Sylvie BORDEAUX ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

AUTORISE, pour l'exercice 2023, le versement des subventions ainsi que la mise à disposition de locaux aux associations listées ci-dessous, comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS	VALORISATION	TOTAL
ASSOCIATION PAT RIVAGE AUTONOMIE	18 112 €	-	18 112 €
ASSOCIATION ORCHESTRE HARMONIE DE MELUN	5 700 €	Escale 6 500 €	9 700 €
ASSOCIATION MELUN SCRABBLE	380€	Prêt de salle E.S.J. 10 160 €	10 540 €
ASSOCIATION APAM	13 000 €	-	13 000 €
ASSOCIATION RESTOS DU CŒUR	14 000 €	Local : 2 327.72 €	16 327.72 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	3 000 €	Local : 3 630.98	6 630.98 €
MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL - ASSOCIATION DE SEINE-ET-MARNE	500 €	Local : 10 838.60€	11 338.6 €
ASSOCIATION THEATRE DU SIGNE	275.50 €	Local : 10 213.6 €	10 489.10 €

APPROUVE les conventions d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et les associations bénéficiaires, ci-annexées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et les documents y afférents ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 chapitre 65 article 6574.

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membre du conseil d'administration des associations bénéficiaires de la subvention ainsi votée, ne prennent pas part au vote :

- M. Mathieu DUCHESNE ;
- M. Christopher DOMBA ;
- Mme Pascale GOMES ;
- M. Mourad SALAH ;
- Mme Sylvie BORDEAUX.

26 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Saint-Martin : Oui, une observation: on notera que, placées en vis-à-vis avec les subventions qui précèdent, aux associations sportives, les subventions aux autres associations à caractère social, culturel font pâle figure. Pour ne pas toutes les citer, le Planning Familial, c'est 500 euros, et un local valorisé à 10 000 euros, soit presque autant que l'association Melun Scrabl'. Loin de nous l'idée de relativiser l'intérêt du scrabble, je le pratique, c'est un jeu formidable, mais cela questionne sur l'effort de la Municipalité dans le soutien d'une association fondamentale, autant que le montant, d'ailleurs vertigineusement bas, de la subvention au Secours Populaire Français 3 000 euros, avec un local valorisé à 3 600 euros au total. Et sans pour autant rogner ailleurs, c'est là qu'il faut miser, il me semble, sur ce genre d'associations d'utilité publique. Il faudrait augmenter la part des subventions à ces associations. Et d'ailleurs si on faisait la somme, ça ne serait pas énorme, ne serait-ce que de les doubler. Moi, je vous invite à réviser ces chiffres de façon subjective. Je n'ai pas de règles de calcul, mais ça me paraît du bon sens, parce que, vraiment, on a affaire à des associations qui sont éminemment utiles, d'intérêt général, dont l'activité reconnue est indispensable au bon fonctionnement de notre société.

Monsieur Boursin : Je vais faire une réponse à double entrée. La première : ces subventions ne sont pas les subventions qui sont, bien entendues, destinées à faire fonctionner la totalité de ces associations. Le Secours Populaire, ce n'est pas simplement... Nous, on est contributeur, à part. Comment est défini chacun des secteurs de la ville, et dans une logique aussi de négociation et d'échanges avec ces associations. Si je prends l'exemple du Scrabble, il se voit régulièrement avec le service vie associative ; ils ont besoin de 380 euros et on considère... Voilà. Mais c'est un dialogue, encore une fois, entre les services concernés et tout. Je ne suis pas l'interlocuteur de l'ensemble de ces associations. Je le rapporte uniquement au titre de la vie associative et parce que ceux qui sont les interlocuteurs peuvent être parfois membres aussi des conseils d'administration ou des bureaux de ces associations qui, souvent, ont des personnalités à l'intérieur de ces, comment dire, objets caritatifs ou de soutien ou d'aide.

Monsieur Vogel : Et Monsieur Saint-Martin, il ne faut pas oublier en ce qui concerne l'action sociale, qu'au cœur de l'action sociale de la Municipalité, il y a le CCAS, dont le budget s'élève, Monique, allez-y.

Madame Cellier : Non, mais peut-être ce que je peux rajouter, Monsieur Saint-Martin, c'est quand vous parlez d'une association comme le Secours Populaire, ils ont des fonds nationaux et importants. C'est vrai que tout à l'heure vous allez voir, on va passer une convention avec Melisa, par exemple, l'épicerie solidaire, qui est véritablement que Melunaise, qui n'a pas de fonds qui viennent de sièges nationaux, donc là il est vrai que la subvention est beaucoup plus importante que les 400 ou 500 euros qu'on peut verser au Secours Populaire. Et pour le Secours Populaire, il faut noter aussi: bon, c'est leur demande, comme ça a été dit, c'est le montant qu'ils nous demandent. On a su les aider à d'autres moments, pour l'achat de véhicules ou autre, et là, en l'occurrence, il y a des locaux supplémentaires qui vont leur être, qui leur sont attribués et sur lesquels les services de la Ville vont même faire des travaux. Donc on essaie d'une autre façon de les aider dans leurs actions.

Monsieur Vogel : Et le budget du CCAS est 450 000 euros. C'est ça, le cœur de l'action sociale. On passe au vote sur la délibération 26. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 27, c'est l'Amicale du Personnel. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Sinon, on passe au vote. Oui.

Monsieur Boursin : Non, il y a Ségolène.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand. Amicale du Personnel.

Madame Durand : Juste une question de forme. A la fin de la délibération, il y a un marqué : "Précise qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ici votée, ne prend pas part au vote Monsieur Henri Mellier." C'est simple membre ou c'est membre du conseil d'administration ?

Monsieur Vogel : Membre du conseil administration. Il doit y a une coquille. On passe au vote sur l'Amicale du Personnel. Opposition ? Abstention ?

M. Henri MELLIER ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association Amicale du Personnel de la Ville de Melun, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

AUTORISE, pour l'exercice 2023, le versement d'une subvention à l'association Amicale du Personnel de la Ville de Melun d'un montant de 47 025 € ainsi que :
La mise à disposition d'un local pour un montant de 6 123,11€ ;
La mise à disposition de personnels pour un montant de 47 095,17€.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 chapitre 65 article 6574.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prend pas part au vote :

- M. Henri MELLIER.

27 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION POUR LES RELATIONS INTERNATIONALES DE MELUN - A.R.I.M. - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Ensuite, on a l'ARIM, délibération 28, pas de questions ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ?

M. Henri MELLIER ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association ARIM, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

AUTORISE, pour l'exercice 2023, le versement d'une subvention se décomposant comme suit :

Une subvention d'un montant de 20 900 € ;

Une mise à disposition de salle à l'Espace Saint Jean pour un montant de 7 598 € ;

Mise à disposition d'un local d'un local pour un montant de 34 726.93 € - 23 place rue du Château ;

Mise à disposition de personnels pour un montant de 75 754 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 chapitre 65 article 6574.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prend pas part au vote :

- M. Henri MELLIER.

28 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION CONFRERIE DES CHEVALIERS DU BRIE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Ensuite, on a la délibération 28, Brie de Melun. On passe au vote ? Non. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Non, juste une question de curiosité sur le nombre des adhérents.

Monsieur Vogel : Sur le Brie de Melun.

Monsieur Saint-Martin : Non, sur l'association, enfin sur la Confrérie. Il y a 80 membres. Ça me paraît peu en fait. J'ai du mal à comprendre comment ça fonctionne. J'avais cru comprendre que, quand on était Chevalier, on était de fait coopté membre de l'association. Quand on a été adoubé à la louche sous l'autorité spirituelle de Saint Aspais. Comment ça fonctionne ? Et est-ce que, comment on y adhère ? Ça m'intrigue cette affaire.

Monsieur Vogel : Noël, il faut lever tout soupçon.

Monsieur Boursin : Oui, en fin de compte, il y a du turnover dans la Confrérie des Chevaliers du Brie. Pour plusieurs raisons d'ailleurs, ça peut être la clé d'entrée, ça peut être la clé de sortie. Pour autant, les adhérents qui sont là sont ceux qui cotisent. Ceux qui sont Chevaliers, on est Chevalier à vie. Ça ne veut pas dire qu'ils ne contribuent pas et qu'ils ne viennent pas représenter et faire vivre le Brie de Melun dans leurs environnements respectifs. Pour autant, les 80 membres, c'est strictement ceux qui payent leur cotisation annuelle.

Monsieur Vogel : Ok.

Monsieur Saint-Martin : Et c'est combien la cotisation par curiosité ? Je n'ai pas dit que je

voulais adhérer.

Monsieur Vogel : On dirait que vous avez envie d'adhérer, Monsieur Saint-Martin. C'est combien la cotisation ? 20 ou 25 euros ? C'est 1 quart de Brie. Ok. Donc, on passe au vote sur le Brie de Melun. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.
Ensuite, délibération 29, CITEO

M. Henri MELLIER, M. Noël BOURSIN ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents s'y afférents.

AUTORISE, pour l'exercice 2023, le versement d'une subvention à l'association Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun d'un montant de 5 700 € ainsi que :
La mise à disposition de salle à l'Espace Saint Jean pour un montant de 225 € ;
La mise à disposition de salle à l'Escale pour un montant de 6 500 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 chapitre 65 article 6574.

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membres de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prennent pas part au vote :

- M. Henri MELLIER ;
- M. Noël BOURSIN.

29 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI PAR DES MÉTIERS NOUVEAUX (ADEMN) DÉNOMMÉE CITEO - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Boursin : Il y aura un petit problème de forme. Il faudra modifier, puisque, en fin de compte CITEO, c'est le nom de la structure. Elle est portée au nom de CITEO. Mais c'est l'ADEMN qui est l'association avec laquelle il faudra signer la convention. On remplacera le mot CITEO par ADEMN, qui veut dire Association pour le Développement de l'Emploi par des Métiers Nouveaux. C'est elle l'association historique qui a mis en place la médiation, et qui est labellisée par France Médiation. Sinon la délibération, effectivement, vous avez bien compris que c'est une délibération qui va partir pour une durée de six mois. C'est un travail conjoint entre les services de la Préfecture et la Ville pour que ce travail de médiation puisse reprendre sur notre ville et se donner le temps de travailler une convention un peu plus pérenne, sûrement triennale, que l'on élaborera entre maintenant et Noël. C'est pourquoi le montant de la subvention est au prorata du temps restant entre maintenant et la fin de l'année.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Pardon, décidément. Vu l'interruption brutale des services de la PME

sociale Fidamuris, qui était tellement mise en avant par la Majorité municipale, il a fallu accélérer et trouver une substitution, une solution de substitution in extremis, pour ne pas délaissier le champ de la médiation, qui est évidemment très important et on en convient évidemment. Donc, plutôt que de relancer un projet made in Melun sur les ruines ruineuses de Fidamuris, vous optez pour une solution clé en main, certifié iso 9001. On passera sur l'argumentaire donner à lire pour expliquer l'intérêt d'une politique pro médiation. On y souscrit d'ailleurs. La première ligne de l'argumentaire peut être écrite par Chat GPT ; c'était : "le vivre en société et le vivre-ensemble sont menacés par plusieurs défis". Je ne sais pas qui a écrit ça, mais passons. L'objectif donc est qu'un mieux-vivre ensemble à Melun soit facilité par cette structure créée en 1998, en contrat dans les Hauts de France et en Ile de France, donc, c'est CITEO que vous avez évoquée. On aimerait néanmoins en savoir plus. Quel est le plan ? A quoi ça engage ? Donc là, j'ai quelques questions. D'abord pourquoi choisir cette structure-ci, dont j'ai déjà oublié l'acronyme, qui est dépendante de CITEO, association qui est basée à Lille, si je ne m'abuse ? Sur le site de France médiation, on compte 80 adhérents, structures du même genre. Toutes les associations ne sont pas forcément positionnées sur le même credo, ou n'emploie pas nécessairement les mêmes méthodes, ou la même philosophie. Mais on est fondés à penser que d'autres structures auraient pu réaliser les mêmes actions dans le même champ. Bref, quelles ont été les raisons pour lesquelles le contrat teste ? C'est six mois, on verra si ça prend. Quelles ont été les raisons pour passer le contrat avec cette entité plutôt qu'une autre ? Première question. Quant aux modalités d'organisation de ce service, quel sera le nombre d'intervenants recrutés, avec visiblement des binômes ? C'est une certaine organisation du travail qui a été déterminée. Quels seront les types de contrats qui seront mis en place ? Sachant que c'est six mois, c'est très court. On parlait tout à l'heure la clause du recrutement sur trois ans. On en est très loin. Où l'association sera-t-elle logée ? Chez feu Fidamuris ? D'ailleurs, en lien et au passage, que deviennent les anciens salariés de Fidamuris ? Est-ce qu'ils sont reclassés dans cette nouvelle structure ? Dernier point relatif au modèle économique et aussi à la stratégie de médiation : est-ce que l'enjeu est, à la façon de Fidamuris, de proposer des projets qui visent aussi le développement économique, en synergie avec des tâches d'insertion dans l'emploi ou le développement d'activités qui auraient du sens ? Quelle est la philosophie qui sous-tend cette vision de la médiation et cette entreprise qui en fait commerce ? Enfin, y aura-t-il une présentation plus fournie de cette activité à venir ? Parce que, pour l'instant j'ai lu la délibération, mais ce n'est pas... On reste légèrement sur sa faim. Et qui pourrait donner lieu, donc cette activité, à un contrat sur trois ans, ça va nous engager très fortement, avec des subventions qui vont avec, ça sera 130 000 euros, si je calcule bien, par an. Éventuellement. Donc, est-ce qu'on pourrait en savoir plus la prochaine fois, avoir des éléments plus précis ? Parce que là, on se dit : c'est contracté à la va-vite.

Monsieur Boursin : Sur l'histoire on peut répondre, et vous y avez un peu répondu, sans le faire exprès. Mais oui, parce que les différents critères que vous avez posés en interrogation font partie de la charte Afnor, dont est signataire CITEO, donc l'ADEMN. Et ces critères-là sont des critères d'engagement qui ont fait d'ailleurs basculer le choix de la décision aussi, puisque c'est tracé et c'est évalué. Quand on a ça d'un côté, on avait deux, trois autres associations qui n'avaient soit pas forcément une expérience de médiation, soit pas. La deuxième question qui était posée : est-ce que l'on reprend, est-ce que les médiateurs vont repartir ? Oui, la plupart des médiateurs vont repartir. De mémoire, je crois qu'il y en a deux qui ont fait, qui sont partis sur d'autres sujets, mais il y en a six qui vont rester. Et ça faisait partie aussi des conditions de rencontre avec CITEO. Enfin, et bien, il faut construire maintenant le prochain partenariat avec ce nouveau partenaire. C'est ce qui va être mis en place dans les mois qui viennent. Et quand on dit que c'est une convention triannuelle, ça ne

veut pas dire que ça commence et ça se finit dans trois ans, ça veut dire qu'on met une convention qui aura des modalités d'évaluation à l'année mais surtout, un peu comme un contrat d'objectifs pluriannuel, on le vérifie au bout de trois ans.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, moi, j'ai quand même, parce qu'on n'a pas eu le débat vraiment au Conseil Municipal sur - débat ou d'informations - sur ce qui s'était passé, ce qui n'avait pas fonctionné avec Fidamuris. C'est-à-dire qu'on a mis fin, je vois un petit peu, vous avez mis fin finalement à une structure associative sur un modèle de médiation sociale, et là on voit qu'on repart sur un modèle où on va s'appuyer sur une autre structure associative, sur un modèle économique, avec un investissement de la Ville équivalent, quasi équivalent, sans qu'on puisse avoir, à un moment donné, un échange autour de : qu'est-ce qui a marché, qu'est-ce qui n'a pas fonctionné, pour être arrivé un petit peu dans le mur ? Moi, ce qui m'interpelle un petit peu, c'est soit on se dit : c'est une nécessité pour la Ville et, par conséquent, on va essayer de trouver le meilleur partenaire, et le partenaire n'est pas forcément associatif, et on passe par un marché public, c'est-à-dire on dit : c'est de la médiation sociale, pour la Ville de Melun, parce qu'on a déjà tenté comme ça de s'appuyer sur une structure associative, ça n'a pas fonctionné. On passe un marché public, et dans les marchés publics on va chercher d'autres modes de financement. Ou alors : est-ce qui aurait été assez intéressant, je vois qu'on est sur six mois, moi, je voterai la délibération, mais ça aurait été intéressant d'avoir un débat sur la possibilité de mettre en place des régies de quartier à Melun. C'est-à-dire que là, on a une délibération sur repartir avec une autre association, je pense que la médiation mériterait peut-être un débat sur oui ou non y a-t-il d'autres systèmes qui sont plus intéressants ? Est-ce que ça vaut le coup de partir sur des régies de quartier ? Bref, cette question-là, ce serait importante qu'on puisse se la poser collectivement.

Monsieur Boursin : Il y a deux questions, deux questions très différentes. Sur les éléments, en tout cas en notre connaissance, même si tout n'a pas été sorti, il y a eu un déficit, surtout de gestion, c'est-à-dire c'était une difficulté à assumer la gestion de cette association. Ça ne remettait pas en cause, d'ailleurs la professionnalité de l'ensemble des personnes qui étaient impliquées dans la médiation. C'est aussi pour ça que l'on a fait le choix d'aller sur une solution qui reprenait les médiateurs. S'agissant de la deuxième question, quel modèle on aurait pu prendre ? Celui-là ou un autre, je ne vais pas refaire le débat à la Henri Mellier, mais il y a des moments où il y a des choix politiques. C'est le nôtre et on le justifie pour l'instant en disant : on pense que cette association est suffisamment professionnelle et référencée pour assurer, en tout cas, éviter les bugs qui étaient plus des bugs de gestion que des bugs d'action. Voilà.

Monsieur Vogel : C'est très bien dit. Juste un mot. France médiation, c'est la référence en France. C'est l'organisme qui est reconnu pour les actions de médiation dans l'ensemble du territoire national. Premièrement. Ensuite, France médiation a mené une mission flash sur le territoire pour essayer de déterminer quelle était, l'association, ou la structure, la plus adaptée. Au terme de cette mission flash, les résidents ont été présentés à la Préfecture. Ce n'est pas la Ville qui a choisi. On a fait ensemble. Il y a eu un dialogue depuis le début entre la Préfecture et nous, parce que la Préfecture tenait beaucoup, comme l'a très justement dit Noël, à ce que toutes les actions de médiation qui étaient en cours se poursuivent, parce qu'elle pensait que la qualité, et nous aussi d'ailleurs, que la qualité des actions de médiation n'était absolument pas remise en cause par les difficultés de gestion. Voilà. Donc, c'est un processus public de

sélection qui a permis d'aboutir à cette association qui a été sélectionnée sur la recommandation de France médiation. Voilà. Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Mais, pour être très claire, c'est bien, France médiation a pignon sur rue. Mais Fidamuris était référencée. Participer à France médiation, non, mais pour remettre un petit peu les éléments. Fidamuris faisait partie du réseau France médiation, Fidamuris. Donc ce n'est pas rien! C'est très bien que l'ADEMNI en fasse partie, avec CITEO, et vous avez raison, et je partage, et je n'ai pas de problème avec. Bien évidemment, tout ça, c'est une histoire de choix politique. Je ne suis pas... chacun fait les siens. J'en aurais sans doute fait un autre autour plutôt des régies de quartier, mais c'était simplement pour repréciser ça.

Monsieur Vogel : D'accord

Monsieur Boursin : Être référencé, ce n'est pas un lien hiérarchique avec un contrôle. D'accord ?

Monsieur Vogel : On passe au vote. Noël, c'est bon ? Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Juste une explication de vote. Nous, on va voter contre, parce que ce n'est pas le choix, contre, parce que c'est sur le principe. Nous, ce n'est pas comme ça que nous, on organiserait la médiation. Clairement.

Monsieur Vogel : Ok, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? Ok, alors c'est compliqué. Ok, merci. Merci Noël, on a passé tout ça. On est à la délibération 30 et c'est Brigitte.

Adopté par 5 voix contre, 35 voix pour et 1 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'Association pour le Développement de l'Emploi par des Métiers Nouveaux (ADEMN) dénommée CITEO, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

AUTORISE, pour l'exercice 2023, le versement d'une subvention d'un montant de 65 000 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

30 - RETROCESSION PAR LA SAS LA PLAINE DE MONTAIGU DE L'OPERATION ' MERLON T2 ' PARCELLES CADASTREES SECTION AC N°530 ET AC N°666 D'UNE CONTENANCE DE 15 358 M² - AFFECTATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Tixier : Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc, il s'agit de faire suite à l'ensemble des travaux de l'Ecoquartier Woodi. Et donc, je ne vais pas vous répéter l'histoire, vous connaissez tous la date du traité de concession, 1er août 2011 et qu'à la suite de ce traité, plusieurs avenants ont été signés, en l'occurrence le dernier en date de 2018. Et donc s'agissant des équipements publics qui viennent régulièrement de s'achever, là il s'agit en fait que l'Aménageur rétrocède à la Ville, comme il se doit, comme on l'a fait déjà à plusieurs reprises

au sein de ce Conseil, de nous rétrocéder, là il s'agit du merlon qui borde la tranche deux. Je rappelle que l'Ecoquartier est divisé en trois tranches : la tranche une, dont le merlon a été rétrocedé il y a déjà plusieurs mois, la tranche deux et donc la tranche trois, qui reste à devenir. Et donc cette rétrocession ne peut se faire que six mois après la réception officielle des travaux par l'Aménageur en présence de la Ville, ce qui a été fait dans les délais. Il s'agit donc maintenant d'autoriser Monsieur le Maire, à acter cette rétrocession moyennant 1 euro symbolique. Merci.

Monsieur Vogel : Merci. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Brigitte, toujours, délibération 31, partenariat avec l'EONG.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACQUIERT auprès de la SAS La Plaine de Montaigu, les parcelles cadastrées section AC n° 530 et AC n° 666, d'une contenance de 15 358 m² environ, au prix de 1 euro.

AFFECTE les parcelles cadastrées section AC n° 530 et AC n° 666 à un usage de voirie communale et par conséquent de les classer dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE l'office notarial Laroche et Associés, à Melun, 3 boulevard Gambetta, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de notaire, inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

PRECISE qu'en application de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la SAS La Plaine de Montaigu.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

31 - CHARTE DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Tixier : Un autre partenaire de la Ville, qui est un partenaire historique, puisqu'il s'agit de la de la gendarmerie nationale, avec l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale, l'EONG, quatrième école militaire de France, installée à Melun depuis des dizaines d'années. Il s'agit de renouveler la convention qui lie l'EONG à la Ville de Melun par le biais d'une charte de partenariat. Vous avez le détail de la charte en annexe, rien de bien spectaculaire. L'idée c'est de continuer l'accueil de nouveaux venus, donc les nouveaux étudiants. Nous allons renforcer un petit peu cet aspect-là, on va les recevoir en mairie. On va peut-être initier aussi quelques partenariats actifs avec quelques familles melunaises qui le souhaiteraient. Ça, c'est à l'étude dans les services de l'EONG et ceux de la Ville. Et en même temps, l'idée est aussi d'organiser quelques manifestations communes, également au niveau des associations sportives, entre autres, les élèves sont assez assidus à la piscine et donc c'est de leur favoriser, bien sûr, la pratique de ces sports. Voilà, donc, c'est l'idée de pouvoir

autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte dans les prochains jours.

Monsieur Vogel : Merci. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. On passe aux délibérations 32 jusqu'à 38. Mathieu.

Monsieur Duchesne : Merci, Monsieur le Maire. Je ne peux pas faire un tir groupé. Je suis obligé de les faire une par une. Désolé. Chouette. Je vais essayer d'être rapide.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la Charte de partenariat à conclure avec l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte ci-annexée ainsi que tous document y afférents.

32 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE SMITOM ET LA VILLE DE MELUN POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU SOUTIEN DE LA RÉALISATION D'UNE SCULPTURE EN MATÉRIAUX RECYCLÉS ET DU DÉPLOIEMENT D'ATELIERS PÉDAGOGIQUES DE SENSIBILISATION

Monsieur Duchesne : La délibération 32, c'est donc une... La présente convention d'objectifs entre le SMITOM Lombric et la Ville. Et elle fait suite, vous l'aurez remarqué, à une précédente convention du même type qu'on avait déjà votée, présentée ici même, en Conseil Municipal, au mois d'avril dernier. C'était juste avant que nous fassions réaliser par un artiste, un grand cormoran de trois mètres de hauteur, qui est terminé, qui est en place et que vous pouvez aller admirer sur les berges de Seine, et qui a été fait par un artiste du collectif V3M. Comme l'an dernier, il avait aussi travaillé sur le dodo. Bref, cette nouvelle délibération était nécessaire. Il fallait vous la présenter aujourd'hui et elle se substitue à la précédente. Les enjeux financiers restent les mêmes. Le SMITOM Lombric va continuer à subventionner la réalisation chaque année d'une œuvre artistique en bord de Seine. Toutefois, la somme en jeu, 8 000 euros par an, pourra être réévaluée - c'est le changement - chaque année, à la hausse, si besoin, en fonction de l'augmentation du coût de la vie et/ou de la nature de la sculpture. Dans cette nouvelle délibération aussi, donc c'est aussi pour ça que, avec le SMITOM, conjointement, nous avons décidé de faire revoter une nouvelle convention, la Ville et le SMITOM ont également fait le choix d'ajouter une dimension plus pédagogique encore au projet, avec des interventions qui seront programmées de l'artiste concerné chaque année, qui travaillera et qui ira dans les écoles, non seulement de Melun, mais aussi, là encore, il y a un petit changement, aussi, d'autres communes alentour dans l'Agglomération. C'était une demande du SMITOM Lombric. Cette convention court sur trois ans. Elle reste bien évidemment renouvelable. L'idée c'est toujours de travailler à terme, sur un délai assez long, de façon à pouvoir avancer dans notre projet de développer un parcours artistique autour de l'île. Et Voilà. Nous sommes contents de travailler avec le SMITOM Lombric, un partenaire solide et motivé, sur lequel on peut s'appuyer dans le cadre de ce projet. Voilà pour la délibération numéro 32.

Monsieur Vogel : Merci. Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, Monsieur Duchesne, de courtes remarques sur le sujet. Les quais de Seine, c'est quand même un petit peu le joyau de la Ville. Il faut faire très attention à ce qu'on y fait. On y trouve une harmonie qui, notamment est faite de perspective, avec les quais en herbe, les éléments de peupliers, etc. On constate aujourd'hui que vous êtes parti pour rompre un peu cette harmonie en y installant des sculptures en bois de récupération, des sculptures qui sont fort bien faites au demeurant, mais qui ont une vocation à se dégrader avec le temps, et puis certainement qu'au final, quand elles ne ressembleront plus à rien, elles finiront par disparaître. De mon point de vue, il serait quand même préférable de déposer ce genre de sculptures ailleurs, autour de la médiathèque, par exemple, puisque vous avez l'air de vouloir vous focaliser sur l'île, sur une zone moins verdoyante, plutôt qu'en plein milieu d'un quai en herbe, où ce qu'on aimerait voir s'établir à la rigueur, c'est l'implantation d'autres végétaux pour dédier ces quais-là pleinement et entièrement à la nature. Merci.

Monsieur Duchesne : Je vais commencer par la fin, puisque la nature, la revégétalisation des berges, c'est vraiment un sujet qui nous tient à cœur, et les services culturels aussi. Nous travaillons en transversalité. Nous avons, pas plus tard que la semaine dernière, été sur place avec de nombreux agents et d'autres élus, de façon à faire le tour de l'île et à voir de façon à ce qu'il n'y ait pas trop de sculptures, d'ailleurs pas trop de mobilier urbain non plus, de tables ou de bancs, et à laisser sa place, sa juste place à la végétation, à l'horticulture et aux hautes herbes. On en a déjà parlé en commission culture, le parcours artistique dont je parle, évoqué encore aujourd'hui, sera constitué à la fois d'œuvres éphémères qui, en bois de récupération, vont durer deux, trois, quatre, cinq, six ans, mais aussi d'œuvres plus pérennes qui seront réalisées notamment par les artistes en résidence, et vous le savez, au sein de la commission culture, nous allons avoir à choisir prochainement l'artiste qui travaillera sur 2023-2024, et qui réalisera, fabriquera, une sculpture, qui viendra là encore sur les berges de Seine, agrémenter, enrichir ce parcours artistique.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 33, Mathieu.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure avec le SMITOM la convention d'objectifs, ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents.

33 - CERAMIQUES SUR SEINE 2023 - MARCHE DE POTIERS - PRIX DU JURY ET PRIX DU PUBLIC

Monsieur Duchesne : Comme chaque année depuis pas mal de temps, depuis 1995 maintenant, la ville va organiser cette année son traditionnel marché des potiers, qui se tiendra cette année, à nouveau, quai de la Reine Blanche, au pied de la médiathèque. Il y a une quarantaine de céramistes, comme d'habitude qui sont attendus, dont un céramiste très côté qui va s'installer d'ailleurs, je vous le dis en passant, rue René Pouteau puisque, grâce à l'intervention de l'un de nos collègues élus, Gilles Ravaudet, et avec Baytir Thiaw, qui nous a beaucoup aidé, nous avons réussi à faire venir ce céramiste très côté dans le monde de la céramique, qui va venir s'installer rue René Pouteau dans un entrepôt, au niveau du numéro 14, je crois. Il fera de la colocation au niveau de ces ateliers avec d'autres artistes. Il sera, parmi d'autres, invité à participer à ce marché des potiers 2023. Comme chaque année, à

l'occasion de cet événement patrimonial et culturel, il y a des prix qui sont remis et les prix restent les mêmes que les années précédentes. Le premier prix sera d'un montant de 500 euros. C'est le prix du jury, financé à 50 % par la Ville et 50 % par l'association locale Potentiel, qui rassemble des amoureux de la céramique, qui est basée au nord de Melun à l'Almont. Et le deuxième prix sera celui du public, ce sera un bon d'achat à valoir sur le stand du céramiste lauréat en 2023. Voilà pour la délibération 33.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 34, Mathieu.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer le Prix du Jury d'un montant de 250 € dans le cadre de « Céramiques sur Seine ». Le lauréat sera choisi par un jury dans lequel siègent notamment des représentants de la Ville de Melun.

DIT que le Prix du Jury sera décerné le samedi 16 septembre 2023, sur le port fluvial de la Reine Blanche, à Melun.

DIT que la somme de 250 € sera réglée au lauréat du Prix du Jury par la régie d'avances des Affaires Culturelles, par chèque du Trésor Public et imputée au Budget 2023, chapitre 011, opération Marchpot, Article 6238.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer le Prix du Public d'un montant de 200 € à l'issue des votes du public lors de la journée du dimanche 17 septembre 2023.

DIT que ce prix consiste en un bon d'achat à valoir par le visiteur tiré au sort sur le stand du potier lauréat du prix du Jury.

DIT que la somme de 200 € sera réglée au lauréat du Prix du Public par la régie d'avances des Affaires Culturelles, par chèque du Trésor Public et imputée au Budget 2023, chapitre 011, opération Marchpot, Article 6238.

34 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION POINT DU JOUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Duchesne : On va parler de théâtre avec la convention 34. Le théâtre, vous le savez, il occupe une place à part dans la politique culturelle de la Ville de Melun, pour ceux qui s'intéressent à la vie culturelle locale. Notre Majorité soutient activement les passionnés de théâtre et c'est d'ailleurs, je le dis au passage, la raison pour laquelle, vous le savez, la Commune vient d'ajouter une formation certifiante sur trois ans au Conservatoire des Deux Muses qui, désormais, va enseigner cette discipline artistique à nos jeunes Melunaises et Melunais. Donc le théâtre, je vous disais, du côté des associations, puisque là il s'agit d'une association, la Ville collabore depuis de nombreuses années avec le théâtre le Point du Jour, qui va pouvoir réintégrer la salle du bas à l'Espace Saint-Jean pour ses répétitions deux à trois fois par semaine très prochainement, enfin, à la fin des travaux, les travaux vont bientôt commencer, vous le savez, à l'Espace Saint-Jean. Et dès le mois de mars prochain,

l'association pourra s'y installer de nouveau. Ça leur manquait. Ils sont très contents à l'idée d'y retourner. Jusqu'à présent, la Ville mettait à disposition des locaux à Jean XXIII. C'est mentionné dans cette délibération. Aujourd'hui, les adhérents, je vous le disais, ils sont une grosse quarantaine, disposent de locaux. La présente délibération, très importante pour eux, pour Sébastien Javelot, que tout le monde connaît, et ses camarades de jeu. Cette délibération octroie une subvention de 1 425 euros à l'association le Point du Jour. Voilà pour la délibération numéro 34.

Monsieur Vogel : Merci, on passe au vote. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, pour redire aussi, en effet, que c'est une association qui fait un très bon boulot, et elle a vraiment une utilité aussi sociale. Je le vois chez les enfants qui s'initient au théâtre. Mais moi, je suis étonnée du montant de la subvention. Ce n'est pas terrible, 1 500 euros. Est-ce qu'il n'y a pas moyen d'aider un peu plus cet assoc qui... ?

Monsieur Duchesne : Je n'ai pas donné les chiffres. Mais si on valorise aussi les espaces qui sont à disposition, on est à 20 000 et quelques euros de valorisation sur l'Espace Saint-Jean. Et ils ont un autre local qui est mis à disposition au niveau de l'école des Capucins, où ils peuvent mettre tous leurs costumes, où ils mettent du matériel. Et donc, là, la Ville, elle intervient de manière différente en fonction des associations. Et ils n'ont pas fait de demande pour avoir davantage de budget, de subvention supplémentaire. Il faut savoir aussi qu'à l'occasion de vernissages à l'Espace Saint-Jean, puisqu'on essaye de mixer, de mélanger les disciplines artistiques, quand on va vous présenter une exposition de peinture, on va ajouter de la musique et puis des fois du théâtre aussi. Là, on les paye, on les rémunère à l'occasion d'une petite prestation, improvisation, au milieu du public.

Monsieur Vogel : Non, mais vous aviez raison de demander qu'on valorise les installations mises à disposition. Vous voyez, là, c'est le cas. On vote là-dessus ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association Point du Jour, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

AUTORISE, pour l'exercice 2023, le versement d'une subvention se décomposant comme suit :

Une subvention pour un montant de 1 425 € pour le projet « Enseignement théâtre et chant auprès d'un public d'enfants, d'adolescents et d'adultes ; diffusion de leurs travaux et créations professionnels autour de plusieurs spectacles » ;

Une mise à disposition d'un local pour un montant de 10 854 € au sein du groupe scolaire Capucins – 19 route de Voisenon ;

Une mise à disposition de salle à l'Espace Saint Jean pour un montant de 21 950 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 chapitre 65 article 6574.

35 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ALTAIR CONFERENCES SAISON 2023/2024

Monsieur Vogel : Délibération 35, Mathieu.

Monsieur Duchesne : On va reparler de cinéma rapidement. Comme les années précédentes, le cinéma Les Variétés, boulevard Chamblain, souhaite continuer à collaborer avec la société Altaïr pour proposer aux Melunais des signes et conférences leur permettant chaque mois de sillonner le monde en partant à la découverte de destinations diverses et variées. Là, on a la Chine, le Tibet, Kamchatka, Thaïlande, Antarctique. Les séances sont toutes, cette fois-ci, à 14 heures, parce que ces dernières années, en Conseil Municipal, à chaque fois, on nous demande d'organiser en soirée des projections, ce qu'on a fait. On a eu aussi une demande pour prendre en compte le manque d'accessibilité au cinéma. On a pris en compte cette demande, on a fait des tests, à l'Escale, et de l'avis-même du directeur du cinéma, dont vous louez, je ne sais plus, l'un d'entre vous louait le sérieux et le professionnalisme tout à l'heure, nous disait à chaque fois on organise des séances, ça nous coûte, c'est 300 euros à chaque fois, mais il n'y a personne. Que ce soit à 18 heures, 20 heures, 19 heures. Et des personnes à mobilité réduite ne sont pas venues non plus. Donc on est parti cette fois-ci, on a décidé de partir sur 14 heures. C'est ouvert à tout public. Mais on va faire par ailleurs une communication et on va se rapprocher des scolaires, de façon à ce qu'en journée, on est davantage de scolaires qui participent à ces ciné-conférences. Voilà. Le tarif d'entrée reste à 8 euros et 4 euros pour les scolaires, c'est-à-dire au sens large : collégiens, lycéens, étudiants, mais aussi les demandeurs d'emploi, et c'est gratuit pour les moins de douze ans.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui. Est-ce qu'on peut avoir les statistiques de fréquentation de ces séances sur l'année passée, sur la saison passée ? Puisque vous dites que ça coûte 300 euros à chaque séance ? A combien de personnes ça bénéficie ?

Monsieur Duchesne : Pour rentrer dans ces frais, il y aurait au moins besoin qu'il y ait 20 personnes dans la salle, mais là il y avait vraiment personne, personne le soir. La fréquentation le soir, il y avait zéro personne. On a fait plusieurs essais. Non, mais le concept fonctionne en journée. Mais vous nous demandiez, à plusieurs fois vous l'avez fait, vous nous demandiez des séances en soirée. On a communiqué, c'est dans le programme, c'est sur les réseaux sociaux, c'est partout, mais les gens ne viennent pas le soir pour voir des documentaires sur telle ou telle destination. Je vous le dis : on conserve ce concept, on continue à travailler avec Altaïr, mais à 14 heures, et avec les scolaires.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. C'est adopté. 36, Mathieu.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention de partenariat avec la SARL «ALTAIR Conférences », pour l'organisation de ciné-conférences au Cinéma Municipal « Les Variétés », ci-annexée.

AUTORISE le Maire ou son Adjoint à signer la Convention de partenariat et tous les documents y afférents.

PRECISE que les règlements seront versés sur le compte de la régie de recettes du cinéma.

36 - NOUVEAUX TARIFS POUR LYCEENS ET APPRENTIS AU CINEMA EN ILE DE FRANCE

Monsieur Duchesne : Toujours, le cinéma. Suite à une décision, pour le coup, collégiale, qui a été prise par un comité de pilotage départemental, il a été décidé de réviser le tarif applicable pour les lycéens et les apprentis qui veulent aller au cinéma Les Variétés dans le cadre, je précise bien, des deux dispositifs pédagogiques suivants : l'école et le cinéma, d'une part, et lycéens et apprentis au cinéma, d'autre part. Pour ces dispositifs, ces deux dispositifs, les tarifs appliqués en France, dans toute la France métropolitaine, oscillent en général entre 2,80 euros et 3,80 euros la place. Nous, à Melun, mais aussi partout ailleurs en Seine-et-Marne, il a été décidé que, dans le cadre de ce dispositif, on passerait de 2,50 à 3 euros pour le prix d'une place. Par ailleurs, je vous rappelle que les tarifs au cinéma pour les Melunais, donc là on sort de ce dispositif, restent inchangés : 7,50 euros pour des gens qui viennent de l'extérieur ; 5,50 euros pour les seniors ; 5 euros pour les étudiants et les Melunais, tous les Melunais ; et 4,50 euros pour tous le dimanche matin, pour la séance de 11 heures. C'est 5,50 euros, sauf s'ils sont Melunais, les seniors.

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Ah, pardon. Ségolène Durand. 36 donc. On est sur la 36.

Madame Durand : Oui je voulais savoir combien de lycéens, combien de jeunes ça concernait. Est-ce que vous pouvez nous dire l'année dernière ?

Monsieur Martin : Je n'ai pas le chiffre.

Monsieur Vogel: On n'a pas les chiffres. On vous les communiquera. Opposition ? Abstention ? C'est bon. 37, Mathieu toujours. INRAP.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la nouvelle tarification, de 3,00 € par élève ou apprenti, applicable dès la rentrée scolaire 2023/2024.

AUTORISE la mise en place de ce nouveau tarif dès la rentrée scolaire 2023/2024.

37 - SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'INRAP ET LA VILLE DE MELUN

Monsieur Duchesne : Il s'agit d'une nouvelle convention de partenariat entre l'INRAP et la Ville de Melun. La première convention de ce type avait été signée il y a longtemps, en 2001. Pour mémoire, je rappelle à ceux qui ne savent pas, l'INRAP c'est l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, et elle est chargée de la réalisation des diagnostics et de fouilles d'archéologie préventives. Et donc, l'INRAP assure, en lien étroit, avec notre service municipal et avec les services techniques, l'exploitation scientifique et ensuite la

diffusion des résultats éventuels trouvés, en fonction des vestiges trouvés. Avec cette nouvelle convention qui est devenue nécessaire, pourquoi ? Parce que ça fait longtemps, mais avec la multiplication des travaux à venir, notamment dans le cadre des travaux du T Zen, la Ville met à disposition gracieusement, à travers cette délibération, un bureau qui est situé au 13 bis rue de Verdun, dans les locaux du service archéologie, une fois par semaine. Cette convention permet aussi, sur place, à l'équipe de l'INRAP de pouvoir jouir de la documentation sur place, mais aussi d'y travailler, de nettoyer éventuellement des vestiges et de les stocker en sous-sol du local. La convention, elle, est prévue sur une durée de six ans.

Monsieur Vogel : Merci. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec l'INRAP, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents.

38 - ADOPTION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DU RESEAU DES MEDIATHEQUES MUNICIPALES.

Monsieur Vogel : 38, Mathieu.

Monsieur Duchesne : La médiathèque. C'est un nouveau règlement intérieur qui a été adopté et qui concerne le réseau des médiathèques, à la fois l'Astrolabe mais aussi La Boussole. La dernière version datait, cette fois-ci, de 2014 et elle est réactualisée aujourd'hui, bien qu'ayant été réactualisée à deux reprises par avenant. Dans cette nouvelle mouture, qui là encore, était nécessaire parce que de nouveaux services sont apparus et qui apparaissent dans ce document. Des nouveaux services : il y a la Wifi, qui est désormais accessible pour tous à la médiathèque ; la diversification des services accessibles au Cyberlab aussi, qui a multiplié et diversifié ses tâches. On a eu la mise en place récente, cette année, de l'Astromobile, vous savez, c'est ce véhicule qui sillonne la ville et va au-devant des publics pour organiser des ateliers et proposer du prêt directement auprès des habitants. On a la création d'un espace dédicé qui est dédié à l'autoformation sur les ordinateurs ; ça, c'est au premier étage et les ordinateurs sont en accès libre. Le prêt de matériel : tablettes numériques, des appareils de lecture pour les personnes en situation de handicap, etc. Dans ce nouveau règlement, il a donc été actualisé, voilà. Et d'autres accès encore même du quotidien des agents y sont mentionnés, tels que la question des accès aux bâtiments, au pluriel, la question des inscriptions annuelles - comment on s'y prend pour inscrire les adhérents -, les emprunts de documents, l'utilisation de services multimédias divers et variés qui sont apparus au fil des progrès des technologies, donc le site web, mais aussi le studio d'enregistrement, et l'accès aux photocopies aussi. Voilà. Et j'en terminerai en vous précisant que l'équipe régie, l'équipe culture, qui gère la médiathèque au quotidien, continue à gérer bien évidemment physiquement toutes les questions de sécurité, les questions matérielles de la Maison de l'Europe qui a pris place au pied du bâtiment de la médiathèque il y a quelques mois.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci Mathieu. Délibération 39, Catherine, convention avec l'Unicom.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du nouveau règlement intérieur annexé à la présente délibération.

ABROGE la délibération n° 2018.09.37.175 du 27 septembre 2018 portant adoption des modifications du règlement du réseau des médiathèques municipales.

39 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION UNICOM - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Stentelaire : Oui, merci. Monsieur le Maire. C'est la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association des commerçants Unicom. Cette association comporte actuellement 94 membres. Elle a pour objet d'assurer la promotion de l'ensemble des commerces melunais, de développer son attractivité et d'impulser un dynamisme essentiel pour accroître son rayonnement sur les territoires voisins. La Ville de Melun entend soutenir l'activité, comme tous les ans. Elle considère que c'est un acteur important du territoire, et on entend contribuer au développement du projet de l'association au titre de l'exercice 2023, à travers le versement d'une subvention ainsi que la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local commercial situé au 17 rue Carnot. La subvention est d'un montant de 26 000 euros. Tout ça, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, afin de contribuer au développement des actions commerciales dynamisantes dans le but de renforcer l'attractivité et la compétitivité du commerce melunais. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association des commerçants Unicom, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et d'autoriser donc le versement de cette subvention de 26 000 euros ainsi que la mise à disposition du local du 17 rue Carnot. Juste, je précise qu'il y a deux personnes qui ne vont pas prendre part au vote, c'est Monsieur Recchia et Monsieur Guion. Merci.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je ne fais pas partie du conseil d'administration de l'Unicom, donc a priori je devrais pouvoir participer au vote.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Non, Madame Durand.

Madame Durand : Oui, merci. Lors du Conseil Municipal concernant le budget, on avait, enfin vous aviez proposé une délibération que vous avez votée, dans laquelle vous avez voté pour la baisse de la subvention de l'Unicom, en disant que, de toute façon, c'est le service Commerce qui allait récupérer une partie de cette subvention pour permettre l'animation. Et donc, le service Commerce a eu son budget augmenté de 27 100 euros dans le cadre d'animation commerciale. Est-ce que vous pouvez nous dire quel type d'animations vont être mises en place pour ce budget-là vu qu'on est déjà à la moitié de l'année, s'il vous plaît ?

Madame Stentelaire : Donc, en fait, la subvention n'a pas été baissée, comme je l'avais déjà dit, même si, évidemment, elle est moins importante que l'année dernière. Oui, ça peut être une baisse. Mais en fait on avait surtout augmenté l'année dernière afin de pallier justement aux manques de possibilités d'aider l'association des commerçants à faire ces manifestations.

Cette autre somme dont tu parles, elle est là, évidemment, pour aider aux animations, comme on le faisait précédemment, c'est-à-dire venir en soutien aux animations qui sont prévues, faire des animations ensemble. C'est ce pourquoi nous faisons des ateliers actuellement, et dans ces ateliers, il y en a un, en tout cas, dans lequel nous sommes justement sur l'attractivité. Et donc on travaille avec les commerçants, l'association des commerçants, pour voir quelles animations nous allons mettre en avant. Par exemple, cette année, on va, pour l'année prochaine on va dire, je pense, qu'on va retourner sur une braderie qui est tant demandée, visiblement. Et puis cette année, certainement aussi une fête évidemment, pour Noël, on va accentuer encore les animations, et puis pour également la fin du mois d'octobre, autrement dit au moment des vacances scolaires, Halloween, on avait vu avec eux aussi, et évidemment, la Fête du Brie aussi. C'est ce qui était retenu comme ça, mais on va approfondir.

Monsieur Vogel : Oui, Ségolène Durand.

Madame Durand : Merci, je vais juste revenir sur ce qui a été dit lors du budget. Je relis ce qui avait été marqué dans le budget : "au niveau du commerce, la Ville ajustera la subvention versée directement à l'Unicom au niveau antérieur au Covid, environ 26 000 euros". Ça, c'est ce que vous venez de dire sur le fait qu'on redescendait cette subvention. Pour nous, on la baisse forcément. "Sachant qu'en contrepartie", il y a bien le mot en contrepartie, "elle engagera 27 700 euros de dépenses supplémentaires dans le cadre d'animations commerciales pour venir en soutien et en complément aux actions menées par l'Unicom". On est vraiment en contrepartie sur la partie animation commerciale concernant ces 27 700 euros.

Monsieur Vogel : Il n'y a pas de problème, c'est bon. Ok, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Oui, on a vu. Je fais remonter la délibération 54, qui concerne aussi le Commerce.

M. Giovanni RECCHIA ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association UNICOM, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents s'y afférents.

AUTORISE, pour l'exercice 2023, le versement d'une subvention à l'association UNICOM d'un montant de 26 000 € ainsi que la mise à disposition d'un local sis 17 rue Carnot à Melun, valorisé à hauteur de 417,98 € mensuels.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 chapitre 65 article 6574.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prend pas part au vote :

- M. Giovanni RECCHIA.

40 - ACQUISITION D'UN LOCAL SIS 19, RUE RENE POUTEAU ET 42 BIS RUE SAINT ASPAIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : C'est l'acquisition d'un local rue Pouteau. Catherine.

Madame Stentelaire : Ok, très bien. Donc, dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, toujours la redynamisation du centre-ville de Melun et en complément d'autres actions mises en place, comme des événements, la maîtrise du stationnement ou de la circulation, la digitalisation des commerces, il est apparu, il nous est paru pertinent de maîtriser le foncier commercial vacant. Merci. Cette maîtrise foncière permet notamment d'assurer le suivi de la typologie, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, des commerces amenés à s'implanter en centre-ville, afin de renforcer l'attractivité. En ce sens, nous souhaitons faire l'acquisition d'un local commercial situé au 19 bis de la rue René Pouteau et 42 bis de la rue Saint Aspais. Cela nous paraît comme étant une opportunité pour la redynamisation du centre-ville et la poursuite de la requalification de notre rue René Pouteau. Ce bien est d'une surface de 61,86 m², local commercial évidemment, avec l'entrée du côté de la rue René Pouteau, qui se situe juste à côté du 19 de la rue René Pouteau, donc de la boutique éphémère. Il y a également un parking qui est à l'arrière, d'où cette entrée au 42 bis de la rue Saint Aspais. Une fois la vente réalisée, nous ferons un appel à candidature - ce n'est ni une boutique éphémère, ni une boutique à l'essai - afin de poursuivre l'attractivité et le développement de l'attractivité commerciale. Nous nous inscrivons dans une démarche proactive du foncier de la Ville. Il est précisé que les crédits afférents à cette acquisition sont déjà inscrits au budget 2023. Et donc il est demandé et proposé au Conseil Municipal d'acquérir ce bien d'une valeur de 130 000 euros, qui est un global. Mais évidemment, on a le parking, qui est à peu près d'une valeur de 10 - 15 000 euros, parce qu'il y a un parking et demi même ; il y a un parking, plus de quoi mettre un vélomoteur. Et puis de dire que les crédits afférents, je l'ai déjà dit, étaient déjà attribués.

Monsieur Vogel: Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci. Catherine. Délibération 41, Christopher.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACQUIERT à l'amiable, par substitution, auprès des CONSORTS BORUTA KOTCHOUNIAN, le bien situé 19 rue René Pouteau et 42b rue Saint-Aspais, cadastré section AT n° 135 et section AT n° 266, d'une surface totale de 61,86 m² au prix de 130 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la clause de substitution ci-annexée avec les consorts BORUTA KOTCHOUNIAN, vendeurs, et Monsieur Samade CHACHOU, l'acquéreur substitué, ainsi que l'acte de vente et tout document se rapportant à cette acquisition.

DESIGNE Maître Laëtitia Droniou, notaire à Melun – 3 place Chapu, 77000 MELUN, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition seront pris en charge par la Commune.

PRECISE qu'en application de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Madame Martine Boruta et Monsieur Serge Kotchounian.

DIT que les crédits afférents à cette acquisition sont inscrits au budget 2023.

41 - MAISON DU CITOYEN ET DE L'EUROPE. MISE EN PLACE D'UN LIEU D'ECHANGES CONVIVIAL - TARIFS

Monsieur Domba : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du vote des tarifs pour la remise en fonctionnement du café de la Maison du Citoyen et de l'Europe. Dans le cadre de ses missions, un espace d'échange et de convivialité sera aménagé au sein de la Maison du Citoyen et de l'Europe et constituera le lieu privilégié de rencontres entre élus, habitants, acteurs sociaux, professionnels, sur des thématiques en lien avec la Maison du Citoyen et de l'Europe. Pour le fonctionnement de cet espace de convivialité, il conviendra de fixer les prix des prestations qui vont être offertes, conformément à la grille tarifaire qui a été mise en annexe, et il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de ce projet, de fixer, pour le fonctionnement de ce lieu, les tarifs des consommations, comme je le disais, mentionnés dans la grille tarifaire annexée et d'autoriser la mise en place de cette tarification à compter du 1er juillet 2023.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin et Madame Durand.

Monsieur Saint-Martin : Oui, c'est un peu plus que les tarifs, il me semble. Dans cette délibération, c'est aussi approuver le projet, si je lis bien la délibération, donc je vais aussi discuter ça. Le document en annexe présente ce projet. Il laisse néanmoins dubitatif par endroit. Sans épuiser ces zones d'interrogation, d'abord ce concept d'une citoyenneté des territoires qu'il faudrait développer : de quoi s'agit-il ? C'est nébuleux, vu qu'aujourd'hui la rhétorique des territoires est cuisinée à toutes les sauces, on imagine que ces pensées, en cohérence avec la co-construction de Projets d'Initiative Citoyenne, ces PIC visant à rétablir l'intérêt pour la chose publique et pourquoi pas, ça peut avoir du sens. Mais pour l'heure à mi-mandat, rien, à tout le moins, c'est sous les radars du Conseil Municipal, on n'a rien vu à ce niveau-là. On aimerait des précisions là-dessus. La proximité encore. Il y a une citation en exergue qui lui est associée pour lui donner du sens et de la hauteur, et en l'occurrence ça plane très haut. On se demande bien pourquoi cette citation, d'ailleurs, a été choisie. Il s'agit d'un bout souvent copié-collé du discours inaugural de Kennedy en janvier 1961. Ce discours se veut consensuel, passe-partout, mais il est en fait lourd d'une vision nationaliste visant à consacrer, à sacrifier même, l'hégémonie états-unienne dans le contexte idéologique anxigène de la guerre froide. On est vraiment à des années lumières du projet de la Maison du Citoyen à mon avis. Il eut été possible d'aller chercher bien d'autres citations plus parlantes, plus ajustées à notre cité, fabriquées en France, par exemple, à l'Europe que nous sommes censés viser aussi en tant qu'aboutissement ou construction politique, celle de Victor Hugo, qui n'est pas mal, qui vient après, elle est un peu bateau et anachronique, mais elle sauve un petit peu l'honneur. Dans la mise en œuvre opérationnelle de cette proximité avec un P majuscule, c'est proximité avec un P majuscule, à la JFK, il est dit qu'elle vise à soutenir le développement de projets collectifs et individuels à l'échelle du quartier, sans se substituer aux autres services. Pourquoi seulement à l'échelle des quartiers ? Ça, c'est l'unité d'action. Y a-t-il d'ores et déjà des projets en cours d'élaboration, une liste des enjeux, des hiérarchies ? Disposent-ils d'un budget dédié ? Le cas échéant, qui décide du montant ? Comment s'effectuent les arbitrages ? Comment l'utilisation de l'argent est-elle contrôlée ? Parmi les moyens en place de cette proximité avec un P majuscule, on cite aussi, les permanences des élus. Nous sommes ravis par avance, de pouvoir faire partie des élus ayant le droit de cité

dans ce dispositif visant à inclure tous les citoyens, tous les citoyennes de la ville. Cela pose au passage la question, que j'ai déjà eu l'occasion de poser, des modalités d'inclusion des élus d'opposition dans cette Maison du Citoyen et de l'Europe, dans la bonne marche de cette maison. Concernant la citoyenneté, c'est idem sur les points de questionnement. Les actions qui sont annoncées, mais pour l'instant c'est de l'ordre de l'expérimentation, voire de l'incantation, cela va dans tous les sens. On ne voit pas quelle est la méthode de travail et de sensibilisation sur la communication de la notoriété de l'Union Européenne. La notoriété de l'Union, c'est indiqué comme ça dans le document, pour reprendre l'expression donc, on se dit aussi que ça n'est pas à la hauteur de l'enjeu, surtout qu'il y a des campagnes bientôt pour les européennes. Le risque est grand que la prochaine campagne soit à nouveau un scrutin boudé par les électrices et les électeurs, et à raison. Elles et ils n'entendent parler de l'Europe qu'à l'approche des élections, dans un concert de culpabilisation, de pédagogie infantilisante : quoi, vous ne connaissez pas comment fonctionne l'Union Européenne ? On va vous expliquer comment, avec des tableaux excel et tout. Si l'objectif est, jusqu'à preuve du contraire, de construire l'Union, il faut en explorer les réalités à travers des échanges qui transforment le seul effort de vulgarisation qui est, j'ai l'impression, à la façon dont est construit l'intérêt pour l'Europe dans cette Maison. Là, il faut mettre en discussion son histoire, ses institutions, son fonctionnement, en identifier les forces, mais aussi les faiblesses, et elles sont nombreuses. Il faut organiser un peu plus que des dictées au Parlement, qui servent simplement d'outils de communication pour une député Renaissance qui cherche à se faire réélire en multipliant les opérations de com aux frais du contribuable et on ne voit pas bien l'intérêt. Quant aux tarifs, puisque c'était l'objet de votre présentation, les tarifs à approuver, des consommations proposées, on ne sait pas dans quelle mesure c'est pertinent ou pas de se lancer dans une telle activité, quand bien même l'idée de réutiliser les coûteux équipements installés du temps de feu l'Astrocafé n'est pas dénuée de sens. Des cafés, ok. Des chocolats, pourquoi pas. Des thés aussi, peut-être. Mais des sandwiches et des formules dont on ne sait rien. C'est quoi les différences entre la formule 1 et la formule 2 ? Moi, je suis curieux. Ça, c'est une montée en gamme qu'il faudra contrôler, et un léger changement de registre. Ce n'est pas tout à fait le même objectif qui était celui d'assurer la citoyenneté de proximité avec un P majuscule. Il ne faudrait pas que la Maison du Citoyen se transforme en café du commerce. Vu le flou des missions, la délimitation équivoque des activités, le cadrage politique sous-jacent et pas vraiment assumé, nous nous abstenons. Mais j'attends quelques réponses quand même.

Monsieur Vogel : Christopher, il y a plein de questions.

Monsieur Domba : Tout un tas de questions, j'allais dire merci, Monsieur Saint-Martin, pour cette présentation, ces questions toutes en nuance et en mesure, comme d'habitude. Concernant le café, je suis un petit peu surpris, j'ai envie de dire, si vous me permettez, c'est un petit peu fort de café ce que vous me dites, parce que vous étiez le premier à nous demander l'ouverture, la réouverture du café. Vous appeliez de vos vœux à ce que ce café soit ré-ouvert, en me disant que ça va être un lieu de lien social, un lieu où on pourra échanger. Vous me proposiez des cafés littéraires. Vous me proposiez tout un tas de choses autour de ce café. Peut-être que vous avez changé d'avis, peut-être que finalement vous ne voulez plus du café. Mais c'est plutôt étonnant. Non, vous avez dit que ça va être un café du commerce, que ça ne sert à rien. C'est étonnant. Mais bon, pourquoi pas ? Je vais reprendre toutes vos questions. Désolé. Concernant les Projets d'Initiative Citoyenne, vous serez ravi d'apprendre qu'ils vont très prochainement arriver. Nous sommes encore en phase de finalisation du règlement intérieur de ce budget participatif et, je vous rassure, avant la fin d'année 2023, nous mettrons en place des budgets participatifs. Je n'ai pas bien compris l'histoire du

nationalisme. Il s'agit d'une citation que beaucoup de gens s'approprient. En effet, la citoyenneté, c'est avant tout savoir ce qu'on peut apporter à son pays et pourquoi pas, à son territoire. Nationalisme, pourquoi pas, mais c'est une citation qui parle à tout un tas de monde. Lorsque nous avons nos jeunes collégiens, lycéens, qui sont à la Maison du Citoyen et de l'Europe, eux, cette citation leur parle. Peut-être que vous, elle ne vous parle pas, mais je vous garantie qu'aux jeunes, elle parle. Vous demandiez pourquoi à l'échelle du quartier, le budget participatif. Tout simplement parce que le quartier, c'est la proximité. Vous vous moquiez d'une certaine proximité, le quartier c'est la proximité. Lorsqu'on met en place un projet, on a envie de changer son quartier, on a envie de changer ce qu'il y a en bas de chez soi, on a envie de mettre en place un jardin, on a envie de mettre en place une activité proche de chez soi. Oui, l'échelle du quartier, à mon sens, c'est ce qui paraît le plus pertinent. Les permanences. Vous ne faites pas partie de la Majorité municipale. Nous mettons en place ces permanences tout simplement parce que nous pensons que nous sommes en mesure d'apporter des solutions aux habitants. Rien ne vous empêche de mettre en place également des permanences de votre groupe, ou de vos groupes et de proposer tout un tas de solutions aux habitants. Nous, nous sommes la Majorité municipale, nous sommes aux affaires donc si un habitant a une question, a besoin de quoi que ce soit, je pense que nous sommes les plus à même à répondre à ces questions. L'inclusion des élus d'opposition, voilà. Les européennes, vous allez faire... on en a parlé, des européennes. Elles arrivent l'année prochaine. Très rapidement, nous allons mettre en place des conférences, nous allons mettre en place des moyens d'information, nous allons mettre en place tout un tas de choses pour inciter les habitants à aller voter sur ces européennes. Vous m'avez proposé tout un tas de choses. Je vous ai proposé un échange. Nous allons... Comment ? Vous viendrez, vous viendrez prendre un café. Même si vous refusez de venir à la Maison du Citoyen et de l'Europe, moi, je vous y invite. Et en effet, les européennes, ça va être quelque chose de très intéressant, mais collectivement ; que ce soit pour la Majorité et l'Opposition. Nous avons tous la volonté qu'un maximum de Melunais se déplace sur ces élections européennes. Et si vous avez des idées, si vous avez des propositions, je les prendrai. Mais essayons d'être un minimum constructif. La dictée européenne. Je n'ai pas compris pourquoi vous avez moqué cette dictée européenne. Pour vous dire : nous avons des habitants de Melun qui étaient extrêmement heureux d'être partis faire cette dictée au Parlement européen. Et pour vous, c'est peut-être ridicule, mais une habitante est venue me dire que, pour elle, c'était des vacances. Elle est partie à Strasbourg, elle a fait cette dictée, elle est revenue aux frais de la Mairie et vraiment, elle était contente d'avoir fait cette activité-là. Peut-être que pour vous c'est ridicule, mais en tout cas, nous avons tout un tas de Melunais qui étaient satisfaits de cette action.

Monsieur Saint-Martin : Juste pour finir : non mais, moi aussi, j'ai envie de passer des vacances à Strasbourg. C'est une ville très sympa, on y mange de très bonnes choses. Mais sur la citation de Kennedy, je suis désolé, mais là c'est un bout de la citation. C'est tout le discours qu'il faut essayer d'apprendre à construire et à recevoir de façon un peu. Non. Mais non, chacun son tour. La citoyenneté, c'est aussi être doté d'esprit critique, de mettre à distance pas mal de clichés et de lieux communs. Là, typiquement, cette citation extraite - je l'ai étudiée tout à l'heure - elle est extraite d'un très long discours qui a un sens, une histoire, et en effet c'est un des plus grands discours du XXème aux USA etc. Là, elle ne veut rien dire. C'est poncif. Et ça dit quelque chose de la façon dont vous construisez votre projet, à mon avis.

Monsieur Domba : Inaudible.

Monsieur Vogel : C'est bon ? Ségolène Durand. Et après, Madame Gillier.

Madame Durand : Oui, excusez-moi. J'ai dû rater une étape parce que qui s'occupe de la cuisine ? Parce que les sandwiches, les salades, il y a quand même l'hygiène, la température à gérer, il y a pas mal de règles à respecter, à moins que ce ne soit vous, Monsieur Domba, qui ne prépariez les salades, qui, soit dit en passant, sont quand même assez chères par rapport au reste. Est-ce que vous pouvez nous dire qui va s'occuper de cette gestion ?

Monsieur Domba : C'est très simple. Ce sont des sandwiches et des salades que nous achèterons dans une boulangerie. Je ne ferai pas les sandwiches et les salades. Nous achèterons ces sandwiches, ces salades et nous proposerons les cafés, puisque nous avons une machine à café au sein de la Maison du Citoyen et de l'Europe. Après d'où viennent les sandwiches, d'où viennent les salades, je pense que ce n'est pas ce qui est le plus important. L'important c'est que ce soit un lieu où les gens puissent échanger, un lieu où les gens puissent se retrouver et discuter de tout un tas de sujets qui touchent à l'actualité et à l'Europe.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Durand.

Madame Durand : Oui, excusez-moi, vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas important. On a quand même des règles d'hygiène à respecter. Enfin, je veux dire au bout d'un moment, vous allez aller à la boulangerie le matin, dans les boulangeries de Melun le matin, acheter quelques sandwiches, quelques salades que vous allez revendre à la Maison du Citoyen. C'est ça l'histoire ?

Monsieur Domba : Comme vous le dites, nous n'allons pas faire nous-mêmes les sandwiches, nous avons les acheter. Ça paraît logique.

Monsieur Vogel : Bon, Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui. Alors, je ne vais pas parler ni de café, ni sandwich. Je vais revenir sur un élément, moi, qui me pose vraiment question pour le coup. Est inscrite la question, effectivement, de la permanence des élus, des espaces de concertation entre les élus et les habitants. La citoyenneté, ce n'est pas une histoire d'une couleur politique. La citoyenneté, elle s'inscrit d'une façon extrêmement plurielle. Il y a un projet européen et on a des échéances européennes. Il peut y avoir une certaine inquiétude de pas être associés au projet de la Maison du Citoyen et de l'Europe. Moi, je ne vois pas en quoi, en tant qu'élue socialiste à Melun, j'irai discuter d'initiatives que j'aimerais peut-être bien mener avec d'autres collègues de gauche dans la Maison du Citoyen et de l'Europe sur les questions européennes. On rentre quand même dans un temps politique où il y a des visions de l'Union Européenne qui peuvent être diverses et variées. Il y a des moments où on peut trouver un axe intermédiaire, pourquoi pas. Simplement sur : qu'est-ce que l'Europe ? Comment ça fonctionne ? Il y a une partie qui n'est pas du tout politique, mais très institutionnelle. Et puis, il y a des parties où la Maison du Citoyen et de l'Europe mérite des temps de débat, et du coup, avoir des espaces de construction où chaque sensibilité politique a des capacités aussi de pouvoir intervenir. Quand je constate un petit peu comment fonctionne pour le moment la Maison du Citoyen et de l'Europe, à ma connaissance, les seules initiatives qu'il y a pu y avoir, c'est principalement, ce n'est pas principalement, c'est uniquement des initiatives qui ont eu lieu, de députés, Horizon, Renaissance, je sais plus trop, En Marche quoi. Je ne sais plus, je m'y perds dans ces évolutions de partis, mais qui sont un petit peu tous la même chose. Moi, ça ne me rassure pas quand vous dites : les habitants, s'ils ont quelqu'un à voir, ils iront voir les élus de la Majorité.

Non, mais sérieusement. Ce n'est pas entendable. Non, non, mais attention, on est dans un outil. Laissez-moi terminer. On a un outil qui est un outil citoyen. Un outil citoyen, nous, en tant qu'élus, qu'on soit dans l'Opposition ou pas, ce n'est pas le problème. En tant qu'élus, on doit avoir notre place dans la Maison du Citoyen et de l'Europe. Et il est hors de question qu'on aille discuter non plus avec vous pour aller demander une validation de qu'est-ce qu'on pourrait faire et comment on pourrait le faire. Et j'espère bien, j'espère que vous allez me le garantir, que quand nous irons vous demander un espace, un temps, qu'on soit dans les élections européennes ou pas, qu'on l'aura. Et on veillera en tout cas à ce qu'il y ait une égalité ou une équité de traitement par parti politique dans l'utilisation de la Maison du Citoyen et de l'Europe, parce que ça, c'est assez central quand on veut garantir une démocratie équitable et qui fonctionne. On a besoin d'avoir de la pluralité politique à la Maison du Citoyen et de l'Europe. Et la manière dont c'est écrit, et dont vous nous en avez parlé en nous parlant de cafés et de sandwiches, je pense que ce n'est vraiment pas à la hauteur, en tout cas des enjeux et des préoccupations qui sont les miennes. Et je pense que ça, il faut que vous nous le garantissiez maintenant, au-delà de la question du café et du reste.

Monsieur Domba : Lorsque je parlais des élus de la Majorité qui pourront changer, entre guillemets, la vie ou, en tout cas, effectuer des choses pour les habitants de Melun, je parlais des permanences sur le marché. Mais lorsqu'on parle de la Maison du Citoyen et de l'Europe, et lorsqu'on parle des élections européennes, en effet, il sera important d'ouvrir un échange, d'ouvrir pourquoi pas des séquences de débat avec des formations politiques d'opposition.

Monsieur Vogel : Mais on est dans une démocratie, donc le Code Electoral implique, impose, un traitement égal de l'ensemble des sensibilités politiques, et peut-être d'ailleurs qu'on pourra se retrouver sur un certain nombre de choses. Oui, ce n'était pas Madame... Monsieur Durand. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, j'appuie ce que vient de dire Madame Gillier, et j'aimerais une réponse de vous, Monsieur le Maire, sur la permanence des élus. Je ne vois pas pourquoi ce ne serait que les élus de la Majorité qui pourraient faire des permanences dans ce lieu, donc utiliser les moyens de la Ville. Nous aussi, nous pourrions organiser des permanences. On aimerait bien avoir les modalités pour pouvoir organiser ces permanences, voire des réunions, dans ce lieu, comme tout groupe politique, comme tout élu politique à Melun.

Monsieur Vogel : Christopher, tu veux répondre?

Monsieur Domba : C'est exactement la même réponse que celle que je donnais à Monsieur Saint-Martin. Nous organisons nos permanences tout simplement, parce qu'il s'agit de la Majorité municipale. Si vous souhaitez vous mettre également sur le marché de Melun et recevoir des habitants, vous avez cette possibilité. Mais nous utilisons en effet les moyens de la Mairie. C'est juste de la Majorité municipale, tout simplement.

Monsieur Saint-Martin : Mais nous sommes élus au même titre que vous. C'est ça le problème. Nous sommes tous élus de Melun.

Monsieur Guion : Vous utilisez les moyens de la Mairie pour faire des permanences, parce que vous estimez que vous avez les manettes. Et pourquoi les élus de l'Opposition n'auraient pas des réponses à apporter aux citoyens de Melun qui voudraient rencontrer les élus de l'Opposition. Pourquoi ?

Monsieur Domba : Mais qu'est-ce qui vous empêche d'organiser des permanences ?

Monsieur Guion : On veut juste pouvoir bénéficier de créneaux horaires dans la Maison du Citoyen et de l'Europe, au même titre que vous.

Monsieur Domba : Non, les permanences ne sont pas à la Maison du Citoyen et de l'Europe, les permanences sont sur les marchés.

Monsieur Guion : Ce n'est pas ce qui est marqué dans la délibération, ni dans l'annexe.

Monsieur Domba : Oui, mais vous nous avez vu sur les marchés.

Monsieur Guion : Le marché, c'est une autre chose. Effectivement, vous utilisez aussi les moyens de la Mairie pour aller faire votre campagne sur les marchés, votre précampagne, ça c'est une deuxième chose. Par contre, sur la Maison du Citoyen et de l'Europe, c'est un lieu qui appartient à la Ville de Melun et qui ne doit pas être pris uniquement par la Majorité. Donc, on pourrait l'utiliser je vois. C'est juste une proposition et je pense que le Code Electoral nous permet de faire ça.

Monsieur Vogel : Exactement. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci, Christopher. Délibération 42. Oh là, Ah oui. Combien d'abstentions ? 4. Ok, là c'est clair. Délibération 42, Monique.

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de la Maison du Citoyen et de l'Europe ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution du projet ainsi approuvé.

FIXE pour le fonctionnement du lieu de convivialité prévu les tarifs des consommations tels que mentionnés dans la grille ci-annexée.

AUTORISE la mise en place de cette tarification à compter du 1^{er} juillet 2023.

42 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION MELISA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Cellerier : Il s'agit justement de la convention avec Melisa qu'on évoquait tout à l'heure. Donc, Melisa est une association qui porte une épicerie solidaire sur Melun. C'est une association, donc, qui est entièrement Melunaise, qui a été mise en place il y a à peu près maintenant quinze ans. C'est le principe d'une épicerie solidaire, c'est-à-dire que des produits sont rétrocédés à 10 % environ de leur prix, auprès des personnes qui s'engagent avec un contrat, à essayer de modifier leur situation. Il y a aussi, parallèlement, tout un côté éducatif, avec des ateliers. Et aussi les personnes sont guidées dans le choix de leurs produits. Sur l'année 2022, Melisa a accompagné 390 familles. Il y a eu la distribution d'à peu près une tonne de produits, alimentaires et non alimentaires. Et là, c'est vraiment le cas de figure où la

Ville verse une subvention, et également met à disposition un local. Ce local est mis à disposition depuis le début de cette association.

Monsieur Vogel : Merci Monique. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 43, Charles.

Mme Monique CELLERIER ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association MELISA, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

AUTORISE, pour l'exercice 2023, le versement d'une subvention à l'association « MELISA » d'un montant de 7 500 € ainsi que la mise à disposition d'un local sis 2 rue du Parc à Melun, valorisée à hauteur de 83 624,40 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 chapitre 65 article 6574.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prend pas part au vote :

- Mme Monique CELLERIER.

43 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'OCCUPATION, LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC COMME MODE DE GESTION ET AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE PASSATION D'UN CONTRAT DE CONCESSION

Monsieur Humblot : Merci Monique. Oui, la Ville est propriétaire d'une chambre funéraire qui est située à proximité du cimetière nord. Cette chambre funéraire n'est plus exploitée depuis 2018, à la fin de la délégation et on considère qu'il est de bonne gestion de remettre en usage cette chambre funéraire. Il y a un dossier qui a été passé en Commission Consultative des Services Publics Locaux pour proposer la solution de gestion entre la Délégation de Service Public, d'un côté, et la régie. La commission en question a retenu le principe de la DSP, qui présente beaucoup moins de risques que la régie et la régie étant en plus, ça nous obligeait à embaucher du personnel qu'il n'y a pas aujourd'hui dans les effectifs. La chambre funéraire est composée de douze cases, dont trois négatives, un labo, un salon de présentation, deux petits salons. Les locaux sont en bon état. Et donc il est proposé d'approuver le principe de la DSP et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation.

Monsieur Vogel: Merci, Charles. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 44, Monique.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe de la Délégation de Service Public comme mode de gestion de la chambre funéraire municipale.

AUTORISE Monsieur Le Maire à lancer la procédure de passation de la Concession de service selon les modalités définies aux articles R. 3122-1 et suivants du Code de la Commande Publique et à signer tout document relatif à cette procédure.

44 - TRANSFORMATION D'UN STUDIO F1 BIS EN ACCUEIL TEMPORAIRE AU SEIN DES RESIDENCES AUTONOMIE BLANCHE DE CASTILLE ET YVONNE DE GAULLE

Madame Cellierier : Il s'agit de transformer donc deux studios, un à la résidence Blanche de Castille et l'autre à la résidence Yvonne de Gaulle, en accueils temporaires. Ces accueils temporaires existent déjà depuis de nombreuses années et l'objectif c'est, bon, il y en a plusieurs : ils permettent déjà aux personnes d'intégrer progressivement, le lieu collectif, de voir si la résidence répond à leur demande. Ça permet aussi quelquefois aux personnes, quand leurs aidants sont en vacances, de venir dans un lieu sécurisé. Ça permet aussi d'accueillir les personnes quand elles sortent de l'hôpital. Il y a beaucoup, de plus en plus de raisons pour que nos seniors demandent à occuper ces accueils temporaires. D'où la nécessité d'en créer deux autres. Cette délibération avait déjà été, était déjà dans l'ordre du jour du Conseil Municipal précédent, mais comme elle n'avait pas été passée en commission, donc nous l'avons fait, et nous la représentons aujourd'hui.

Monsieur Vogel : Très bien, merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 45, Gilles.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

TRANSFORME un studio F1 BIS en accueil temporaire au sein des résidences autonomie Blanche de Castille et Yvonne de Gaulle.

PRECISE que le tarif journalier incluant le petit déjeuner et l'entretien de studio est fixé à 30,35 €, conformément à la décision n° 2022.55 portant modification de la tarification pour les prestations d'hébergement et de restauration au sein des résidences autonomie Yvonne De Gaulle et Blanche De Castille.

45 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES PAR ORANGE

Monsieur Ravaudet : Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Melun est propriétaire d'un local situé sur le domaine public, avenue Paul Emile Victor, permettant l'installation de deux armoires PMZ, équipement technique nécessaire à la société Orange pour son activité d'opérateur de communications téléphoniques. Dans ce contexte, une convention est établie définissant les conditions d'occupation à titre précaire de ce local pour une durée de dix ans. La Ville accepte qu'Orange réalise à ses frais exclusifs les travaux d'aménagement liés à son activité, les travaux de génie civil nécessaires à la création du réseau Orange qui sera enlisé, sous sa maîtrise d'ouvrage, sous sa maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Vogel : Ca, à cette heure-ci, c'est un lapsus révélateur.

Monsieur Ravaudet : Oui. Il fallait la faire, je l'ai faite.

Monsieur Vogel : On va en savoir plus dans quelques minutes.

Monsieur Ravaudet : Les travaux liés à l'établissement et à l'entretien du réseau devront répondre conformément au règlement de voirie de la Ville et aux dispositions du Code de la Voirie routière. Le montant de la redevance d'occupation est de 275 euros, due au premier janvier de chaque année, elle est révisable selon les conditions stipulées au contrat. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'autorisation d'occupation du domaine public ci-annexée, à conclure entre la Ville de Melun et la société Orange, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rattachant. C'est dans la maîtrise.

Monsieur Vogel : Merci, Gilles. On passe au vote. Non, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui. On parle de PMZ, notamment de boîtiers répartiteurs qui sont de Orange, parce qu'Orange est titulaire de la convention AMI et opérateur d'infrastructures réseaux en fibre, sur l'agglomération d'ailleurs et ça recoupe un petit peu la question orale que j'avais.

Monsieur Vogel : Oui, on répondra tout à l'heure à la question. Tout à l'heure. Non, non, mais on y répondra.

Monsieur Guion : Oui. Parce que c'est vraiment lié.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Guion : Parce qu'il manque à mon avis dans cette convention un point, un article sécurisation. Mieux sécuriser ces PMZ de façon à ce qu'ils ne soient pas ouverts par les sous-traitants.

Monsieur Vogel : Je répondrai à ça dans ma réponse à votre question. Très bien, merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 46. On est à quoi là ? Délibération 46, Gilles.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'autorisation d'occupation du domaine public ci-annexée, à conclure entre la Ville de Melun et Orange.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rattachant.

46 - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS - GRDF

Monsieur Ravaudet : C'est toujours moi. Suite à l'avenant numéro deux de la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine concernant la cession d'une parcelle pour la construction de 19 logements par l'association foncière logement, promoteur Aquipierre, il est nécessaire d'étendre le réseau GRDF existant. Pour ce faire, une servitude de passage portant sur la parcelle cadastrée AD 151 est consentie à la société GRDF par la société Aquipierre et la Commune de Melun. Les modalités et les conditions de cette servitude sont annexées à la présente de convention. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention ci-annexée, entre la Ville de Melun, la société Aquipierre et GRDF, relative à la constitution d'une servitude de passage de canalisation, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rattachant, y compris actes notariés permettant la publicité foncière de ladite servitude.

Monsieur Vogel: Merci, Gilles. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 47, Pascale.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention ci-annexée entre la Commune de Melun, AQUIPIERRE et GRDF, relative à la constitution d'une servitude de passage de canalisations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rattachant y compris tout acte notarié permettant la publicité foncière de ladite servitude.

47 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION DE SOINS ET DE SERVICES A DOMICILE DE LA REGION DE MELUN (A.S.S.A.D.R.M.) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Gomes : Merci, Monsieur le Maire. La délibération 47 porte sur la convention d'objectifs avec l'ASSADRM et la subvention accordée à cette association. Pour parfaire votre information, je vais rapidement compléter et amender la note de présentation qui comporte quelques erreurs et approximations. L'Association de Soins et Services à Domicile de la Région Melunaise est régie par la loi de 1901 et elle aura 50 ans l'an prochain. C'est la plus importante association de soins et services à domicile du département. Elle comporte trois services, un SAAD, un SAMSAH et un GEM. La partie SAD, c'est-à-dire le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile a pour vocation de permettre le maintien à domicile de personnes fragilisées par la maladie, l'âge ou la situation de handicap. 230 Melunais, Melunaises bénéficient des accompagnements de l'ASSADRM, principalement par les intervenantes à domicile, et ce, pour de l'aide-ménagère, de l'aide aux repas, aux courses, au coucher, au lever et de l'aide à la toilette, mais aussi pour des déplacements vers des rendez-vous médicaux, du petit bricolage, du jardinage. Il est à noter que 156 bénéficiaires sont en GIR 3 et 4. L'APA, la PCH et l'aide sociale représentent 78 % de l'activité du service. Il s'agit donc d'un acteur social essentiel dans notre territoire. Le SAAD compte 94 intervenants et 12 personnels administratifs. L'ASSADRM, c'est aussi un SAMSAH, un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés psychiques. 23 habitants de Melun sont accompagnés par ce service, soit 38 % de son activité, et ce, sur plusieurs années, voire plus de dix ans. Le GEM, le Groupe d'Entraide Mutuelle, est un lieu d'accueil, de rencontre, d'activités pour personnes en situation d'isolement. 42 adhérents, 14 sont Melunais. Il vous est demandé d'approuver la convention d'objectifs à conclure entre l'ASSADRM et la

Ville de Melun, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et d'autoriser le versement d'une subvention de 70 000 euros à cette association de soins et services à domicile.

Monsieur Vogel: Merci, Pascale. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 48, Odile.

Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, Mme Pascale GOMES ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association A.S.S.A.D.R.M., ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

AUTORISE, pour l'exercice 2023, le versement d'une subvention d'un montant de 70 000 euros à l'association A.S.S.A.D.R.M.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 chapitre 65 article 6574.

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prennent pas part au vote :

- Mme Monique CELLERIER ;
- Mme Catherine STENTELAIRE ;
- Mme Pascale GOMES.

48 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION J.S. FESTIVAL - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Razé : Merci, Monsieur le Maire. L'association JS Festival est une association loi 1901 qui organise, chaque année, le festival des Affolantes. Cette année, c'est la sixième édition, et le festival démarrera dès le mercredi 20 septembre jusqu'au dimanche 24 septembre. Le programme a été divulgué vendredi 02 juin lors d'une grande fête, et il sera très prochainement sur leur site, sur le site des Affolantes. Pour donner suite au vote de la subvention de 47 500 euros et la mise à disposition d'une salle de l'Espace Saint-Jean, valorisée à hauteur de 334 euros, votés le 6 avril lors du dernier Conseil Municipal, je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir signer la convention et les documents s'y rapportant et autoriser le versement de cette subvention.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin. Et après, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Martin : C'est bon ? Madame Razé, votre convention avec JS Festival, elle est quasi un copié-collé de celle qui était en vigueur auparavant. Les seuls éléments qui varient, c'est le montant de la subvention qui augmente substantiellement et la durée qui est maintenant d'une année. Je ne vais pas me répéter sur la façon dont les Affolantes sont pilotées, sur la qualité programmatique et les résultats obtenus, etc. Cependant, j'ai quand même étudié la convention

et du coup, j'ai passé un bon moment, je vous remercie, presque de franche rigolade, notamment lorsque vous écrivez, je cite : "cette association a pour objet d'intervenir dans toutes les activités liées à la création, la production, l'organisation, la gestion, le développement et la promotion de tous les spectacles, événements culturels et artistiques, notamment musicaux, tant en France qu'à l'étranger". Ils peuvent compter sur moi. Je me précipiterais vers un événement organisé par JS Festival à Shangai, Rio, ou Toronto. Mais je crains que ce n'est pas demain la veille que je gagne des miles avec ça. Quant aux événements organisés en France, à part les Affolantes, j'aimerais bien que vous m'en citiez d'autres et pourtant, JS Festival existe depuis six ans. Et puis, vous réussissez l'exploit de rédiger une convention d'objectifs sans aucun objectif, justement. Ça, c'est vraiment une performance. Pourtant, on a quand même l'expérience de plusieurs éditions. On pourrait affiner les objectifs, surtout lorsque la Ville octroie 47 000 euros d'argent public, met à disposition des locaux, fournit des fluides, je crois - mais ça, vous ne le mettez pas -, fournit du matériel également - mais ça, vous ne le mettez pas non plus -, monopolise des agents, notamment des policiers municipaux, ça n'est pas mentionné non plus. Aujourd'hui, vous continuez à financer très largement l'amateurisme d'une association qui n'a même pas de site internet référencé en tant que tel, c'est dire, sans aucune contrepartie d'objectifs clairement définis, ce qui fait d'une hypothétique évaluation contradictoire post festival, entre JS Festival et la Ville, une réelle mascarade. On va certainement encore avoir une programmation qui, à l'extrême limite, seul peut nous envier le hameau du Petit Jard. La dernière fois, Madame Razé, vous évoquiez en tête d'affiche pour le dimanche le groupe Les Soviets Suprêmes. Même vous, vous n'aviez pas l'air de bien savoir de qui il s'agissait, pour une tête d'affiche, c'est quand même embêtant, vous l'admettez. A titre de comparaison, en restant sur la Seine-et-Marne cette année, au festival des deux rivières dans la région de Ferté-Sous-Jouarre, dans la région de Coulommiers, au cœur d'un bassin de 90 000 habitants, donc bien moins qu'ici en fait, on a Véronique Sanson, une icône de la chanson française, Keziah Jones, star internationale, et Bertignac qui est un des meilleurs guitaristes français. On pourrait multiplier les exemples de cet ordre, sans même évoquer la programmation du Festival Django à Fontainebleau, parce que là je pense qu'à la sortie du Conseil, il faudrait distribuer les boîtes de prozac. Pour conclure, Madame Razé, j'ai deux questions précises. Premièrement : est-ce qu'on n'est pas en plein conflit interne entre quelqu'un qui organise un festival et qui par ailleurs est gérant de débit de boissons, quand on connaît quand même le lien mécanique entre les deux activités ? Et deuxièmement, puisqu'a priori vous connaissez bien le dossier, pour qu'on puisse quand même savoir pourquoi on vote une convention d'objectifs sans objectifs mais avec 47 000 euros de subvention publique, quels sont les éléments du dernier compte-rendu financier de JS Festival qui vous permettent de justifier le versement d'une telle somme ? Merci.

Monsieur Vogel : Odile.

Madame Razé : On a déjà eu cette conversation lors du dernier Conseil Municipal. Pourquoi 47 500 euros ? Parce qu'effectivement on leur avait demandé d'aller voir les quartiers, ce qu'ils ont fait. On leur avait demandé de proposer les spectacles à davantage d'écoliers, ce qu'ils ont fait. On leur avait demandé d'organiser un événement festif le dimanche, le dernier jour pour clôturer ce festival, ce qu'ils ont fait. En tout cas, à notre demande, ils ont répondu. Par contre, je n'ai pas vu, effectivement, qu'ils avaient proposé d'aller faire des choses à l'étranger, ils parlent plutôt de musiques du monde. Et c'est vrai qu'encore une fois, c'est un festival qui allie des artistes locaux, et puis des artistes moins locaux, plus connus, pas toujours connus de moi, je suis désolée. La fois dernière, j'avais montré que j'étais un peu méconnaissante de ce groupe, mais depuis, j'ai révisé. Si, si, ils sont connus et plutôt appréciés. Que vous dire de

plus que ce qu'on a déjà dit la fois dernière ? Et puis, et puis, justement, on attend que ce festival revoie le jour, comme chaque année.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin, cette discussion est un peu désorganisée, parce que vous comparez des choses qui ne sont absolument pas comparables. Nous, c'est un festival populaire, gratuit, qui s'adresse à toute la population de Melun. Véronique Sanson, je crois que c'est 40 euros. Véronique Sanson, c'est 40 euros, ce n'est pas la même chose. Vous comparez des choses qui n'ont rien à voir. Django Reinhardt, c'est 69 euros. On n'est pas du tout... Ce n'est pas ce qu'on veut faire. Quand vous serez au pouvoir, vous ferez des trucs à 120 euros, 140 euros, 160 euros, vous ferez ce que vous voudrez, mais c'est votre choix. Mais nous, notre choix, ce n'est pas le vôtre. Oui. Donc ça ne sert à rien de comparer des choses qui ne sont pas comparables. Et nous, on ne veut pas faire ce que vous voulez faire. Voilà. Oui.

Monsieur Martin : Alors effectivement, vous, vous prenez des options qui font qu'on se retrouve avec les Soviets Suprêmes. Très bien. D'autres font des options qui fait qu'ils se retrouvent avec Keziah Jones et Véronique Sanson. Et je pense que ce qui serait bien, c'est de faire un mixte des deux entre une partie gratuite et une partie payante. Mais ça, je le dis depuis longtemps, vous faites le choix inverse.

Monsieur Vogel : Mais c'est notre choix. C'est notre politique.

Monsieur Martin : Après, ce que je voulais dire. Si je regarde le compte-rendu financier de l'édition 2022, qu'on m'a fourni à 13h30, je vois des rémunérations intermédiaires honoraires prévu, 4 000, réalisé, 0 ; prestations de service prévu, 9 000, réalisé, 0 ; vente de marchandises prévu, 80 000, ça à mon avis, c'est une coquille, pourtant ça ne doit pas être bien compliqué quand même de mettre trois chiffres dans des cases, réalisé, 8 328. Et tout est comme ça. C'est-à-dire que les quelques chiffres qui sont présentés entre le réalisé et le prévu, il y a des différences majeures. Ça, c'était la dernière édition. Moi, je ne sais pas comment vous faites quand même pour, quand même, viabiliser le fait qu'on fournisse 47 000 euros par rapport à des chiffres comme ça qu'on a sur le passé, qui démontrent une fluctuation qui est énorme, entre le prévu et le réalisé.

Monsieur Vogel : Odile, vas-y. Le prévu et le réalisé.

Madame Razé : Entre prévu et réalisé, oui, effectivement, ce sont les chiffres qu'on nous a transmis. Les 93 000 euros, ça correspond à la valorisation du temps des bénévoles, passé sur l'organisation en amont, les jours mêmes, et puis en aval. Sinon, effectivement, les chiffres vraiment, c'est ceux qu'on a et c'est passé. Nous, on est en train de voter sur, en train de voter un...

Monsieur Martin : Inaudible.

Madame Razé : Une prévision. Et une prévision, c'est effectivement des chiffres qu'on prévoit de dépenser. Puis il se trouve que la réalité a été autre. Mais il n'empêche que le budget, le tableau de synthèse qu'on nous a présenté, est équilibré. On voit bien qu'effectivement ils ont utilisé la prestation, enfin la subvention qu'ils nous ont demandé. D'ailleurs elle était prévue à 40 000 euros et de la même manière, elle a été divisée en deux. Donc, en tout cas, ce sont les chiffres qu'on nous a présentés, si vous voulez plus d'informations... on leur demandera.

Monsieur Vogel : On regardera les chiffres pour voir les différences. Mais, Monsieur Martin, le festival existe, il attire plein de Melunais. C'est ce qu'on veut faire. On ne veut pas faire votre Django Reinhardt et votre machin, ce n'est pas notre choix. Et on veut animer la ville. Et ça se passe. Ce n'est pas un festival bidon, il a lieu, on voit que ça existe. Il ne faut pas faire croire que c'est un truc comme ça. Peut-être que ça ne vous plaît pas. Ce n'est pas votre conception. Vous avez le droit d'avoir une conception différente, mais ça, c'est la nôtre, et on n'en changera pas. Madame Durand.

Monsieur Vogel : Allez-y. Allez-y, et puis oui, c'est vrai, mais Monsieur Saint-Martin, il est très galant.

Madame Durand : Merci Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Vogel : C'est un saint, Martin.

Madame Durand : Il ne faut peut-être pas exagérer non plus, mais je vais compléter les propos de Monsieur Martin.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Durand : Monsieur le Maire, il faut quand même que vous preniez en considération le fait qu'on est là aussi pour vous alerter.

Monsieur Vogel : Oui, c'est pour ça que j'ai dit qu'on allait vérifier les chiffres.

Madame Durand : Mais, sauf que vous allez vérifier les chiffres. Votre réponse aujourd'hui, c'est de dire quoi ? "Bah, on ne sait pas, c'est les chiffres qu'on nous a donnés". Et pourtant, on augmente la subvention de 20 000 euros, on passe à plus de 40 000 euros de subvention, ce qui est quand même énorme. Le fait qu'il y ait du monde. Certes. Encore une fois, ce n'était pas l'objectif des Affolantes au départ, puisque l'objectif des Affolantes au départ, Monsieur le Maire, je vous le rappelle, c'était quand même de créer un festival pour faire tourner les commerces melunais sur la place Saint-Jean, en centre. Madame Razé, ne dites pas non, parce que franchement, on l'a mis en place avec Monsieur Moyon. Donc, arrêtez de dire non. Ensuite, vous vous êtes octroyés les Affolantes d'une certaine façon avec une association. Ok, ok. Ceci étant, on réduit quand même la place parce qu'on est sur la place Saint-Étienne, on n'est plus sur la place Saint-Jean. A un moment, on était sur la piscine, il n'y avait pas grand monde, enfin bref, passons. Place Praslin, oui, pardon. Par contre, comprenez que la difficulté qu'on a aujourd'hui, c'est d'accepter une subvention, parce que c'est ça le sujet, quand même, c'est la subvention et le contrat d'objectifs, c'est d'accepter une subvention à plus de 40 000 euros sur une association qui n'est pas capable aujourd'hui de vous donner les chiffres afin de créer un budget. Et ce n'est pas Monsieur Mebarek qui va dire le contraire en disant que le budget réalisé et le budget prévisionnel, sont censés être quand même équilibrés et à peu près égaux.

Madame Razé : Si je peux me permettre, le budget, il est équilibré. Maintenant, effectivement, c'est un tableau qui reprend des chiffres d'une comptabilité qu'ils ont tenue. Donc, forcément que si on veut des détails de ce que sont les chiffres, on va leur demander. Ce n'est pas un compte de résultats, c'est un document administratif qui est le même pour tous. Voilà, mais n'empêche qu'il est équilibré. Et, encore une fois, si la subvention est supérieure, c'est qu'ils

auront répondu à nos attentes, qui étaient aussi largement supérieures.

Monsieur Vogel : C'est ce que tu as parfaitement justifié. On va vérifier, Monsieur Martin, quand même, je me demande s'il n'y a pas une erreur de frappe dans le document. On va vérifier ce que vous avez dit, entre ce qui était prévu et ce qui est réalisé. On passe... Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, quelques remarques sur la convention d'objectifs, surtout sur le montant de la subvention. C'est de mieux en mieux ce festival. Le programme est un peu plus inspiré d'année en année, plus cohérent aussi, inclut les scolaires, et ça, c'était une très bonne chose. Le programme, il se trouve peu à peu, après des débuts qui étaient assez poussifs et hésitants. Sur le plan de l'offre donc pourquoi pas ? Je pense que ça a du sens, mais à quel prix ? À quel prix ? On le redit : c'est une politique qui consiste à externaliser un festival d'envergure pour la Ville, qui a vocation à assurer l'attractivité culturelle, mais par une association qui, donc, externalise l'action culturelle de la Ville. Moi, ça me semble encore problématique. On sait déjà quelle sera la réponse. La Majorité compose avec des budgets contraints et s'appuie sur une organisation de type frugale, tout en conservant de l'extérieur la main sur les opérations. Mais ce n'est pas pour avantager les artistes, notamment, ces derniers qui sont payés chichement, quand ils le sont, au chapeau. Et il faudrait vraiment voir comment ça fonctionne bien, si c'est avantageux pour eux. Et tout ça, c'est à la bonne volonté des spectateurs qui doivent choisir entre aider les artistes en quête ou s'acheter une pinte de bière ou un diabolo fraise. C'est évidemment une bonne opération pour les organisateurs, mais pas forcément pour les artistes, qu'il faut rémunérer à la juste valeur de leur prestation. L'autre point aussi sur le modèle économique : c'est l'essentiel de la main-d'œuvre, ça a été dit, qui fait fonctionner le festival, ce sont des bénévoles. Et ça, je l'ai déjà dit plusieurs fois, mais moi, ça me pose question quand même. Philippe Martin l'a dit, il y a 5 464 heures de bénévolat, soit 93 404 euros pour 2022, je crois, qui donc ont été intégrées dans le calcul. C'est une franche économie. Évidemment, du point de vue de la gestion, c'est parfaitement rationnel d'utiliser cette main-d'œuvre corvéable à l'envie mais quand même, ça pose question. C'est une utilisation massive, systémique du bénévolat, de ce travail gratuit qu'on observe, pas seulement dans ces milieux culturels, sous couvert de don de soi pour les autres, d'altruisme, de contribution désintéressée, faire vivre son quartier, etc., mais qui révèle aussi une forme instrumentalisée d'exploitation dont nombre de sociologues du travail et des milieux associatifs ont montré les effets délétères sur ces carrières-là et sur la façon dont, à terme, ça érode des façons de faire société. En cela, je trouve, il y a de quoi s'affoler. C'est pourquoi, tout compte fait, malgré les progrès du programme, nous nous abstiendrons pour notre part.

Monsieur Vogel : D'accord mais je voudrais juste répondre sur les bénévoles. A moins que... vas-y Odile.

Madame Razé : Je vais répondre par rapport aux bénévoles et au côté associatif de la structure. Moi, j'ai rencontré des bénévoles, je n'ai pas l'impression qu'ils ont été exploités. JS, c'est vraiment une association. Et le fait de travailler avec des bénévoles, c'est vraiment de co-construire ce festival. Et je vous assure qu'ils viennent, ils sont ravis, ils ne sont pas exploités. Après, le fait qu'on valorise le montant du temps des bénévoles, c'est aussi pour donner le coût réel qu'aurait un festival de cette envergure, qui est l'envergure qu'on veut lui donner, c'est pour effectivement valoriser, c'est du temps que si on le payait, il vaudrait tant. Mais je vous assure que les bénévoles ne sont pas exploités, sont même ravis de co-construire et de travailler au sein de ce festival.

Monsieur Vogel : Oui. Monsieur Saint-Martin, là aussi une différence de conception : c'est une fête populaire, c'est normal qu'il y ait des bénévoles. C'est la définition humaine de la fête populaire. Ce n'est pas une organisation. On veut que ce soit les personnes qui prennent en main leur fête. D'où le bénévolat. Ce n'est pas un système d'exploitation de l'homme par l'homme. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci, Odile. Délibération 49, Baytir.

Adopté par 4 voix contre, 33 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association J.S. FESTIVAL, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

AUTORISE, pour l'exercice 2023, le versement d'une subvention à l'association J.S. FESTIVAL d'un montant de 47 500 € ainsi que la mise à disposition d'une salle à l'Espace Saint-Jean, valorisée à hauteur de 334 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 chapitre 65 article 6574.

49 - OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES D'IMMEUBLE - NEUVIEME COMMISSION

Monsieur Thiaw : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de deux demandes de... Il s'agit de deux demandes de subvention dans le cadre de l'opération ravalement de façades. La première est portée par la SCI 22 rue Saint-Étienne pour l'immeuble 4 rue du Franc Murier, et la seconde est portée par Monsieur Luc de Ronsard pour l'immeuble 15 boulevard Victor Hugo. Il est demandé au Conseil d'accorder 6 000 euros à ces deux candidats, sachant que les deux subventions sont majorées de 20 %, par rapport à leur caractère exceptionnel. Voici, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Merci, Baytir. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 50, Emmanuel.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 €, et majorée de 20 %, soit 6 000 € à la SCI 22 rue Saint-Etienne représentée par Monsieur Serge DELUC pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 04 rue du Franc Mûrier – 22 rue Saint-Etienne.

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 €, et majorée de 20 %, soit 6 000 € à Monsieur Luc DRONSART pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 15 boulevard Victor Hugo.

PRECISE que la présente subvention est accordée à la SCI 22 rue Saint-Etienne représentée par Monsieur Serge DELUC sous réserve de la dépose et repose des câbles électriques en

façade dans un état ne dévaluant pas les travaux de ravalement et de la mise en place de platelage sur l'emprise de l'échafaudage afin que les travaux de ravalement ne détériorent pas le revêtement de la rue du Franc Mûrier qui a été requalifiée récemment par la Ville de Melun.

PRECISE que la présente subvention est accordée à Monsieur Luc DRONSART sous réserve de la dépose et repose des câbles électriques en façade dans un état ne dévaluant pas les travaux de ravalement.

PRECISE que les travaux de ravalement doivent être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la présente délibération aux bénéficiaires, conformément au cahier des charges.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville de Melun.

PRECISE que les dépenses en résultant ont été inscrites au budget 2023.

50 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION A.F.C. LES PETITS BERGERS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Adjouadi : Merci, Monsieur le Maire. Donc il s'agit ici d'une convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'AFC Les petits bergers. Donc c'est une convention qu'on renouvelle chaque année. L'AFC, je le rappelle, c'est une association loi 1901 à but non-lucratif dont a fêté les 40 ans cette année. Une de ses missions c'est la gestion d'une crèche associative de 20 berceaux accueillant des enfants de 0 à 5 ans. Donc je l'ai dit, c'est un partenaire de longue date la ville et donc on met à sa disposition des locaux à titre gratuit et on octroie une subvention qui est révisée chaque année au regard de l'activité de l'association et du service rendu à la population melunaise. Donc en tant qu'association, l'AFC est soumise au respect de la loi du 24 août 2021 qui conforte le respect des principes de la République et à son décret d'application du 31 décembre 2021 qui précise que les associations et fondations bénéficiant de subvention publique ou d'un agrément de l'Etat doivent s'engager à respecter le contrat d'engagement républicain. Donc pour l'année 2023, la convention d'objectifs définit une subvention d'un montant de 61 750 € ainsi que la mise à disposition d'un local Place de la Motte aux Cailles valorisée à hauteur de 46 236,28 €. Cette somme est inscrite au budget de la Ville. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les termes de la présente convention, à autoriser Monsieur le Maire à la signer, à autoriser le versement de la subvention ainsi que la mise à disposition du local. Donc je tiens à préciser qu'en tant que représentant de la Ville au sein du conseil d'administration, je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur Vogel : Merci, on peut passer au vote ? Opposition ? C'est une question ou une opposition ? Oui ? Micro, il faut qu'on entende le petit mot.

Monsieur Tortillon : Les Petits Bergers, c'est une association dont les valeurs ne correspondent pas aux miennes, c'est-à-dire on sait que leurs discours sont contre l'IVG notamment donc je m'opposerai toujours aux subventions qui vont à sa destination.

Monsieur Vogel : D'accord, ok, on prend acte de votre déclaration. On passe au vote, Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci. Merci, Emmanuel.

M. Emmanuel ADJOUADI ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association A.F.C. Les Petits Bergers, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

AUTORISE, pour l'exercice 2023, le versement d'une subvention à l'association A.F.C. Les Petits Bergers d'un montant de 61 750 € ainsi que la mise à disposition d'un local sis Place de la Motte aux Cailles, valorisée à hauteur de 46 236,28 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 chapitre 65 article 6574.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prend pas part au vote :

- M. Emmanuel ADJOUADI.

51 - DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ELUS

Monsieur Vogel : Alors on passe à la délibération 51, c'est le référent, la nomination d'un référent déontologue. Vous savez que c'est l'article 218 de la loi 3DS qui modifie la charte de l'élu local et qui impose à toutes les collectivités locales de nommer, quelle que soit leur taille, un référent déontologue. Donc nous vous proposons la désignation, comme à l'agglomération de Madame Martin-Bidou, qui est maître de conférence à Paris II et spécialisée en droit public voilà. Ça vous va ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DESIGNE Madame Pascale MARTIN-BIDOU, Maître de conférences en Droit Public, Co-directeur du Master Droit et Stratégies de la Sécurité à l'Université Paris-Panthéon-Assas, référent déontologue des élus.

DIT que la durée d'exercice des fonctions de référent prend effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération jusqu'au prochain renouvellement des conseillers municipaux et intercommunaux.

DIT que tout élu municipal peut saisir directement le référent déontologue par mail : pascal.martin-bidou@camvs.com. Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, le mail devra être chiffré par l'émetteur (dans la messagerie : rubrique options/chiffrer).

DIT que le référent déontologue examinera le dossier dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la saisine, qu'il pourra demander des compléments d'information, le cas échéant, afin d'obtenir les éléments nécessaires pour instruire le dossier, cette demande de compléments suspendant le délai d'instruction, et qu'il pourra également rencontrer l'élu

municipal en visioconférence ou présentiel.

DIT que les avis sont rendus par écrit et transmis par mail, de manière confidentielle, qu'ils peuvent faire l'objet d'un échange téléphonique ou en visioconférence entre l' élu municipal et le référent.

FIXE le montant de l'indemnité à 80 euros par dossier.

DIT que la Commune prend en charge le remboursement des frais de transport et d'hébergement dans la limite de 100 euros en cas de déplacement du référent déontologue sur présentation des justificatifs, ainsi que les éventuelles formations dans le cadre de l'exercice de sa mission validées par la Commune.

MET à disposition du référent déontologue, à sa demande et en cas de besoin, les moyens matériels pour réaliser sa mission (salle de réunion, bureau, ordinateur, accès wifi...).

52 - ADHÉSION AU SERVICE INTÉRIM TERRITORIAL DU CDG 77

Monsieur Vogel : Ensuite la délibération 52 c'est le service intérim territorial. Donc la loi ouvre la possibilité aux collectivités territoriales d'avoir recours aux services des entreprises de travail temporaires si les centres de gestion ne sont pas en mesure d'assurer cette mission. Le centre de gestion 77 a décidé de créer un service d'intérim pour pallier les difficultés de recrutement des collectivités et en fait, pour assurer une continuité de service public. Pour pouvoir en cas de besoin, bénéficier de service intérim du centre de gestion, le conseil municipal doit approuver les termes d'une convention-cadre, qui est une convention de mise à disposition du personnel. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention-cadre de mise à disposition de personnel, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

PRECISE que la présente convention, renouvelable par reconduction expresse, prendra effet à compter de sa signature par les deux parties et ce, jusqu'au 31 décembre 2025.

DIT que les dépenses nécessaires, liées aux mises à dispositions de personnel par le service intérim territorial du centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, seront inscrites au budget.

53 - AVENANT À LA CONVENTION DE PRESTATION DE RESTAURATION CONCLUE AVEC L'EOGN

Monsieur Vogel : Délibération 53, c'est une convention de restauration avec l'EOGN. Il s'agit d'approuver la convention de prestation de service de restauration entre la Ville de Melun et

l'EON pour les agents de la ville. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de l'avenant ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

QUESTIONS ORALES

Monsieur Vogel : On a encore toute une série de question orales. Alors je commence. Alors Monsieur Saint-Martin, au précédent conseil, vous l'avez d'ailleurs exposée au début de celui-ci, vous avez posé une question orale. Alors nous n'avons pas encore le retour des services de l'Etat et on en besoin pour vous répondre. Mais en tout cas on a alerté les services et on leur a posé la question. Ensuite, Monsieur Philippe Martin, vous posez, je la pose, c'est deux phrases. Où en est-on dans le recrutement d'un directeur des affaires culturelles ? Un cabinet de recrutement avait été mandaté pour cela. A ce jour, quelles sont les conclusions de cette prestation ? Donc la réponse est la suivante : un premier cabinet de recrutement avait été mandaté pour le recrutement d'une DAC, une directrice des affaires culturelles. Cette dernière a finalement fait le choix d'une structure privée. Nous avons mandaté un second cabinet : des candidatures intéressantes ont été retenues et les entretiens auront lieu dans les jours qui viennent. Ensuite, où j'en suis moi ? Monsieur Mickaël Guion, vous voulez peut-être poser la question que vous aviez commencé à poser tout à l'heure au moment de la délibération ? Je l'ai là sinon si vous voulez. Oui, allez-y.

Monsieur Guion : C'est juste que je réveille l'ordinateur qui n'a plus de batterie à force.

Monsieur Vogel : Je peux la poser, je l'ai...

Monsieur Guion : Non c'est bon il en train...

Monsieur Guion : Oui, progressivement, depuis le premier juin 2023, les habitants et professionnels de la rue des Granges sont victimes d'une coupure nette de leur connexion internet fibre appelée FTTH. Au minimum, 25 logements et trois entreprises sont sévèrement impactés, sans communication ni délai de rétablissement annoncé par l'opérateur de réseau fibre. L'opérateur d'infrastructure de la zone AMII Melunaise étant Orange, pourriez-vous intervenir afin qu'il l'informe mieux les utilisateurs melunais voire qu'il accélère la réparation de l'armoire ? Plus largement que prévoyez-vous pour éviter ces désagréments ? Pour rappel, la ville de Meaux et Orange ont conclu un partenariat en Février 2021 afin de mieux sécuriser les accès aux armoires de fibre.

Monsieur Vogel : D'accord. Nous avons sollicité l'opérateur pour permettre de rétablir tout ça dans les plus brefs délais. Donc l'opérateur a fait une enquête pour essayer de connaître l'origine précise de la panne et donc c'est effectivement une dégradation de l'armoire donc un acte de malveillance, qui est à l'origine du dysfonctionnement. L'opérateur a pris des dispositions pour renforcer les contrôles et, pour ce qui est des actes de dégradation, on a demandé à l'opérateur de renforcer à ses frais, la sécurisation des armoires, comme vous

venez de demander. Ensuite, il y a la longue question que madame Céline Gillier a posé tout à l'heure donc là c'est Aude Rouffet qui va lui répondre. Aude.

Madame Rouffet : Merci, Monsieur le Maire. Donc je reviens du coup sur ce que Madame Gillier a annoncé tout à l'heure concernant la fin des ACM, des accueils collectifs de mineurs, dans les structures des centres sociaux. Effectivement, elles n'auront plus lieu pendant l'été et nous le déplorons autant que vous. Pour un rappel, le centre social ne rentre pas dans les dispositifs CEJ dont on parlait tout à l'heure pour les ALSH, les contrats enfance-jeunesse ne correspondent pas, à Melun en tout cas, sur les structures centres sociaux. Les centres sociaux, la CAF ne finance les centres sociaux que pour les actions « famille », donc les loisirs en famille et la parentalité, le CLAS, et le projet social global, qui est sur quatre ans. On a récemment renouvelé le projet social de deux de nos centres donc, ça se fait deux ans l'un, deux ans, l'autre. Donc pourquoi est-ce que les ACM n'apparaissent pas dans les conventions d'objectifs avec la CAF ? Parce que ça ne fait pas partie des missions d'un centre social. On avait à Melun, depuis quasiment toujours, ces actions destinées aux enfants directement, les enfants étaient sous la responsabilité de la structure. Mais en fait on ne peut plus le faire à cause de ces règlementations ACM. Le centre social a pour mission, je le répète, les familles, le public fragilisé, la parentalité, l'accès au droit et finalement, il n'existe que très peu de centres sociaux qui organisent les ACM. Alors le maintien de ces ACM a été présenté en bureau municipal, suite à un rappel à l'ordre du SDJES, parce qu'on avait ces activités qui n'étaient pas, du coup, encadrées correctement. Donc, la Ville a choisi de passer en mode ACM, si je peux me permettre le terme, de manière à ce qu'on puisse continuer ces actions à destination des enfants uniquement. Encore une fois, le reste des actions continue sans aucun souci. En janvier 2022, on s'est mis aux normes ACM, le SDJES a validé l'accueil dans les locaux tels que sont. Sauf que là, après plus d'un an d'exercice, les retours terrain des équipes montrent que le cadre est difficilement compatible avec le fonctionnement du centre social. Cette décision n'a pas été prise par bonheur, on le regrette de devoir fermer ces activités, accueils collectifs de mineurs. Mais dans la pratique, finalement, on n'arrive pas à répondre à ces réglementations parce que les locaux ne sont pas pensés pour les ACM. On ne peut pas faire les aménagements qui nous étaient préconisés parce qu'il y a du croisement des publics, donc les familles, quand on va dans un centre social, il peut y avoir des activités, à l'époque pour les enfants, il y avait des permanences sociales, il y a des activités familles, etc. Il y a des brassages de publics qui ne sont pas possibles dans le cadre d'un ACM, et puis, ça crée aussi une difficulté de recrutement. Donc, le service des centres sociaux a évidemment adapté les activités sur l'été pour permettre aux enfants, avec leurs parents, de profiter de l'été sur notre ville. Comme vous le disiez dans votre note, effectivement, il y a une activité hors les murs par semaine, par structure. Donc, le lundi, c'est Montaigne, mercredi, c'est Mézeraux, jeudi c'est Schuman, vendredi c'est à l'Almont. Mais ce n'est pas que ça qu'on fait dans les centres sociaux. Il y a une à deux sorties par semaine par structure. Certaines ont été doublées parce qu'il y avait énormément de demandes donc on a essayé de répondre au maximum. Ce sont des sorties familles. Il y a deux sorties à la mer par structure : Ouissthem, le Touquet, Cabourg, Honfleur, Deauville, ça dépend des jours que vous choisirez. Et puis, il y a une activité, de toute façon, au moins une activité par jour par structure. Ça va être des activités autour de la découverte du patrimoine historique ou naturelle de la région, ça va être des sorties sur Paris, ça va être des activités familles, des jeux de société, des randonnées. Vous imaginez ce que ça peut représenter. A côté de ça, il y a d'autres offres sur la Ville, les stages sportifs, comme vous le disiez, effectivement, ils sont déjà pleins. Il y a les vacances apprenantes, donc ça c'est un dispositif que nous ne portons pas ville, à part la mise à disposition des locaux, c'est déjà pas mal, sur les QPV. Par exemple, en avril, on a eu 724

enfants inscrits, sur toutes les écoles, qui sont mises à disposition pour les vacances apprenantes. Cet été, il va y avoir deux semaines : c'est la première semaine de juillet et la dernière semaine d'août. Les détails de ces vacances, on ne les a pas encore. L'IEN va nous les fournir au fur et à mesure, prochainement, on l'espère, mais c'est toujours un petit peu difficile d'avoir ces données bien en amont. Il va y avoir des activités sur la place Pralin, il y a des structures municipales ouvertes, dont plusieurs sont gratuites. Et les usagers des centres sociaux, finalement, ils les connaissent, la Boussole, la Médiathèque, le Musée, le terrain de sport, la piscine, l'Astromobile. Donc, voilà, il y a quand même une dynamique qui est créée sur les quartiers, de manière à ce que ces enfants ne soient pas oubliés. Et je ne dis pas ça pour noyer le poisson. Je vous dis juste qu'il y a des activités qui sont proposées aux enfants, mais que, pour l'instant, elles ne peuvent pas être proposées, en tout cas dans les centres sociaux, telle qu'ils sont parce que nous sommes incapables, dans la réalité terrain, de répondre aux réglementations ACM que le SDJES a mis en place.

Monsieur Vogel : Merci Aude pour cette réponse - il n'y a pas de débat - pour cette réponse très complète à une question qui était très complète. Il n'y a pas de débat, Madame Gillier, il n'y a pas de débat. On vous répond, reposez une autre question si la réponse ne vous satisfait pas, si ce n'est pas assez précis, mais il n'y a pas de débat. Tu veux dire quelque chose Noël, sur la tête, tu veux dire un mot sur ça ? C'est juste une info.

Monsieur Boursin : Un petit mot parce qu'on parlait du basket tout à l'heure et là, on vient de recevoir le message que le jeune de Melun, qui a été pris dans une équipe est ni plus ni moins que champion de France en pro à Monaco. Malheureusement non, mais comment, vous voyez, ça renvoie la rivalité on n'est pas dans la même cour, à un moment donné.

Monsieur Vogel : Brigitte tu veux ?

Madame Tixier : Juste une petite information. Je vous informe officiellement que les deux tours des Mézereaux qui doivent être grignotées. Non, elles n'ont pas été démolies ce soir, mais elles vont être grignotée pour le premier coup de pelle, si je puis dire, le 11 juillet. Vous allez avoir quelques informations complémentaires sur cet événement, sachant qu'il sera modeste au en fonction du désir absolu du bailleur. Ce n'est pas la ville mais nous participerons mais il y aura une cérémonie très modeste par rapport à d'autres qui ont été beaucoup plus étendues par le passé.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 01h20.